



VILLE SAINT-VINCENT-DE-PAUL
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul, tenue le 9 Janvier 1961, à l'Hôtel de Ville de St-Vincent-de-Paul sous la présidence de son Honneur le Maire Rodolphe Lavoie et à laquelle sont présents Messieurs les Echevins:

Hector Pichette	J.-Paul Brousseau
Léopold Beausoleil	Léon Pronovost
Lionel Gauthier	Hector Gauthier

Monsieur Alexandre Prévost, Secrétaire, est aussi présent.

61-1 PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE les procès verbaux de l'assemblée régulière du 12 décembre et de ses ajournements le 20 et 28 décembre 1960, soient adoptés tel que lus.

ADOpte

61-2 PROPOSE PAR M. H. GAUTHIER
SECONDE PAR M. L. PRONOVOSt

QUE le Trésorier et le Secrétaire soient autorisés à signer les formules requises par la Banque pour retirer les chèques et autres effets bancaires de la Ville de St-Vincent-de-Paul et que la Banque soit aussi autorisée à leur remettre lesdits effets.

ADOpte

61-3 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE la Commission Hydro-Electrique de Québec soit autorisée à procéder, sans retard, au déplacement d'un poteau, Avenue Abbé Desrosiers, au prix approximatif de DEUX CENTS DOLLARS (\$200.00) d'après une lettre datée du 29 décembre 1960; déplacer un poteau sur le Boulevard de la Concorde au prix de TROIS CENT CINQUANTE DOLLARS (\$350.00) d'après une lettre en date du 21 décembre 1960.

ADOpte

61-4 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOSt
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE la Compagnie du Bell Telephone du Canada soit autorisée à procéder, sans retard, à relocaliser le poteau et l'ancre de soutien situé près du Boulevard Lévesque et Avenue Abbé Desrosiers au prix de CENT DOLLARS (\$100.00) tel qu'indiqué dans une lettre en date du 29 décembre 1960.

ADOpte

61-5 PROPOSE PAR M. H. GAUTHIER
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE la Firme Bédard-Girard soit autorisée à relocaliser les deux poteaux existants, près du Boulevard de la Concorde propriété de M. Hervé Beaudry



et à les installer à un autre endroit qui ne puisse nuire à la circulation, à un prix approximatif de SEPT CENTS DOLLARS (\$700.00) tel qu'indiqué dans une lettre en date du 30 décembre 1960.

ADOpte

61-6 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE les commandes suivantes soient approuvées:

5	Tonnes de sel
2	Voyages pierre concassée $\frac{1}{4}$ "
1	Paire de chaines camions
100	Pieds de tuyau de cuivre (compteurs)
1	Batterie pour auto Police
1	Lame (couteau) pour la souffleuse
1	Boyau pression Cockshutt
12	Ampoules 100W
2	Pneus à être rescapés
2	Boites de chemises
1	Relieur pour le livre des minutes
1000	Feuilles $8\frac{1}{2}$ X 11 pour Gestetner
2	Nouvelles séries feuillets plans subdivisions

ADOpte

61-7 PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QU'à compter du 1er janvier 1961, le Trésorier soit autorisé à payer les salaires suivants:

Mlle Nicole Prescott	\$45.00	par sem.
Mlle Lise Deland	42.00	" "
M. Yves Dagenais	42.00	" "
Capitaine de Police	70.00	" "
Lieutenant de Police	70.00	" "
Les Constables	65.00	" "
Les journaliers Voirie	63.00	" "

ADOpte

61-8 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE le Trésorier soit autorisé à créditer les comptes suivants:

LICENCES DE COMMERCE

— Mme Roger Dupuis	\$15.00	- 1959
— " "	15.00	- 1960
— Dominion Bridge	22.50	- 1960
— Mario's	22.50	- 1960
— Charbonneau & Frère	22.50	- 1960
— Vitrerie Ahuntsic Glass	22.50	- 1960
— Foster Wheeler Ltd	22.50	- 1960
— Armand St-Amour	35.00	- 1960
— Lovic Construction	15.00	- 1960
— Noel Roméo & Cie	22.50	- 1960
— René Soucy	35.00	- 1960
— Dulude & Dulude	22.50	- 1960

\$272 .50



QUE le Trésorier soit autorisé à créditer \$562.50 de taxe d'aqueduc soit:

René Archambault	2.50	chargé en trop
Adhémar Bergeron	15.00	chargé en trop
Yvon Bernatchez	22.50	arrivé en sept.
		parti en nov.
L. Bisson	47.50	Faillite Hop.
Dme A. Bonnard	7.50	arrivé 1er aout
Guisepppe Caccio	47.50	deux comptes
Edward Chernishenko	10.00	parti 31 déc. 60
Doris Clermont	30.00	deux charges
Louise Delaunais	30.00	partie en mai
Jean Douville	20.00	Maison exprop.
René Fontaine	15.00	exprop. roulotte
Gérald Fortin	15.00	6 mois par année
M.G. Garceau	17.50	deux comptes
Réal Jean	10.00	été seulement
M. John	30.00	deux comptes
Alfred Lafortune	17.50	déménagé sept.
Robert Lapierre	7.50	arrivé en mai
Fernand Lapointe	5.00	arrivé juillet
J.-Guy Laroche	30.00	deux comptes
Etienne Larose	30.00	maison pénitencie
André Laurin	30.00	deux comptes
Mme Raoul Martin	7.50	chargé en trop
Lewis McAnæny	30.00	deux comptes
Donald McLeen	5.00	arrivé 1er juil.
Georges Ouellet	30.00	parti en Mai
Bernard Prieur	15.00	chargé en double
Gaston Roy	22.50	déménagé
J. Jacques Thibault	12.50	arrivé 1er oct.
	<u>562.50</u>	

ADOpte

61-9 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE le Trésorier requière les contribuables de payer à la Ville de St-Vincent-de-Paul les taxes foncières générales et spéciales ainsi que les taxes d'aqueduc pour l'année 1960 et que le Secrétaire procède le 4 avril 1961, à une vente pour taxes des propriétés dont les taxes municipales n'auront pas été payées au 28 février 1961.

ADOpte

61-10 PROPOSE PAR M. L. PRONO VOST
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE les montants suivants soient payés:

21 M. R. Lavoie	Maire	Janyier	\$125.00 ✓
22 M. H. Pichette	Echevin	"	66.82 ✓
23 M. J.-P. Brousseau	"	"	66.82 ✓
24 M. L. Beausoleil	"	"	66.82 ✓
25 M. L. Pronovost	"	"	66.82 ✓
26 M. H. Gauthier	"	"	66.82 ✓
27 M. L. Gauthier	"	"	66.82 ✓
28 M. J. A. Prévost	Secrétaire	25 nov. au 31 déc.	
			100.00 ✓

FEU DE DECEMBRE

21 M. R. Laroche	4.50 ✓
29 M. R. Cantin	4.50 ✓
29 M. L. Rancourt	3.00 ✓



29 M. H. Therrien	6.00
29 M. C. Laroche	3.00
29 M. C. Francoeur	1.50
29 M. D. Francoeur	1.50
29 M. J. Sigouin	1.50
29 M. G. Brabant	3.00
29 M. G. Poirier	3.00
29 M. W. William	1.50
29 M. M. Tassé	1.50
29 M. L. Prévost	1.50
29 M. L. Binette	1.50
29 M. M. Lefrançois	3.00
	<u>40.50</u>
30 M. Charles Rameau	119.70
31 M. R. Laroche	3.00
32 M. M. Lefrançois	2.50
33 M. L. Binette	1.70
34 M. L. Binette	2.00
34 M. R. Laroche	2.00
35 Mlle Nicole Prescott	5.00
	<u>135.90</u>
Receveur Général du Canada Impôt Fédéral	360.35
Ministre Des Finances Provinciales Imp. Prov.	<u>38.25</u>
	<u>398.60</u>
Protonotaire de la Cour Supérieure	
Saisie de Salaire C. E. Legault	
Semaine 23 déc. \$16.20	
Semaine 30 déc. 9.30	<u>25.50</u>
TOTAL: - - -	<u>\$ 1,226.42</u>

ADOPTÉ

61-11 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le montant de \$6,568.29 soit payé à la Firme Métropole Construction pour travaux exécutés selon l'estimé No. 2 des Ingénieurs Beauchemin Beaton et Lapointe en date du 3 janvier 1961 ce montant est attribuable au règlement No. 310.

QUE le chèque émis à cette fin soit fait payable à l'ordre de Métropole Excavation, du syndic qui en administre les biens et de la Banque Provinciale du Canada.

ADOPTÉ

61-12 PROPOSE PAR M. H. GAUTHIER
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le montant de \$10,726.69 soit payé à la Firme Métropole Construction pour travaux exécutés selon



l'estimé No. 2 des Ingénieurs Beauchemin, Beaton et Lapointe en date du 3 janvier 1961 et attribuable au Règlement No. 295.

QUE le chèque émis à cet effet soit fait payable à l'ordre de Métropole Excavation, du syndic qui en administre les biens et de la Banque Provinciale du Canada.

ADOPTÉ

61-13 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE Me François Auclair soit autorisé à offrir à Me Roland Millette ex-juge de la Cour Municipale de la Ville de St-Vincent-de-Paul, la somme de SEIZE CENT CINQUANTE DOLLARS (\$1,650.00) en Règlement de tout compte et frais de procédures judiciaires actuellement en cours avec la Ville de St-Vincent-de-Paul.

ADOPTÉ

61-14 AVIS DE MOTION

Monsieur l'Echevin Jean-Paul Brousseau, donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un règlement aux fins d'annuler ou de modifier le Règlement No. 323 de la Ville de St-Vincent-de-Paul par lequel on accordait un minimum de frais de représentation aux Membres du Conseil Municipal.

61-15 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le Conseil Municipal accepte l'offre de M. Wilfrid Rochon pour l'achat, par la Ville de St-Vincent-de-Paul, d'une souffleuse à déneigement, propriété de W. Rochon Transport, au prix de QUINZE MILLE DOLLARS (\$15,000.00). Le Conseil Municipal exige que les clauses du contrat en rapport avec la souffleuse soient annulées.

ADOPTÉ

61-16 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE les Membres du Conseil Municipal de la Ville de Duvernay soient avisés de bien vouloir afficher les AVIS PUBLICS de ladite Ville dans un panneau de publicité distinct de celui de la Ville de St-Vincent-de-Paul.

ADOPTÉ

61-17 PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE le permis de coupe de la rue Rose de Lima pour procéder à l'installation d'un tuyau d'égoût pour eau de surface demandé par la Compagnie High Way Paving soit accordé moyennant le dépôt de garantie d'une somme de CENT DOLLARS (\$100.00).

ADOPTÉ

61-18 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE l'assemblée soit ajournée au lundi 16 janvier 1961.

ADOPTÉ



VILLE SAINT-VINCENT-DE-PAUL
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA

AJOURNEMENT D'ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul, ouverte en date du 9 janvier 1961, et ajournée, faute de temps, au lundi 16 janvier 1961, à 8.00 hres p.m., tenue à l'Hôtel de Ville de St-Vincent-de-Paul, et présidée par son Honneur le Maire Rodolphe Lavoie et à laquelle sont présents Messieurs les Echevins:

Hector Pichette Jean-Paul Brousseau
Léopold Beausoleil Léon Pronovost
Lionel Gauthier

M. Hector Gauthier est absent de son siège.

M. Alexandre Prévost, Secrétaire est aussi présent.

61-19

Soumis à l'assemblée un projet d'acte de vente dressé par les soins de Me André Desrochers, notaire, aux termes duquel LA CONGREGATION DES PETITS FRERES DE MARIE, dits FRERES MARISTES, vend à la VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL, un immeuble situé à St-Vincent-de-Paul, étant une partie des lots de terre connus et désignés sous les numéros CENT TROIS, CENT QUATRE et CENT CINQ (partie de 103, 104 et 105) au cadastre de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul; contenant une superficie de quatre millions sept cent vingt-et-un mille quatre-cent cinquante-et-un pieds carrés (4,721,451 p.c.). Le tout tel qu'il appert en un plan fait par D.A.R. Rabin, arpenteur-géomètre, le 7 décembre 1959, dont copie est annexée au projet d'acte susdit. Le prix de la vente est de QUATRE CENT MILLE DOLLARS (\$400,000.00) à être payé comptant; Possession de l'immeuble à la date du contrat. Le projet d'acte mentionne une servitude de puisage d'eau affectant l'immeuble vendu en faveur de la partie adjacente au sud-est, propriété de la venderesse.

Sur proposition de Monsieur Léon Pronovost,
Appuyé par Monsieur Hector Pichette, il est résolu à l'unanimité

QUE la Ville de St-Vincent-de-Paul achète ledit immeuble aux conditions mentionnées au projet d'acte susdit et que Monsieur le Maire Rodolphe Lavoie, et Monsieur le Secrétaire Alexandre Prévost, soient autorisés à signer l'acte ainsi que tous documents accessoires et à stipuler toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos.

ADOpte

61-20

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. PRONOVOST

QUE le Règlement Numéro 321 intitulé: "Règlement modifiant le Règlement de construction Numéro trois (3) de la Ville de St-Vincent-de-Paul en rapport avec la hauteur de la bâtie qui sera érigée sur partie des lots cent-quinze et cent dix-sept (P-115 et P-117)" soit adopté tel que lu.

ADOpte



61-21 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE le Règlement Numéro 321 soit soumis à l'assemblée des électeurs propriétaires habiles à voter sur ce Règlement le 23 Janvier 1961 entre 7.00 heures et 8.00 hres p.m., à l'Hôtel de Ville de St-Vincent-de-Paul.

ADOPTÉ

61-22 PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le Règlement Numéro 322 intitulé: "Règlement modifiant le Règlement de zonage Numéro Trois-cent-neuf (309) de la Ville de St-Vincent-de-Paul en rapport avec le lot Numéro cent-six (106) subdivision quarante-quatre (44)" soit adopté tel que lu.

ADOPTÉ

61-23 PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le Règlement Numéro 322 soit soumis à l'assemblée des électeurs propriétaires habiles à voter sur ce Règlement le 23 janvier 1961 entre 8.00 hres et 9.00 hres p.m., à l'Hôtel de Ville de St-Vincent-de-Paul.

ADOPTÉ

61-24 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le permis de construction demandé par Douglas Bremner Contractors & Builders Limited, 5965 Monkland Avenue, Montréal, pour la construction d'un immeuble au département de la Justice, Ministère du Gouvernement Fédéral, Ottawa, au Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, soit accordé.

QUE le permis de construction demandé par Léonard J. Weber Construction Co., 4505 Bréboeuf, Montréal, pour la construction d'un immeuble au département de la Justice, Ministère du Gouvernement Fédéral, Ottawa, pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, soit accordé.

QUE le permis de construction demandé par Larocque & Frères, 619 Gentilly, St-Vincent-de-Pal, pour la construction de deux duplex semi-détachés, au Numéro de cadastre 106, subdivision rue Rose de Lima, soit accordé.

QUE le permis de commerce demandé par Mme Janine Bastien pour ouvrir une lingerie d'enfants au Centre d'Achat Hatfield, soit accordé.

ADOPTÉ

61-25 PROPOSE PAR M. L. GAUTHIER
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE les commandes suivantes soient acceptées:

- 1 Pneu neuf pour le Cockshutt.
- 1 Pince avec Sceau Ville St-V. de P. pour sceller les compteurs d'eau au prix de \$4.50 cent.



- 1 Support à habits pour les Membres du Conseil Municipal \$9.95
 1 Copie Modèle de Règlement de circulation

ADOPTÉ

61-26 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
 SECONDE PAR M. L. GAUTHIER
V+

QUE le trésorier soit autorisé à créditer les comptes suivants:

- Krell Roofing Corp. Lic. Com. (pas travaillé en 60)	\$22.50
- Chateauguay Roffers Reg's lic. com. chargée en double	22.50
- Réal St-Aubin, lic. com. pas travaillé en 60	22.50
- Marcel Beaudoin, lic. com. pas imposable	22.50
	<u>\$ 90.00</u>

ADOPTÉ

61-27 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
 SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

ATTENDU que les Comptes à payer au montant de \$6,582.50 et les salaires au montant de \$9,182.16 (mois de décembre 1960) ont été vérifiés et trouvés exacts, soit:

LISTE DES COMPTES

1.	Hydro Québec	✓15-3	Parc & Terrains Jeux	\$ 1.68
2.	Hydro Québec	✓20-4	Egout	4.99
3.	Hydro Québec	✓22-3	Immeuble Eclairage	85.48
4.	Hydro Québec	✓17-14	Signaux Lumineux	9.43
5.	Hydro Québec	✓20-4	Egout	77.74
6.	Hydro Québec	✓20-4	Egout	4.95
7.	Hydro Québec	✓15-4-1	Eclairage rues	593.76
8.	Shawinigan Water & Power	✓15-4-1	Rues	12.58
9.	Bell Téléphone Co.	✓25-8	Tél. Administration	82.80
		18-14	Tél. Voirie	30.00 (\$172.80)
		17-9	Tél. Police	60.00
10.	Bell Téléphone Co.	✓17-9	Tél. Police	6.92
11.	Forge St-Vincent	✓15-3	Parcs et Terrains Jeux	16.00
12.	Hydro Québec	✓20-4	Egout	21.24
13.	L. Demers	✓26-4	Divers	26.50
14.	Gérard Forget	✓22-1	Immeuble Entretien	4.63
15.	Capitaine Lefrançois	✓17-10	Police Divers	2.00
15.	Const. Brabant	✓17-10	Police Divers	2.00
16.	M. W. Rochon	✓18-18-4	Loc. Mach. Voirie Hiver	1,519.84
17.	A. Lefèvre	✓18-18-4	Loc. Mach. Voirie Hiver	570.96
18.	Hector Auclair	✓18-18-4	Loc. Mach. Voirie Hiver	1,415.00
19.	Adrien Tremblay	✓18-18-4	Loc. Mach. Voirie Hiver	534.00
20.	Magloire Auclair	✓15-5	Vidanges	<u>1,500.00</u>

TOTAL: - - - - - \$6,582.50



LISTE DES SALAIRES
SOMMAIRE

Décembre 1960:-

	SALAIRE BRUT	DEDUCTIONS	SALAIRE NET
SEMAINE 2 DECEMBRE 1960	\$1,672.61	\$94.70	\$1,577.90
SEMAINE 9 DECEMBRE 1960	1,758.00	98.70	1,659.73
SEMAINE 16 DECEMBRE 1960	1,804.00	108.00	1,696.00
SEMAINE 23 DECEMBRE 1960	1,949.65	137.60	1,812.05
SEMAINE 30 DECEMBRE 1960	1,997.90	124.25	1,873.65
	<u>\$9,182.16</u>	<u>\$562.82</u>	<u>\$8,619.34</u>

ADOpte

61-28 ATTENDU que le compteur d'eau installé au Couvent ne fonctionne pas;

ATTENDU que ce compteur est très vieux et que sa réparation nécessiterait des dépenses assez élevées;

IL EST

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE la Ville installe un nouveau compteur de 3" de marque "Leeds Straight Reader".

ADOpte

61-29 PROPOSE PAR M. L. GAUTHIER
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE M. André Dulude, 877 Ave Rose de Lima St-Vincent-de-Paul soit tenu de payer son compte pour un montant de \$42.02, pour réparation de son tuyau d'aqueduc, M. A. Dulude ayant fait exécuter des travaux sur le terrain de la Ville sans en avoir obtenu l'autorisation au préalable.

ADOpte

61-30 ATTENDU que des contribuables déposent dans la rue la neige de leur terrain privé occasionnant ainsi des dépenses additionnelles de déneigement;

ATTENDU que ce Conseil est d'opinion que tous les contribuables ne doivent pas payer pour ces services spéciaux;

ATTENDU que ce Conseil croit opportun d'établir des tarifs pour ces services;

IL EST

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE le Trésorier soit autorisé à charger aux contribuables les tarifs suivants pour les déblaiements spéciaux: Camion \$4.00 du voyage, tracteur \$5.00 de l'heure, et souffleuse \$20.00 l'heure.

ADOpte



AVIS DE MOTION

Monsieur l'Echevin Jean-Paul Brousseau donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un règlement amendant le Règlement Numéro 281 de la Ville de Saint-Vincent-de-Paul concernant le taux de la taxe d'aqueduc et les modalités de sa perception.

61-32 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le Trésorier soit autorisé à rembourser à M. Jean Clermont la somme de \$30.75 pour taxe d'eau payée deux fois.

ADOpte

61-33 PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE Me André Desrochers soit autorisé à préparer un contrat par lequel la Firme "Pollack Bros Realty Co.", cède à la Ville de Saint-Vincent-de-Paul, moyennant la somme de UN DOLLAR (\$1.00) les rues indiquées sur un plan de subdivision préparé par M. Fernand Lemay, arpenteur-géomètre en date du 17 juin 1960 portant le numéro de cadastre quatre-vingt-treize (93) subdivision un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, douze, treize, quatorze, et quinze (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14 et 15), ainsi qu'une partie du lot quatre-vingt-treize, (93), subdivision onze (11) pour fins de parc public tel que montré sur le même plan.

ADOpte

61-34 AVIS DE MOTION

Monsieur l'Echevin Hector Pichette donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un Règlement amendant le Règlement de construction No. trois (3) de la Ville de Saint-Vincent-de-Paul, article deux (2) en rapport avec la distance de la ligne de rue.

61-35 AVIS DE MOTION

Monsieur l'Echevin Hector Pichette donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un Règlement No. trois-cent-neuf (309) Article un (1) paragraphe deux (2), concernant le zonage de la rue Papineau pour le lot No. cent six (106) subdivision trente-deux (32).

61-36 AVIS DE MOTION

Monsieur l'Echevin Jean-Paul Brousseau donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un Règlement à l'effet d'exiger que tout terrain de stationnement public situé dans la Ville de St-Vincent-de-Paul soit clôturé.

61-37 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. PRONO VOST

QUE Me François Auclair soit autorisé à entreprendre des pourparlers avec M. Jean Chartrand ou ses représentants concernant l'expropriation du terrain coin de la rue Champagnat, côté nord-est du Boul. Lévesque et que notre aviseur



l'égal propose de donner en échange de cette lisière de terrain exproprié, la partie du lot appartenant à la Ville et sur laquelle le garage Chartrand est présentement situé, tel que montré sur un plan préparé par M. J.-André Laferrière arpenteur-géomètre, fait en date du 12 décembre 1960.

ADOpte

61-38 ATTENDU que le 17 juillet 1958, le Conseil Municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul a autorisé M. André Laferrière à modifier ou amender le plan directeur lorsque nécessaire;

ATTENDU que ce Conseil préfère autoriser sur demande de telles modifications afin de déterminer qui paiera le coût de telles modifications;

IL EST

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE M. André Laferrière, arpenteur-géomètre, soit informé qu'à l'avenir il devra obtenir une autorisation pour chaque modification à faire au plan-directeur.

ADOpte

61-39 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le Trésorier soit autorisé à acheter de la maison "Bouchard" une calculatrice de marque Olivetti au prix de \$878.20, incluant l'allocation pour la machine à additionner R. C. Allen que nous avons en main et qui sera donnée en échange.

ADOpte

61-40 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE le Trésorier soit autorisé à acheter de M. A. Bouchard, "Imprimerie Bouchard", un dactylo électrique, de marque Olivetti, 2 machines à dicter, une machine à transcrire, une machine à policopier, 200 stencils, 1 gallon d'alcool et 6 mille feuilles de papier pour le prix de \$1,200.00 incluant l'échange de la machine à policopier que nous avons en main.

ADOpte

61-41 PROPOSE PAR M. H. PICHEDE
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le Trésorier soit autorisé à acheter de Poulin & Frères, 2 chaises dactylos, 1 fauteuil, 1 patère, 1 pupitre 60 X 30, 1 filière, 1 bibliothèque, le tout pour le prix de \$500.00.

ADOpte

PROPOSE PAR M. H. PICHEDE
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE l'assemblée soit levée.

ADOpte

VILLE DE ST VINCENT-DE-PAUL
J. Prouost



VILLE SAINT-VINCENT-DE-PAUL
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil Municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul, tenue le 24 Janvier 1961, à 8.00 hres P.M. à l'Hôtel de Ville de St-Vincent-de-Paul, sous la présidence de son Honneur le Maire Rodolphe Lavoie et à laquelle sont présents Messieurs les Echevins:

Hector Pichette
Léopold Beausoleil
Lionel Gauthier

Jean-Paul Brousseau
Hector Gauthier

M. l'Echevin Léon Pronovost est absent de son siège.

M. Alexandre Prévost, secrétaire, est aussi présent.

M. l'Echevin Léon Pronovost prend son siège à 8.15 P.M.

Les AVIS de convocations ont été adressés à tous les Membres du Conseil selon la Loi.

61-42 PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 9 janvier et de son ajournement du 16 janvier soient adoptés tel que lus.

ADOpte

61-43 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le Conseil Municipal accepte la lecture du procès-verbal de l'assemblée des contribuables intéressés au Règlement No. 321 amendant le Règlement de construction No. 3, et l'adopte tel que lu.

ADOpte

61-44 PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le Conseil Municipal accepte la lecture du procès-verbal de l'assemblée des contribuables intéressés au Règlement de zonage No. 322 et l'adopte tel que lu.

ADOpte

61-45 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE Me André Desrochers, Notaire, soit autorisé à préparer un contrat par lequel M. Gérard Gignac cède à la Ville de Saint-Vincent-de-Paul, au prix de Un Dollar (\$1.00) partie du lot No. cent vingt-six, subdivision quatorze (126-14) selon un plan préparé par M. J.-André Laferrière, en date du et connu sous le nom de Avenue Champagnat.

ADOpte

61-46 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. PRONOVOST

QUE la clause suivante soit incluse dans le contrat de vente que la corporation des Petits Frères de Marie, dit Frères Maristes, doit consentir incessamment à la Ville:



"Couvrir la venderesse de toute responsabilité concernant les baux existants, toutefois, la Ville se réserve le droit de faire respecter les ententes intervenues entre la Ville et la Compagnie locataire qui dépose des vidanges sur ledit terrain, ou de réglementer, conformément à la Loi, le dépôt des vidanges sur le terrain acquis par la Ville, ou de prendre toutes autres décisions dans l'intérêt commun des contribuables.

ADOpte

61-47 PROPOSE PAR M. L. GAUTHIER
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE les ingénieurs Beauchemin, Beaton et Lapointe soient autorisés à faire effectuer:

A. Certains travaux d'aqueduc, d'égoûts, de pavage et de trottoirs sur une partie de l'avenue Jean XXIII, de la rue Cyr et de la rue "R" ou Chénier, selon les plans et devis préparés par M. Henri Lapointe, I.P., en date du 20 janvier 1961. Les travaux d'aqueduc et d'égoûts pouvant être exécutés en vertu du Règlement d'emprunt No. deux-cent quatre-vingt dix-huit (298); ceux de pavage et de trottoirs, en vertu du Règlement d'emprunt No. deux-cent quatre-vingt dix-neuf (299).

B. Certains travaux d'aqueduc, d'égoûts, de pavage et de trottoirs sur une partie de la rue Riel et autres, selon des plans et devis préparés par M. Henri Lapointe I.P., en date du 20 janvier 1961. Les travaux d'aqueduc et d'égoûts pouvant être exécutés en vertu du Règlement d'emprunt No. trois-cent (300), ceux de pavage et de trottoirs en vertu du Règlement d'emprunt No. trois-cent-un (301).

C. Certains travaux d'aqueduc, d'égoûts, de pavage et de trottoirs sur une partie des Avenues Papineau, Rose de Lima et sur partie du lot No. cent-six, subdivision cent-deux (P106-102), selon des plans et devis préparés par M. Henri Lapointe I.P., en date du 2 Mai 1960. L'estimation et le coût des travaux mentionnés au présent paragraphe, étant tous inclus dans le Règlement d'emprunt No. trois-cent dix-huit (318).

D. A procéder à l'installation d'un tuyau pour détournement d'égoûts (By-Pass) d'une longueur de douze à quinze pieds à l'intersection de l'Avenue Seigneur Lussier et de la rue "R" ou Chénier.

Les travaux d'aqueduc et d'égoûts mentionnés ci-dessus, seront confiés à la Firme Trudeau et Fils au prix unitaire d'une soumission de Lagacé Construction Ltée en date du 23 octobre 1958.

Les travaux de pavage et de trottoirs mentionnés également aux paragraphes ci-dessus, seront confiés à la firme Lagacé Construction Ltée au prix unitaire d'une soumission faite en date du 23 octobre 1958.

ADOpte

61-48 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE les Ingénieurs Beauchemin, Beaton et Lapointe, soient autorisés à soumettre au Ministère de la Santé, à Québec, les projets d'aqueduc et d'égoûts indiqués aux plans No. 120-G-1 référence 274-26 et 274-32.

ADOpte



VILLE SAINT-VINCENT-DE-PAUL
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil Municipal de la Ville
de St-Vincent-de-Paul, tenue le 24 Janvier 1961, à 8.00 hres P.M.
à l'Hôtel de Ville de St-Vincent-de-Paul, sous la présidence de
son Honneur le Maire Rodolphe Lavoie et à laquelle sont présents
Messieurs les Echevins:

Hector Pichette Jean-Paul Brousseau
Léopold Beausoleil Hector Gauthier
Lionel Gauthier

M. l'Echevin Léon Pronovost est absent de son siège.

M. Alexandre Prévost, secrétaire, est aussi présent.

M. l'Echevin Léon Pronovost prend son siège à 8.15 P.M.

Les AVIS de convocations ont été adressés à tous les Membres du Conseil selon la Loi.

**61-42 PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU**

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 9 janvier et de son ajournement du 16 janvier soient adoptés tel que lus.

ADO PTE

61-43 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le Conseil Municipal accepte la lecture du procès-verbal de l'assemblée des contribuables intéressés au Règlement No. 321 amendant le Règlement de construction No. 3, et l'adopte tel que lu.

ADO PTE

61-44 PROPOSE PAR M. H. PICHERETTE
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le Conseil Municipal accepte la lecture du procès-verbal de l'assemblée des contribuables intéressés au Règlement de zonage No. 322 et l'adopte tel que lu.

ADO PTE

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
61-45 SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE Me André Desrochers, Notaire, soit autorisé à préparer un contrat par lequel M. Gérard Gignac cède à la Ville de Saint-Vincent-de-Paul, au prix de Un Dollar (\$1.00) partie du lot No. cent vingt-six, subdivision quatorze (126-14) selon un plan préparé par M. J.-André Laferrière, en date du et connu sous le nom de Avenue Champagnat.

ADO PTE

61-46 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE la clause suivante soit incluse dans le contrat de vente que la corporation des Petits Frères de Marie, dit Frères Maristes, doit consentir incessamment à la Ville:



"Couvrir la venderesse de toute responsabilité concernant les baux existants, toutefois, la Ville se réserve le droit de faire respecter les ententes intervenues entre la Ville et la Compagnie locataire qui dépose des vidanges sur ledit terrain, ou de réglementer, conformément à la Loi, le dépôt des vidanges sur le terrain acquis par la Ville, ou de prendre toutes autres décisions dans l'intérêt commun des contribuables.

ADOpte

61-47 PROPOSE PAR M. L. GAUTHIER
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE les ingénieurs Beauchemin, Beaton et Lapointe soient autorisés à faire effectuer:

A. Certains travaux d'aqueduc, d'égoûts, de pavage et de trottoirs sur une partie de l'avenue Jean XXIII, de la rue Cyr et de la rue "R" ou Chénier, selon les plans et devis préparés par M. Henri Lapointe, I.P., en date du 20 janvier 1961. Les travaux d'aqueduc et d'égoûts pouvant être exécutés en vertu du Règlement d'emprunt No. deux-cent quatre-vingt dix-huit (298); ceux de pavage et de trottoirs, en vertu du Règlement d'emprunt No. deux-cent quatre-vingt dix-neuf (299).

B. Certains travaux d'aqueduc, d'égoûts, de pavage et de trottoirs sur une partie de la rue Riel et autres, selon des plans et devis préparés par M. Henri Lapointe I.P., en date du 20 janvier 1961. Les travaux d'aqueduc et d'égoûts pouvant être exécutés en vertu du Règlement d'emprunt No. trois-cent (300), ceux de pavage et de trottoirs en vertu du Règlement d'emprunt No. trois-cent-un (301).

C. Certains travaux d'aqueduc, d'égoûts, de pavage et de trottoirs sur une partie des Avenues Papineau, Rose de Lima et sur partie du lot No. cent-six, subdivision cent-deux (P106-102), selon des plans et devis préparés par M. Henri Lapointe I.P., en date du 2 Mai 1960. L'estimation et le coût des travaux mentionnés au présent paragraphe, étant tous inclus dans le Règlement d'emprunt No. trois-cent dix-huit (318).

D. A procéder à l'installation d'un tuyau pour détournement d'égoûts (By-Pass) d'une longueur de douze à quinze pieds à l'intersection de l'Avenue Seigneur Lussier et de la rue "R" ou Chénier.

Les travaux d'aqueduc et d'égoûts mentionnés ci-dessus, seront confiés à la Firme Trudeau et Fils au prix unitaire d'une soumission de Lagacé Construction Ltée en date du 23 octobre 1958.

Les travaux de pavage et de trottoirs mentionnés également aux paragraphes ci-dessus, seront confiés à la firme Lagacé Construction Ltée au prix unitaire d'une soumission faite en date du 23 octobre 1958.

ADOpte

61-48 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE les Ingénieurs Beauchemin, Beaton et Lapointe, soient autorisés à soumettre au Ministère de la Santé, à Québec, les projets d'aqueduc et d'égoûts indiqués aux plans No. 120-G-1 référence 274-26 et 274-32.

ADOpte



CONSIDERANT que la Ville de St-Vincent-de-Paul se
61-49 porte acquéreur d'une partie des lots cent-trois (103) cent-
quatre (104) et cent-cinq (105) pour fins de parcs;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'aménagement du terrain, à la préparation d'un plan d'urbanisme et à la construction éventuelle d'édifices publics;

IL EST

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le Conseil Municipal requiert les services professionnels de M. Paul Beauchemin, Ingénieur et Urbaniste, de M. Gilbert Moreau, Architecte et de M. Raymond Gascon, architecte et paysagiste. Demande leur est faite de soumettre au Conseil Municipal de la Ville de Saint-Vincent-de-Paul un programme avec estimation du coût d'un plan d'ensemble et des constructions projetées; d'étudier par la suite, les parties du programme que le Conseil pourra décider de mettre à exécution immédiatement.

ADOPTÉ

PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
61-50 SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE le permis d'amélioration demandé par la Fabrique de la paroisse Saint-Sylvain, au sous-sol du presbytère, 676 Jacques Brodeur, soit accordé.

ADOPTÉ

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
61-51 SECONDE PAR M. L. PRONO VOST

QUE le Conseil Municipal approuve le plan de subdivision d'une partie du lot No. cent-quinze, subdivision cent-sept à cent trente-trois (Pl15-107 à 133) du cadastre officiel de la paroisse de St-Vincent-de-Paul division d'enregistrement de Laval, selon un plan préparé par M. J.-André Laferrière, arpenteur-géomètre, en date du 17 janvier 1961. Ces lots sont situés dans la Ville de St-Vincent-de-Paul, et que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales pour l'ouverture d'une rue de 50 pieds. VU que cette approbation est sujette aux exigences du Règlement No. trois cent-onze (311) de la Ville de Saint-Vincent-de-Paul, lequel prescrit pour fins de lotissement, des honoraires de Quinze Dollars (\$15.00) plus une somme additionnelle de Un Dollar (\$1.00) par mille pieds de superficie. Également une somme d'argent correspondant à la valeur de cinq pourcent 5% pour fins de parcs et de terrains de jeux tel que prescrit par le Règlement No. trois-cent-trois (303) de la Ville de Saint-Vincent-de-Paul, le Secrétaire de la Ville doit exiger du ou des propriétaires des lots subdivisés, le paiement intégral de ces montants d'argent avant de donner l'approbation dudit plan. Sur refus du propriétaire de se conformer à ces Lois ou Règlements de la Ville, l'approbation du plan subdivisé devient nulle ou inopérante.

ADOPTÉ

PROPOSE PAR M. L. GAUTHIER
61-52 SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE M. Marcel David soit engagé comme Inspecteur Municipal et Surintendant des travaux de la Ville de Saint-



-15-

Vincent-de-Paul, au salaire de Quatre-Vingt-Dix Dollars (\$90.00) par semaine, mais sans rémunération additionnelle pour temps supplémentaire. Une semaine de vacances lui sera payée après six mois de service, par la suite il aura droit à deux semaines de vacances annuelles.

ADOpte

61-53 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE le Trésorier soit autorisé à acheter de General Binding Corporation, un perforateur-receveur combiné, plus 25 cartables, 100 reliures de plastic et 100 couverts.

ADOpte

61-54 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE le Trésorier soit autorisé à payer les sommes suivantes:

252-	R. Lavoie	Maire	Février	\$125.00 ✓
253-	H. Pichette	Echevin	"	66.66 ✓
254-	J.-P. Brousseau	"	"	66.66 ✓
255-	L. Beausoleil	"	"	66.66 ✓
256-	L. Pronovost	"	"	66.66 ✓
257-	L. Gauthier/	"	"	66.66 ✓
258-	H. Gauthier	"	"	66.66 ✓
259-	A. Prévost	Secrétaire	1-1-61 au 28-1-61	80.00 ✓
260-	Banque Canadienne Nat.		Echéance Février	25,678.50 ✓

ADOpte

61-55 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE le Trésorier soit autorisé à faire imprimer un AVIS sur papier collant indiquant le nouveau numéro de téléphone ainsi qu'une lettre circulaire informant les citoyens de la Ville de St-Vincent-de-Paul du nouveau numéro de téléphone.

QUE cet AVIS soit distribué par le facteur.

ADOpte

AVIS DE MOTION

61-56

M. l'Echevin Hector Pichette donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un règlement amendant le Règlement de zonage No. deux-cent cinquante-sept (257), Article 1, paragraphe 2-H, en rapport avec la dimension de soixante pieds de front (60') concernant le lot No. cent-six, subdivision quatre-vingt-treize et quatre-vingt-quatorze (106-93-94).

AVIS DE MOTION

61-57

M. l'Echevin Jean-Paul Brousseau donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un règlement obligeant les propriétaires à installer un clapet à leur système d'égoûts pour empêcher le refoulement des égoûts dans leurs bâtisses.



61-58 PROPOSE PAR M. U. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. PICHEMETTE

QUE M. J.-André Laferrière, arpenteur-géomètre soit autorisé à préparer un plan de subdivision indiquant l'emplacement d'une rue sur une partie des lots cent-quinze et cent dix-huit (115 et 118) longeant la voie ferrée au côté nord.

ADOPTÉ

61-59 PROPOSE PAR M. H. GAUTHIER
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE le Secrétaire soit autorisé à demander aux propriétaires des lots cent-quinze et cent dix-huit (115 et 118) de donner à la Ville de St-Vincent-de-Paul le terrain requis pour l'ouverture d'une rue au nord de la Voie Ferrée sur ces-dits lots.

ADOPTÉ

61-60 Je, soussigné, Alexandre Prévost, secrétaire, certifie sous mon serment d'office, que j'ai signifié le présent AVIS SPECIAL à Messieurs Rodolphe Lavoie, Maire
Hector Pichette, Echevin
J.-P. Brousseau, " " " "
Léon Pronovost, " " " "
Léop. Beausoleil, " " " "
Lionel Gauthier, " " " "
Hector Gauthier, " en laissant une copie à leur domicile respectif, entre 5hres et 6 hres P.M., le 20 janvier 1961, le vingtième jour de janvier mil neuf cent soixante et un,

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25ième jour du mois de janvier mil neuf cent soixante et un.

Alexandre Prévost, Secrétaire

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE l'assemblée soit levée.

ADOPTÉ

J. P. Brousseau
A. Prévost

Maire

Secrétaire



VILLE SAINT-VINCENT-DE-PAUL
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil Municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul, tenue le 31 janvier 1961, à 8.00 hres p.m. à l'Hôtel de Ville de St-Vincent-de-Paul, sous la présidence de Monsieur l'Echevin Jean-Paul Brousseau, pro-Maire et à laquelle sont présents Messieurs:

Hector Pichette
Léon Pronovost
Lionel Gauthier

Léopold Beausoleil
Hector Gauthier

M. Rodolphe Lavoie, Maire, présentement en vacances, est absent de son siège.

M. Alexandre Prévost, secrétaire, est aussi présent.

Les AVIS de convocation ont été adressés à tous les Membres du Conseil selon la Loi.

61-61

DECLARATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Je, soussigné, Alexandre Prévost, secrétaire, certifie, sous mon serment d'office, que j'ai signifié le présent AVIS SPECIAL à Messieurs: Rodolphe Lavoie, Maire, Hector Pichette, Jean-Paul Brousseau, Léopold Beausoleil, Léon Pronovost, Lionel Gauthier et Hector Gauthier, Echevins, entre 5.00 hres et 6.00 hres p.m., le 27 janvier 1961.

sg Dinech

61-62

PROPOSE PAR M. H. PICHERTE
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE les procès-verbaux de l'assemblée spéciale du 24 janvier 1961 soient adoptés tel que lus.

ADOPTÉ

61-63

PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE M. l'Echevin Jean-Paul Brousseau, qui occupe la place et agit comme pro-Maire pour le trimestre de décembre 1960, janvier et février 1961, soit autorisé, en l'absence de M. Rodolphe Lavoie, Maire, à signer les chèques et autres effets de banque requis si nécessaire, conjointement avec le Trésorier et pendant toute la vacance de Monsieur le Maire.

ADOPTÉ

61-64

PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. H. PICHERTE

QUE le Conseil Municipal approuve le plan de subdivision d'une partie du lot No. cent trente-et-un subdivision cinq resubdivision un (131-5-1) du cadastre officiel de la pa-



roisse de St-Vincent-de-Paul division d'enregistrement de Laval, selon un plan préparé par M. Germain Ethier, arpenteur-géomètre, en date du 15 décembre 1960. Ce lot est situé dans la Ville de Saint-Vincent-de-Paul.

VU que cette approbation est assujettie aux exigences et aux prescriptions du Règlement No. trois-cent-onze (311) de la Ville de St-Vincent-de-Paul, lequel prescrit, pour fins de lotissement, des honoraires de QUINZE DOLLARS (\$15.00) plus une somme additionnelle de UN DOLLAR (\$1.00) par mille pieds de superficie. Egalemente une somme d'argent correspondant à la valeur de cinq pourcent (5%) pour fins de parcs et de terrains de jeux tel que prescrit par le Règlement No. trois-cent-trois (303) de la Ville de St-Vincent-de-Paul, le secrétaire de la Ville doit exiger du propriétaire des lots subdivisés; le paiement intégral de ces montants d'argent avant de donner l'approbation dudit plan. Sur refus du propriétaire de se conformer à ces Lois ou Règlements de la Ville, l'approbation du plan subdivisé devient nulle et inopérante.

ADOpte

61-65. PROPOSE PAR M. H. GAUTHIER
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE le permis de construction demandé par le Dr Yves Mayrand et Associés, pour ériger une clinique appelée "Centre Médical Laval", à 915 Avenue Suzanne sur partie des lots 115 et 117 soit accordé.

QUE le permis pour opérer un restaurant ambulant sur les chantiers de constructions demandé par M. Armand Renaud..

ADOpte

61-66. PROPOSE PAR M. L. GAUTHIER
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE le Conseil Municipal accepte l'offre de la firme Bailey Meter Co. Ltd, 5010 Ste-Catherine Ouest, Montréal, pour la fourniture et la livraison de tous les matériaux et pour l'exécution de tous les travaux requis, en conformité avec les plans et devis préparés par M. Henri Lapointe, I.P. et tous autres documents du contrat, pour l'installation d'un système d'enregistrement du débit d'eau sur la conduite d'alimentation de seize pouces (16") de diamètre, ce, au prix de TROIS MILLE DEUX CENT CINQUANTE DEUX DOLLARS (\$3,252.00).

ADOpte

61-67. PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE Me André Desrochers soit autorisé à inclure dans le contrat par lequel Willart Construction Co. Ltd cède à la Ville de St-Vincent-de-Paul, pour la somme de UN DOLLAR (\$1.00) les terrains suivants: Lot cent-neuf (109) subdivisions 51, 58, 60, 61, 62 et 63, afin de compléter les rues déjà cédées à la Ville dans une lettre du 13 et une lettre du 23 décembre 1960, selon le plan de M. J-André Laferrière fait en date du 23 décembre 1960.

ADOpte



61-68

PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE Me André Desrochers soit autorisé à préparer un contrat dans lequel M. Gérard Gignac cède à la Ville de St-Vincent-de-Paul les lisières de terrain destinées à servir de rues et faisant partie du lot 126 subdivisions 14, 16, 17 connues sous le nom de Avenue Champagnat, tel que mentionné dans une lettre adressée au Conseil Municipal, en date du 3 janvier 1955 et signée par M. Gérard Gignac.

ADOPTÉ

PROPOSE PAR M. L. GAUTHIER
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

61-69

QUE Me André Desrochers soit autorisé à préparer un contrat par lequel M. Aimé Gagnon cède à la Ville de St-Vincent-de-Paul les lisières de terrain destinées à servir de rues et faisant partie du lot numéro 126 subdivisions 14 et 24 connues sous le nom de Avenue Champagnat, tel que mentionné dans une lettre adressée au Conseil Municipal en date du 1er juin 1953 et signée par M. Aimé Gagnon. Ces subdivisions apparaissent sur un plan préparé par M. Gaston Boissinot, arpenteur-géomètre en date du 23 novembre 1953.

ADOPTÉ

61-70

AVIS DE MOTION

M. l'Echevin Léon Pronovost donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un Règlement en rapport avec le choix du nom que l'on donne aux différentes Avenues et Rues de la Ville de Saint-Vincent-de-Paul.

61-71

PROPOSE PAR M. L. PRONO VOST
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE la rue formée par le lot No. 100-123 soit désignée sous le nom de Rue "Clichy" ainsi nommée en l'honneur de St-Vincent-de-Paul ayant été curé de cette Ville.

QUE la rue formée par le lot No. 106-102 soit désignée sous le nom de Rue "Chatillon", ville où fut fondé l'Institut des Filles de la Charité par St-Vincent-de-Paul.

QUE la rue formée par le lot 109-49 et 109-50 et par les croissants 109-23, 24, et 48 soit désignée sous le nom de "Avenue Bleau".

QUE la rue formée par le lot No. 109-53 et par les croissants 109-52 et 54, soit désignée sous le nom de Avenue "Gondi" ainsi nommée en l'honneur d'un grand bienfaiteur et soutien des œuvres de St-Vincent-de-Paul.

QUE la rue formée par le lot No. 115-120 soit désignée sous le nom de Avenue "Colin" en l'honneur du Fondateur des Pères Maristes et du condisciple du Père Champagnat.

ADOPTÉ

61-72

PROPOSE PAR M. L. GAUTHIER
SECONDE PAR M. L. PRONO VOST

QUE la liste des commandes dont le détail suit, soit adoptée tel que lue, après vérification:

- 1 Réflecteur ou lampe de poche à 5 batteries et 4 batteries.
- 2 5 T. de sel et 2 voyages pierres $\frac{1}{4}$ " pour la voirie.
- 1 boîte de chiffons pour le garage.
- 1 Etampe avec coussin pour livre des minutes.



- 1 Coupe papier pour le bureau du Secrétaire.
1 Dateur " " " . "
2 Gallons cire liquide.
1 fiche pour nettoyer les égouts 100'.
6 Paires de gants de caoutchouc pour les employés extérieurs.
2 prises de courant murales, 1 trésorier, 1 secrétaire.
5 prises de courant dans le plancher, bureau général.
500 feuilles à copies chamäis 8½ X 11.
500 feuilles à copies jaunes 8½ X 11.
500 feuilles à copies chamois 8½ X 14
500 feuilles à copies jaunes 8½ X 14
12 rubans pour dactylos électriques.
achat des licences commerce, bicycles, chiens.
1 horloge électrique.
authorisation pour faire imprimer les formules pour la perception de la taxe d'aqueduc.
authorisation de faire imprimer formules d'autorisation de travail.
achat d'un livre de caisse-recette.
achat d'une table d'intérêts.
1 rouleau à dicter de 2 heures.
1 rouleau à dicter supplémentaire de 1 heure.
1 numéroteur automatique.
1 mallette de transport pour machine à dicter.

ADOpte

PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE l'Assemblée soit levée.

ADOpte

VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL

J.P.Brousseau
A. Prevost

VILLE SAINT-VINCENT-DE-PAUL
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Vincent-de-Paul, tenue le 13 février 1961, à 8.00 heures p.m. à l'Hôtel de Ville de Saint-Vincent-de-Paul, sous la présidence de Monsieur l'Echevin Jean-Paul Brousseau, Pro-Maire et à laquelle sont présents Messieurs:

Hector Pichette Léon Pronovost
Léopold Beausoleil Lionel Gauthier
Hector Gauthier

M. Rodolphe Lavoie, Maire, présentement en vacances est absent de son siège.

M. Alexandre Prévost, secrétaire, est aussi présent.



PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE les procès-verbaux de l'assemblée spéciale du 31 janvier 1961, soient adoptés tel que lus.

ADOPTÉ

61-73 PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE la firme des Ingénieurs Beauchemin, Beaton et Lapointe soient autorisés à présenter au département du Ministère de la Santé, pour en obtenir l'approbation les plans d'aqueduc et d'égoûts préparés pour être installés sur les rues indiquées aux plans préparés par M. Henri Lapointe, Ing. Prof., en date du 31 janvier 1961, dessin 120-G-1 et 120-G-2 références 274-34 (terre 106: Rue Papineau, Rose-de-Lima jusqu'à la voie ferrée).

ADOPTÉ

61-74 PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE le Conseil Municipal accepte le plan de subdivision pour l'ouverture d'une rue sur le lot numéro cent quinze (115) subdivision numéro cent vingt (120) du cadastre officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, division d'enregistrement de Laval indiqué sur un plan préparé par M. J.-André Laferrière, arpenteur-géomètre, en date du 17 janvier 1961. Cette rue est conforme au plan directeur de la Ville et est avoisinante à un Boulevard de quatre-vingt pieds (80') de largeur, lequel demeure l'artère principale de circulation de cette région et, pour cette raison, l'ouverture d'une rue de cinquante pieds (50') est considérée d'une largeur suffisante pour la zone résidentielle attenante à cedit lot numéro 115-120.

QUE demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales pour l'ouverture de la rue 115-120 d'une largeur de cinquante pieds (50').

ADOPTÉ

61-75 AVIS DE MOTION

Monsieur l'Echevin Léon Pronovost donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un nouveau Règlement de construction aux fins d'abolir le règlement de construction No. 3 actuellement en vigueur et pour établir une réglementation plus appropriée aux circonstances et au développement de la construction dans les limites de la Ville de St-Vincent-de-Paul.

61-76 AVIS DE MOTION

Monsieur l'Echevin Lionel Gauthier donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un règlement de zonage sur tout le territoire et dans les limites de la Ville de Saint-Vincent-de-Paul.



61-77 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le Règlement No. 324 intitulé: "Règlement obligeant tout propriétaire qui utilise un terrain pour fins de stationnement public à entourer ledit terrain d'une clôture" soit adopté tel que lu.

ADOpte

61-78 PROPOSE PAR M. H. GAUTHIER
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le Règlement No. 325 intitulé: "Règlement abrogeant le Règlement No. 323 concernant les frais de représentation aux Membres du Conseil Municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul soit adopté tel que lu.

ADOpte

61-79 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE le Règlement No. 326 intitulé: "Règlement modifiant le Règlement No. 281 de la Ville de St-Vincent-de-Paul en rapport avec le tarif d'eau, soit adopté tel que lu.

ADOpte

61-80 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

C-660

QUE M. Léopold Binette, directeur de la Police et Chef des Pompiers de la Ville, soit autorisé à assister à la convention annuelle de l'Association des Chefs de Police et Pompiers de la Province de Québec qui se tiendra à Jonquière, P.Q., au cours du mois de juin 1961.

QUE la somme de cent vingt-cinq (\$125.00) lui soit votée et payée pour les dépenses et frais de représentation.

ADOpte

61-81 PROPOSE PAR M. L. GAUTHIER
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

C-661

QUE M. Ronald Beaupré, trésorier et Alexandre Prévost, secrétaire, soient autorisés à assister à la convention annuelle des Trésoriers de Municipalités qui se tiendra à Québec au cours du mois de Mai 1961 et que la somme de \$300.00 soit votée et payée pour les dépenses et frais de représentation.

ADOpte

61-82 PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE la Commission Hydro-Electrique de Québec soit autorisée à faire l'installation de deux lampadaires



au fluorescent de 200 watts chacune sur l'Avenue Gentilly au coin de la rue Juge Wilson, tel qu'indiqué sur un plan préparé en date du 30 janvier 1961. Prix approximatif de l'installation vingt-deux dollars chacune (\$22.00) selon une lettre en date du 6 février 1961 et signée par M. André Périn, représentant au Service des Ventes.

ADOPTÉ

61-83 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE la liste des commandes inscrite ci-après soit acceptée:

60'	tuyau de cuivre 3"	pour les compteurs Att. M. Numainville
44'	tuyau de cuivre ½"	pour les compteurs Att. M. Cousineau
1	rouleau de tuyau de cuivre ½"	compteurs
10	lbs de soudure pour les compteurs	
2000	sceaux pour sceller les compteurs	à 4.50
1	pince \$14.50 pour les compteurs d'eau (sceller)	
1	Echelle de bois 32' au prix de #39.95	
1	Voyage de poussière de pierre 5 tonnes	
1	Voyage de poussière de pierre 8 tonnes	
1	Boîte de rouleaux de papier machine à additionner.	
1	Gallon colle à caoutchouc pour obligations	
1	Essoreuse pour une moppe d'une largeur de 10" \$17.25	
1	Manchon d'acier 4" X 14"	
1	" " 10" X 14"	
"	de fonte complet 2 X 4"	
"	" " 2 X 6"	
"	" " 2 X 8"	
"	" " 2 X 10"	

ADOPTÉ

vers 661-105
61-84 CONSIDERANT que les locaux de l'Hôtel de Ville sont trop étroits et insuffisants vu l'accroissement de la population de la Ville;

CONSIDERANT l'opportunité d'ériger une nouvelle bâtie en rapport avec les besoins à venir et l'agrandissement de la Ville;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal a prévu la construction future d'édifices publics sur les terrains acquis récemment par la Ville;

VU ces motifs, IL EST:

PROPOSE PAR M. L. GAUTHIER
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE la résolution concernant l'installation d'un système d'enregistrement de débit d'eau, adoptée lors de l'assemblée spéciale du 31 janvier 1961 et inscrite au livre des minutes sous le numéro 61-66, soit rescindée.

QUE le Secrétaire écrive une lettre à la Compagnie Bailey Meters Limited avec copie de la présente résolution ainsi qu'une lettre aux Ingénieurs Beauchemin, Beaton



et Lapointe. QUE le Chèque de dépôt de 10% au montant de \$325.20 soit retourné à la Compagnie Bailey Meters Ltd.

ADOpte

61-85 VU la lettre du Ministère des Affaires Municipales adressée au Secrétaire de la Ville de Saint-Vincent-de-Paul en date du 3 février 1961 et signée par M. Burroughs Pelletier, I.P. et Directeur du Service Provincial de l'Urbanisme;

VU les remarques adressées en rapport avec le plan de subdivision des lots 88, 89 et 92, les suggestions et les recommandations pour exiger que les lots subdivisés à une largeur de quarante pieds (40') soit portés à une largeur de soixante pieds (60');

EN CONSEQUENCE, IL EST:

PROPOSE PAR M. H. GAUTHIER
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE la résolution adoptée par le Conseil Municipal lors de l'assemblée régulière du 5 janvier 1959 approuvant le plan de subdivision des lots 88, 89 et 92 du cadastre officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, division d'enregistrement de Laval, selon le plan préparé par M. J.-André Laferrière, arpenteur-géomètre, soit rescindée.

QUE copie de cette résolution soit envoyée à la firme "Court Investment Corporation" propriétaire des terres 88, 89 et 92 et que demande leur soit faite de préparer et de soumettre au Conseil Municipal de cette Ville un plan dont la largeur des lots devra avoir soixante pieds (60') tel que proposé par M. Burroughs Pelletier, I.P., dans sa lettre du 3 février 1961.

ADOpte

61-86 PROPOSE PAR M. H. GAUTHIER
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le permis de construction d'un hôpital privé demandé par M. François Lahaise sur le lot 127 subdivision No. 11 lui soit accordé à la condition expresse de se conformer au Règlement de construction No. 3 de la Ville de St-Vincent-de-Paul lequel prescrit que toute construction doit être située à quinze pieds (15') de la ligne de rue.

ADOpte

61-87 PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le Secrétaire soit autorisé à commander un instrument de marque: "Bristol Pressure" avec gauge recorder et graphique à la Compagnie Francis Hankin pour l'enregistrement du débit d'eau de la Ville de Saint-Vincent-de-Paul, ce, à condition que le prix d'achat de cet

INSTRUMENTS DU MARS
INSTRUMENTS DU SEC. TRÉS

instrument ne soit pas supérieur à la somme de deux cent
quinze dollars (\$215.00).

ADOPTÉ

61-88

AVIS DE MOTION

Monsieur l'Echevin Léon Pronovost donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un Règlement amenant dans le Règlement de construction No. 3 à l'effet de limiter la construction sur la rue St-Pierre des deux côtés de la rue et sur toute sa longueur pour un duplex bâti sur un lot ayant quatre mille pieds (4000') de superficie et pour des duplex jumelés sur un lot ayant au moins six mille pieds (6000') de superficie; qu'il soit également interdit de pratiquer des ouvertures: portes ou fenêtres, plus bas que six pouces (6") au-dessus du niveau du trottoir.

61-89

AVIS DE MOTION

Monsieur l'Echevin Hector Pichette donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un Règlement amenant le Règlement de zonage No. 257, article 2-1 paragraphe deux (2) en rapport avec la distance de la bâtie à la ligne latérale, côté nord, qui doit être érigée sur le lot 106 subdivision 22.

61-90

AVIS DE MOTION

Monsieur l'Echevin Léon Pronovost donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un Règlement obligeant les propriétaires de taxi, d'autobus ou de véhicules automobiles servant à des fins de location, de posséder une assurance de \$5,000.00 pour les dommages à la propriété, \$10,000.00 pour des blessures corporelles à une personne et \$20,000.00 pour des blessures corporelles à plus d'une personne.

61-91

PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le Secrétaire demande des soumissions pour l'achat d'une automobile de police à M. Jean Chartrand et à M. Jean-Paul Charbonneau, avec échange de l'automobile actuelle, selon des spécifications précises et déterminées à l'avance en rapport avec le dossier de l'automobile achetée l'an passé.

ADOPTÉ

61-92

PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE le dépôt de dix dollars (\$10.00) versé pour vérifications des compteurs d'eau soit remboursé aux personnes ci-après mentionnées:



M. Charron, garage Charron Esso Service, 4683 B.Lévesque \$10.00
M. Claude Pagé, 944 Louis-Abel 10.00
M. Yvon Soumis, 5358 B.Lévesque 10.00

ADOpte

61-93 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER
ET RESOLU UNANIMENT

QUE, vu les besoins urgents et le grand nombre de familles pauvres de la Ville;

VU le dévouement et la charité des Membres de la Société St-Vincent-de-Paul;

Les Membres de ce Conseil, en plus de l'appui moral qu'ils sont heureux d'apporter à cette Société, acceptent de verser à ladite Société, pour le bénéfice des indigents de la Ville, la somme de cent cinquante dollars (\$150.) par mois, rétroactif au 1er janvier 1961.

ADOpte

61-94 PROPOSE PAR M. L. GAUTHIER
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE l'avocat de la Ville ne soit plus tenu d'assister régulièrement aux assises de la Cour Municipale, mais il sera convoqué par l'autorité compétente lorsque sa présence s'avèrera nécessaire à la tenue de procès.

ADOpte

61/95 PROPOSE PAR M. H. GAUTHIER
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le Trésorier soit autorisé à payer à M. J. A. Warren, 4854 Boul. Lévesque, St-Vincent-de-Paul, la somme de \$85.00 pour travaux exécutés sur sa propriété sous la recommandation de la Ville, alors qu'il était suggéré y avoir une fuite d'eau et qu'il n'y en avait pas.

ADOpte

61-96 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE le Trésorier soit autorisé à créditer les montants suivants au compte de:

Marcel Côté	taxe d'aqueduc	\$30.00
Gabriel Labonville	" "	40.00
Jacques Forget	d'affaires	22.50
Jean-Bte Charron Ltée	" "	22.50
Fernand Dallaire	" "	22.50
Albert Barrette	" "	22.50



QUE le Trésorier soit autorisé à annuler les chèques suivants:

Guy Archambault	\$24.50	payé le 27 janv. 1960
Wilbrod Seveency	24.50	le chèque n'est plus en main
Maurice Paquette	32.00	(2) fois le chèque n'est plus en main
M. J. Larose	10.00	adresse inconnue
Maurice Gagnon	4.00	" "
Léo Lapensée	20.00	payé en septembre 1959.

QUE le Trésorier soit autorisé à créditer \$100.66 sous, pour les taxes spéciales 1958 et \$73.14 cents pour les taxes spéciales 1959, à M. Yvon Desrochers et que ces taxes soient chargées à M. Sardano, responsable desdites taxes.

ADOpte

61-97 ATTENDU qu'il arrive fréquemment que les contribuables requièrent les services de la Ville de Saint-Vincent-de-Paul pour faire dégeler leur eau;

ATTENDU que sur le rapport du surintendant, le Trésorier charge à ces contribuables le coût desdits services;

ATTENDU qu'il est assez difficile de percevoir après que les services ont été rendus le coût de ces services;

IL EST

PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QU'à l'avenir toutes personnes désirant faire dégeler son service d'aqueduc devra payer la somme de \$5.00 avant que ledit travail soit exécuté, et que cette somme de \$5.00 paiera le service complet d'un dégelage d'eau.

ADOpte

61-98 ATTENDU que les comptes, du numéro 38 au numéro 251, au montant de \$108,987.67 et les salaires, du numéro 1 à 4 au montant de \$8,577.70 ont été vérifiés et trouvés exacts;

IL EST

PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE le Trésorier soit autorisé à créditer ou à payer ces comptes A QUI DE DROIT:

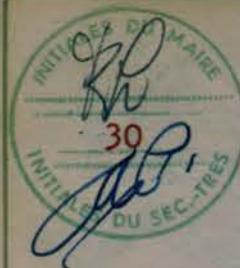
38 Me Bourdon, Juge	✓ 17-13 Cour Municipale	\$500.00
39 Receveur Général	✓ 25-3 Timbres	32.94
40 N'rmand Schmidt	✓ 22-1 Entretien Imm.	10.00
41 Ministère de la Voirie	✓ 18-18-5 Entretien Hiver	500.00
42 Conférence de Circulation	✓ 17-8 Police Fourniture	3.50
43 Cité Pont-Viau	✓ 21-4 Consommation Aqu. 18,673.21	
43AG.B.C. Sales & Service	✓ 25-4 Papeterie Adm.	23.51
44 C. B. C. Sales & Service	✓ 25-16 Achat Equip. Adm.	224.40
45 Ministère Transport	✓ 17-12 Radio Police	1.00



46	Guérin & Auclair	17-13 Cour Municipale	\$75.00
47	Cartierville Machinerie	19-4 Répar. Terratrac	1,078.00
48	Jean-Paul Cousineau	23-4 Ass. Véhicule	769.00
49	Jean-Paul Cousineau	23-2 Ass. Respons. Pub.	528.81
50	Laurion Equipment Ltée	19-1 Achat Machine	1,142.40
51	Laurion Equipment Ltée	19-3 Rép. Cockshutt	54.93
52	Sanfax Company Ltd,	18-18-5 Voirie Hiver Div.	133.11
53	Tire Centre Ltd	19-3 Rép. Cockshutt	30.15
54	Tire Centre Limited	19-3 Rép. Cockshutt	1.77
55	Underwood Limited	25-17 Ent. Equip. Adm.	39.86
56	The Tower Publis. Co.	17-7 Papeterie Impress. Pol.	15.00
57	Advance Display Ltd	18-9 Voirie Divers	124.00
58	Back River Quarries Ltd	18-18-2 Pierres & Sable	9.77
59	Back River Quarries Ltd	18-18-2 Pierres et Sable	11.60
60	" " "	18-18-2 " "	4.95
61	Minnesota Minning and Mg.	25-4 Fourniture Adm.	105.26
62	Caribonum Ltd	25-4 Fourniture Adm.	20.40
63	Les Sables des Mille Iles	18-18-2 Sable Voirie	3.09
64	W. Rochon	18-18-4 Hiver Voirie Loc. Mc.3	862.50
65	W. Rochon	18-18-4 " " " "	1,820.00
66	Interprovincial Equip.	19-1 Achat Machinerie	8,129.40
67	Terrebonne Quarries	18-18-2 Pierres & Sable Voi.	13.99
68	Ministère du B.-Etre	15-2 Ass. Publique	192.48
69	J.P. Charbonneau Auto	19-1 Achat Machinerie	4,579.80
70	Ville de Duvernay	21-11 Entretien Aqueduc	532.65
71	Mobile Telephone Center	17-12 Radio Police	34.33
72	The Canadian Hose	15-3 Parc Terrain jeu	227.26
73	La Revue Municipale	26-9 Publicité Abonnement	22.50
74	Lucien Proulx	22-1 Entretien Imm.	90.00
75	" "	22-1 Ent. Immeuble	12.00
76	" "	22-1 Ent. Immeuble	48.00
77	fournisseur Mun.	18-11 Signalisation Voirie	85.94
78	Sifto Salt Limited	18-18-3 Hiver Calc. Voirie	95.63
79	Sifto Salt Limited	18-18-3 Hiver Calcium Voi.	79.80
80	" " "	18-18-3 Hiver Calcium Voi.	87.00
81	" " "	18-18-3 Hiver Calcium Voi.	105.60
82	J.P. Charbonneau	19-6 Camion Chevrolet	43.86
83	Noel Roméo Cie Limited	15-4-2 Eclairage Matériel	464.64
84	Poulin & Frères	25-16 Achat Equip. Adm.	249.90
85	A. Poirier	22-4 Chauffage Imm.	29.25
86	" "	22-4 " "	30.21
87	Gérard Hamel	22-4 " "	38.63
88	" "	22-4 " "	83.96
89	" "	22-4 " "	37.33
90	" "	22-4 Chauffage Imm.	102.82
91	" "	19-2 Huile Machinerie	19.71
92	" "	22-4 Chauffage Imm.	70.71
93	" "	19-2 Huile Machinerie	30.16
94	" "	22-4 Chauffage Imm.	41.26
95	Forge St-Vincent	19-3 Cockshutt Rép.	12.00
96	Aimé Cantin	18-4 Ent. Outilage	1.00
97	" "	19-2 Huile Essence	4.80
98	" "	19-2 Huile Essence	2.00
99	" "	19-2 " "	2.30
100	" "	19-2 " "	3.62
101	Bell Telephone	19-2 " "	6.00
102	" "	25-8 Téléphone Adm.	6.67
103	Yvon Legris Ltée	25-8 " "	170.01
104	Marsan Auto Elect.	22-1 Ent. Immeuble	82.98
105	Electro Auto Serv.	17-4 Ent. Véhicule Pol.	32.79
106	Marsan Auto Elect.	19-14 Souffleuse Mch.	2.25
107	Chartrand Auto Inc.	17-4 Ent. Auto Pol.	3.70
		19-14 Souffleuse Rép.	1.02



108	Pharmacie Désy	✓15-3	Terrain de Jeux	\$ 4.13
109	Pharmacie Dézy	✓15-3	Terrain de jeux	2.25
110	Pharmacie Dézy	✓17-8	Fourniture Police	9.40
111	Chartrand Auto Inc.	✓17-4	Auto Police Rép.	3.45
112	Chartrand Auto Inc.	✓19-7	Ford $\frac{1}{2}$ Tonne Rép.	1.23
113	Imprimerie Bouchard	✓25-4	Fourniture Adm.	28.77
114	Imprimerie Bouchard	✓25-2	Papeterie Imp. Adm.	20.40
115	" "	✓25-4	Fourniture Adm.	30.35
116	" "	✓25-2	Papeterie Adm.	5.38
117	" "	✓25-2	" "	11.22
118	" "	✓25-2	" "	39.89
119	" "	✓25-4	Fourniture Adm.	7.96
120	" "	✓25-2	Papeterie Adm.	5.10
121	" "	✓25-4	Fourniture Adm.	12.24
122	" "	✓15-3	Terrain de jeux	13.30
123	" "	✓25-4	Fourniture Adm.	8.39
124	" "	✓25-2	Papeterie Adm.	33.97
125	" "	✓25-4	Fourniture Adm.	12.75
126	" "	✓25-2	Papeterie Adm.	7.35
127	" "	✓25-4	Fourniture Adm.	10.81
128	" "	✓25-2	Papeterie Adm.	13.88
129	" "	✓25-4	Fourniture Adm.	3.68
130	" "	✓25-2	Papeterie Adm.	10.77
131	" "	✓25-2	" "	10.77
132	" "	✓25-4	Fourniture Adm.	.92
133	" "	✓25-2	Papeterie Adm.	20.91
134	L. Binette	✓17-13	Cour Municipale	7.35
	Jacques Sigouin	✓17-13	Cour Municipale	36.00
135	Gaston Poirier	✓17-13	" "	19.50
	Roger Cantin	✓17-13	" "	37.50
136	L. Binette	✓17-6	Congrès Police	21.00
137	Charles Rameau	✓17-13	Cour Mun.	15.00
138	M. Lefrançois	✓17-10	Pol. Divers	50.90
	M. L. Rancourt	✓17-10	Pol. Divers	2.00
139	M. L. Rancourt	✓17-13	Cour Mun.	4.00
	M. H. Thérien	✓17-13	" "	20.25
140	Trudeau & Fils	✓20-12	Egout Entrée	9.75
141	Hydro-Québec	✓15-3-2	Elect. Terrain Jeu	64.00
142	"	✓15-4-1	Eclairage Rue	4.27
143	"	✓20-4	Elect. Egout	124.53
144	"	✓20-4	"	4.95
145	"	✓15-4-1	" rues	65.15
146	"	✓15-4-3	" Inst.	647.12
148	Shawinigan Wat. Pow.	✓15-4-1	" rues	18.00
149	Gérard Forget	✓15-3-2	Terrain jeu Elec.	12.58
150	"	✓15-3-2	Terrain de jeu Elec.	15.16
151	"	✓15-4-4	Eclairage Entr.	62.13
152	"	✓15-3-2	Terrain Jeu Elec.	9.75
153	"	✓15-3-2	Terrain jeu Elect.	25.36
155	"	✓21-6	Dégel Aqueduc	27.13
156	"	✓21-6	"	44.85
157	"	✓21-6	"	23.40
158	"	✓21-6	"	37.05
159	"	✓21-6	"	32.97
160	"	✓21-6	"	16.17
161	"	✓21-6	"	16.17
162	J.A. Lebreux	✓21-6	"	12.50
163	"	✓18-11	Signalisation Voirie	10.50
164	"	✓18-11	" "	18.40
165	Bernard Construction	✓18-11	" "	13.15
166	"	✓21-6	Dégel Aqueduc	11.50
		✓21-6	" "	48.50



167	The Todd Co. Ltd	✓ 26-16 Achat Equip. Adm.	\$ 89.17
168	" "	✓ 25-4 Fourniture Adm.	36.19
169	" "	✓ 25-2 Papeterie Adm.	55.00
170	" "	✓ 25-2 " "	51.37
171	" "	✓ 25-2 " "	58.01
172	" "	✓ 25-2 " "	11.01
173	" "	✓ 25-16 Achat Equip. Adm.	170.85
174	" "	✓ 25-2 Papeterie Adm.	8.82
175	" "	✓ 25-2 " "	25.99
176	" "	✓ 25-2 " " crédit	12.85
177	" "	✓ 25-2 " "	74.41
178	Francis Hank. Ltd	✓ 21-2 Matériel Aqueduc	14.28
179	Bédard & Girard	✓ 18-8 Déplacement Poteau	700.00
180	Champlain Oil Ltd	17-2 Essence auto-Police	84.00
181	B.P. of Canada Ltd	17-4 Entretien Auto Police	6.50
		19-6 Chevrolet	30.43
		19-7 Ford	26.43
		19-4 Terratrac	21.49
		19-14 Souffleuse	67.95
		19-12 Bombardier No.2	11.20
		19-12 Bombardier No.3	11.59
		19-15 Compresseur	2.00
182	B.P. Canada. Ltd	17-2 Essence auto Pol	198.54
183	Sun Oil Co. Ltd	17-4 Ent. Auto Pol.	14.87
184	Shell Oil Cp. Ltd	19-7 Ford	14.50
185	Maison R. Lavoie Ltée	19-15 Compresseur	2.15
		19-6 Chevrolet	25.34
		19-11 Pompe	4.17
		17-2 Essence Auto Pol.	53.57
		17-4 Ent. Auto Pol.	3.00
		✓ 21-2 Matériel Aqueduc	28.51
		✓ 22-1 Ent. Bâtisse	69.02
		✓ 15-4-2 Mat. Eclairage	60.19
		✓ 17-10 Police Divers	7.95
		✓ 19-14 Souffleuse	4.80
		✓ 19-6 Chevrolet	7.78
		✓ 18-15 Entretien Garage	7.18
		✓ 18-5 Outilage Achat	30.62
		✓ 15-3-3 Terrain Jeu	2.70
		✓ 21-6 Dégel Aqueduc	48.50
		✓ 15-1 Souscription	450.00
		✓ 15-5 Vidanges	1,500.00
		✓ 24-2 Int. Obligations	13,848.75
		✓ 25-12 Administ. Divers	20.40
		✓ 21-11 Entretien	46.00
		✓ 26-3 Plan et Arp.	400.00
		✓ 19-7 Ford	5.40
		✓ 19-6 Chevrolet	5.45
		✓ 19-6 " "	5.35
		✓ 19-07 Ford	4.85
		✓ 15-3-2 Elect. Ter. Jeu	10.76
		✓ 15-3-2 Elect. Ter. Jeu	13.95
		✓ 15-3-2-Elect. Ter. Jeu	5.15
		✓ 15-3-2 Elect. Ter. Jeu	55.87
		✓ 15-3-3 Terrain jeu Mat.	16.00
		✓ 26-8 Mutation	1.65
		✓ 25-16 Equip. Achat Adm.	25.10
		✓ 25-16 Equip. Achat Adm.	2,029.80
		✓ 21-2 Matériel Aqueduc	67.26
		✓ 21-2 Matériel Aqueduc	19.38
		17-2 Essence Auto Pol.	24.83
		17-4 Entretien Auto	78.68
		27-44 Reg. 302 5% retenu	582.68
		✓ 26-3 Plan et Arpt.	1,000.00



210 Beauchemin Beaton East.	27-40 Règl. 298 5% Ret.	2,593.22
211 Eastside Const.	27-37 Règl. 292 5% ret.	614.08
212 " "	27-42 Règ. 200 50% Ret.	1,031.65
213 Eastside Const.	27-40 Règ. 298 5ième Progrès	5,533.65
214 Beauchemin Beaton	27-38 Règ. 293 Surveill.	1.80
215 Miron Const. Ltée	27-38 Règ. 293 2e Est.	25.20
216 Beauchemin Beaton	27-38 Règ. 293 Surveill.	190.04
217 Miron Construction	27-38 Règ. 293 Est. 1A	2,686.50
218 Eastside Const.	27-48 Dépôt de Soum.	8,515.41
219 Beauchemin Beaton	27-40 Surveillance Règ. 298	393.50
220 Beauchemin Beaton	27-8 Règ. 39 Honoraire Plan	67.66
221 " "	27-8 Règ. 39 Surveillance	120.69
222 Lagacé Construction	27-8 Règ. 39 Est. 2	1,691.58
223 Beauchemin Beaton	27-8 Règ. 39 Plan	86.58
224 " "	27-8 Règ. 39 surveillance	153.84
225 Lagacé Const.	27-23 Règ. 209 Est. 1	103.52
226 Beauchemin Beaton	27-8 Règ. 39 Est. 1	2,300.24
227 " "	✓ 18-10 Ingénieur Voirie	42.29
228 Lagacé Const.	✓ 18-10 Ingénieur Voirie	75.18
229 Beauchemin Beaton	✓ 18-3 Rue Asphalte	1,174.67
230 " "	27-32 Règ. 248 Plan	114.73
231 Lagacé Const.	27-32 Règ. 248 Surveillance	203.96
232 Beauchemin Beaton	27-32 Règ. 248 1A Est.	2,868.17
233 " "	27-33 Règ. 255 Surveillance	123.77
234 Lagacé Const.	27-33 Règ. 255 Plan	69.62
235 Beauchemin Beaton	27-33 Règ. 255 Est. 1	1,740.47
236 Beauchemin Beaton	27-33 Règ. 255 Surveillance	4.83
237 Lagacé Construction	27-33 " 255 Surveillance	8.58
238 Beauchemin Beaton	27-33 " 255 Est. 2	134.06
239 Métropole Excavation	27-39 " 295 Surveillance	91.54
240 Métropole Excavation	27-39 " 295 Est. 3	1,287.27
241 Beauchemin Beaton	27-45 " 310 Est. 3	1,542.87
242 " "	27-8 " 39 Surveillance	1.62
243 Lagacé Con struction	27-8 " 39 Plan	.91
244 Francis Hankin Ltd	27-8 " 39 Est. 3	25.30
245 Petite Caisse	27-36 " 284 Compteurs	631.13
246 Lucien Numainville	✓ 22-1 Entretien Imm.	2.76
247 Feu du 3 janvier	✓ 25-3 Timbres	30.20
248 Feu du 6 janvier	✓ 25-12 Divers Adm.	7.25
249 Feu du 30 janvier	✓ 18-19 Voirie Hiver	.50
250 Feu du 5 février Hamelin	✓ 19/11 Signal Rue	2.57
251 Feu du 8 février	✓ 17/10 17-10 police Divers	4.77
	✓ 25-2 Papeterie Adm.	6.85
	✓ 25-12 Adm. Divers	18.01
	✓ 25-4 Fourniture Adm.	6.50
	27-36 Règ. 284 Pose Compteurs	1,539.00
	✓ 16-1 Salaire	6.75
	✓ 16-1 "	7.50
	✓ 16-1 "	9.00
	✓ 16-1 "	92.25
	✓ 16-1 "	28.50

\$ 108,987.67

S A L A I R E S

No. 1 Semaine finissant le 6 janvier 1961:-

25-1 Secrétariat	\$477.00	16-3 Mach. Entretien	16.26
22-1 Immeuble Ent. H.V.	55.00	18-18-1 Surintendant	67.33
17-1 Police Salaire	310.92	18-17 Salaire Divers	135.32
16-1 Pompier	310.92	18-18-2 Sables rues	10.32
20-2 Egout ent.	2.50	Parcs Terrain J. 15-3	275.25
18-18-1 Voirie Ent. Hi.	420.21		
		<u>\$ 2,081.03</u>	



Paie No. 2, semaine finissant le 13 janvier 1961:-

25-1	Secrétariat	\$488.00	15-3	Terrain Jeu	\$222.99
22-1	Immeuble Entr.	63.00	19-3	Répar. Machine	20.73
17-1	Police	351.01	18-18-1	Surintendant	100.20
16-1	Pompier	351.01	21-9	Ingénieur Voirie	45.84
20-1	Entr. Egout	4.29	18-17	Fête congé	<u>151.56</u>
18-18-1	Surintendant	100.20			
					\$2,272.45

Paie No. 3, semaine finissant le 20 janvier 1961:-

25-1	Secrétariat	\$487.00	19-4	Rép. Machine	\$67.45
22-1	Entr. Immeuble	71.00	21-1	Aqueduc	65.46
17-1	Police	346.25	18-18-1	Surintendant	71.64
16-1	Pompier	346.25	21-9	Ingénieur Voirie	68.72
20-1	Entr. Egout	32.26	18-7	Voirie Divers	<u>2.23</u>
18-18-1	Voirie Hiver	377.25			
			Plus Parc Terrain:-(216.25)		\$1,935.51

Paie No. 4, semaine finissant le 27 janvier 1961:-

25-1	Secrétariat	\$484.00	18-18-1	Voirie Hiver	188.93
22-1	Entretien Imm.	63.00	19-3	Rép. Machine	68.88
17-1	Police	336.77	18-18-1	Surintendant	90.00
16-1	Pompier	336.77	21-9	Ingénieur Voirie	42.27
15-3	Terrain de Jeu	197.25	18-17	Divers	<u>72.93</u>
21-1	Aqueduc	182.22			
20-1	Entretien Egout	9.44			\$2,072.46

ADOpte

PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE l'assemblée soit levée.

VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL
M. Leveillé
D. Proulx



VILLE SAINT-VINCENT-DE-PAUL
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA

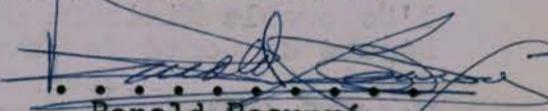
ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Vincent-de-Paul, tenue le 24 février 1961, à 8.00 heures p.m., à l'Hôtel de Ville de Saint-Vincent-de-Paul, sous la présidence de son Honneur le Maire Rodolphe Lavoie et à laquelle sont présents Messieurs les Echevins:

Hector Pichette	Jean-Paul Brousseau
Léopold Beausoleil	Léon Pronovost
Lionel Gauthier	Hector Gauthier

Monsieur Alexandre Prévost, secrétaire est aussi présent.

CERTIFICAT D'AVIS DE CONVOCATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office, que les AVIS de convocation ont été adressés à tous les membres du Conseil selon la Loi, le vingt-et-unième jour (21e) de février entre 5.00 et 6.00 heures p.m.


Ronald Beaupré
Ass-Secrétaire

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière tenue le 13 février 1961 soient adoptés tel que lus.

ADOPTÉ

61-99

CONSIDERANT les troubles survenus récemment lors de la fuite du prisonnier "Pollock", du Pénitencier, le 4 février 1961;

CONSIDERANT les heures d'angoisse et d'inquiétude vécues tout un jour par les Membres d'une famille victime dudit malfaiteur évadé de la prison;

CONSIDERANT les douleurs physiques comme les peines morales endurées non-seulement au cours de cette journée mais qui se prolongent encore aujourd'hui et peuvent se continuer toute la vie;

CONSIDERANT que des nouveaux troubles ou évasions peuvent se renouveler à l'improviste avant que personne ne soit prévenu et que des mesures de protection ne soient prises;

EN CONSEQUENCE IL EST

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER
ET ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ



QUE le Conseil Municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul attire l'attention des Autorités du Gouvernement Fédéral sur la nécessité d'assurer à la population de cette Ville une meilleure garantie de paix et de sécurité;

QUE ce même Conseil demande que des mesures d'urgence soient prises pour éviter, à l'avenir, l'invasion par des évadés de prison, de nos foyers ainsi que l'attaque ou la capture possible de nos épouses et de nos enfants et dont les repris de justice n'hésitent pas à en faire des otages ou s'en servir comme des cibles afin de se protéger et d'éviter la capture.

QUE ce même Conseil considère comme mesure de protection essentielle, primordiale et des plus efficaces la résidence permanente dans l'enceinte de la Ville, d'un plus grand nombre de gardiens et de constables du Pénitencier de St-Vincent-de-Paul.

QUE ledit Conseil est heureux de prévenir les Autorités Fédérales et tous les gardes du Pénitencier qu'il existe à St-Vincent-de-Paul, de nombreux logements libres soit dans des maisons unifamiliales soit dans des habitations à logis multiples où l'on peut jouir de tout le confort et commodités de la vie moderne.

QUE copie de cette résolution soit adressée à l'Honorable Ministre de la Justice Mr Davie Fulton et au Député du Comté de Laval, au Parlement, M. Rodrigue Bourdages, et au Directeur du Pénitencier de St-Vincent-de-Paul Major Grégoire Surprenant, à Mr Allen Mc Leod, Commissaire des Pénitenciers Ottawa, au Major Desgroseilliers, Directeur de l'Institut Leclerc.

ADOPTÉ

61-100\

CONSIDERANT qu'il n'existe à l'heure actuelle aucun parc majeur sur tout le territoire de l'Île Jésus;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de favoriser la population du Comté de Laval d'un parc public comme endroit de repos, de délassement et de sports;

CONSIDERANT que l'accroissement de la population, en général, de la population juvénile, en particulier, a rendu très urgent l'aménagement de parcs et de terrains de jeux;

CONSIDERANT que les enfants sont souvent victimes d'accidents mortels en prenant leurs ébats dans les rues;

CONSIDERANT que la Ville de St-Vincent-de-Paul a acquis un immense terrain situé dans le territoire et les limites de la Ville;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'aménagement de ce terrain pour fins de parc public;

CONSIDERANT le nivellement du sol, la plantation des arbres, et des buissons, l'ensemencement du gazon et la culture des fleurs ne peuvent s'effectuer qu'au cours de la saison estivale;

CONSIDERANT que la main d'œuvre locale, comme emploi saisonnier, est peu nombreuse et disponible en été à St-Vincent-de-Paul;



CONSIDERANT que la Ville peut obtenir une aide appréciable des autorités du Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul pour effectuer les travaux mentionnés ci-dessus;

CONSIDERANT le réconfort moral que le travail manuel au grand air est susceptible d'apporter à la classe particulière d'individus du Pénitencier Saint-Vincent-de-Paul;

CONSIDERANT la coopération active et les services nombreux rendus par le corps constabulaire de la Ville de Saint-Vincent-de-Paul au département de la Justice Fédérale division de St-Vincent-de-Paul;

EN CONSEQUENCE, IL EST . . .

PROPOSE PAR M. L'ECHEVIN HECTOR PICHETTE
SECONDE PAR M. L'ECHEVIN LEOPOLD BEAUSOLEIL

QUE les Membres du Conseil Municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul demandent respectueusement à l'Honorable Davie Fulton, Ministre de la Justice dans le Gouvernement Fédéral, la permission de faire effectuer par un groupe de détenus, certains travaux d'aménagement du parc local acquis par la Ville pour l'embellissement des lieux. Ces travaux pourraient débuter au printemps de l'année 1961 et se poursuivre régulièrement au cours de chaque saison d'été. Les autorités de la Ville de St-Vincent-de-Paul acceptent, par ailleurs, de se soumettre aux règlements du Ministère de la Justice dans l'exécution desdits travaux de qui relèvent la surveillance et la garde des détenus du Pénitencier.

ADOpte

61-101 PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE le Conseil Municipal accepte la soumission de la firme Jean-Paul Charbonneau Autos Ltée pour la vente, à la Ville de Saint-Vincent-de-Paul, d'une voiture-automobile de marque "Chevrolet" année 1961, aux taux et spécifications mentionnés dans ladite soumission datée du 23 février 1961. Cet achat doit s'effectuer avec l'échange du char usagé de la Police de St-Vincent-de-Paul au prix de MIL SEPT CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS (\$1,770.00).

Monsieur l'Echevin Léon Pronovost vient en amendement et propose l'achat d'une voiture de marque "Ford" 1961 de la Firme Chartrand Automobile Inc., M. Jean Chartrand étant propriétaire et contribuable de la Ville.

Monsieur l'Echevin Hector Pichette déclare qu'il n'est opposé ni à la proposition principale ni à l'amendement. L'amendement de Monsieur Léon Pronovost n'ayant pas de secondeur, la proposition principale est adoptée sur division.

61-102 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE la firme des Ingénieurs Beauchemin, Beaton et Lapointe soit autorisée à présenter au



département du Ministère de la Santé, à Québec, pour en obtenir l'approbation, les plans de construction d'un intercepteur sanitaire devant desservir le lot numéro 106 et, éventuellement, toutes les terres se servant du lot numéro 106 au lot numéro 88 et 89 inclusivement. Ces plans et devis sont préparés par M. Henri Lapointe, Ing. Prof. et sont datés du 15 février 1961. Les numéros de dessins étant 120-P-1 et 120-P-2 avec la référence 274-38.

ADOpte

61-103 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE la résolution adoptée lors de l'assemblée du 27 juin 1960 et inscrite au livre des délibérations sous le numéro 60-383, soit rescindée.

ADOpte

En voici le texte: "QUE M. J.-André Laferrière, arpenteur-géomètre, soit autorisé à procéder à la vérification des rues qui ont été cédées à la Ville de St-Vincent-de-Paul mais dont la vente ou cession n'a pas été régularisée par contrat".

61-104 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE le service d'autobus de la Cie du Transport Provincial desservant la Ville sur le circuit Ahuntsic St-Vincent-de-Paul soit maintenu en force sur tout son parcours actuel (Boul. Lévesque, Ave Belleville, rue de la Fabrique, Ave Desnoyers Et Boul. Lévesque A/R) jusqu'à ce que le Conseil Municipal juge opportun d'y apporter d'autres changements.

ADOpte

61-105 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE, après discussion avec M. J. Boureau, I.P. sur les avantages et l'opportunité d'installer un graphique tel que recommandé par M. Henri Lapointe, I.P., la résolution adoptée lors de l'assemblée du 13 février 1961 inscrite au livre des minutes au numéro 61-84 soit rescindée et que la Firme Bailey Meters Co. Ltd procède suivant sa soumission datée du 23 janvier 1961 à l'installation d'un système d'enregistrement du débit d'eau de notre Ville au prix de TROIS MILLE DEUX CENT CINQUANTE DEUX DOLLARS (\$3,252.00), moyennant le dépôt initial de dix pour cent (10%) du montant de la soumission.

ADOpte

61-106 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le Règlement No. 327 intitulé: "Règlement prévoyant à une police d'assurance obligatoire pour tout



propriétaire de taxis, d'autobus et de véhicules automobiles et servant à des fins de location, etc..." soit adopté tel que lu.

ADOpte

61-107 PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE le Règlement No. 328 intitulé: "Règlement modifiant le Règlement No. 257 article 2-1 en rapport avec la distance qui doit séparer la bâtie de la ligne latérale du lot voisin au lot No. 106 subdivision 22 seulement" soit adopté tel que lu.

ADOpte

61-108 PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE l'assemblée des contribuables intéressés au Règlement de zonage No. 328 soit tenue le 3 mars 1961 entre 7.00 et 8.00 heures p.m. à l'Hôtel de Ville de St-Vincent-de-Paul.

ADOpte

61-109 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le Règlement No. 329 intitulé: "Règlement de zonage en rapport avec la construction domiciliaire partie du lot trois cent vingt-trois (323) et attenant aux deux côtés de la rue Saint-Pierre" soit adopté tel que lu.

ADOpte

61-110 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE les mutations mentionnées ci-dessous soit approuvées et que les changements se rapportant à ces mutations soient inscrits sur les fiches.

M U T A T I O N S

Du 1er au 30/11/60

Vente le 14 oct. 60
\$10,625.00

de feu Dame Florence Naud Smith
à Raymond Tardif, 4545 Boul. Rosemont, Mtl.
du lot No. 118-A-139.

Vente le 20 oct. 60
\$1,461.00

de Jean D. Raymond, et Matus Rozansky,
à Alphonse Verdon, 884 rue Suzanne,
partie du lot 115 partie No. 8
partie du lot originaire 115.

Vente le 12 août 60

de M. Wildrid Deslauriers, fiche 215,
à M. Wilhelm Klenk, 1331 VanHorne
l'emplacement décrit à fiche 215.



Vente le 26 oct. 60 \$12,726.00	de Presto Development Corp., à Jean-Paul Gervais, 764 Arthur Sauvé, du lot No. 92-102.
Vente le 26 oct. 60 \$15,245.00	de Bishop Dev. Corp. à Jules Labelle, 746 Ave Lacombe des Lots No. 92-143-2 et 192-144-1.
Vente le 26 oct. 60 " " " " "	de Presto Dev. Corp., à Roger Décary, 724 rue Arthur Sauvé des lots Nos. 92-112-2-2 et 92-113-1 et 92-113-2-1
Vente le 27 oct. 60 \$12,728.08	Unique Dev. Inc., à Antoine Pelletier, 3583 rue Kavanagh, du lot No. 96-103.
Vente le 26 oct. 60 \$15,227.54	Presto Dev. Corp. à Salvatore Demauro, 755 rue Arthur Sauvé, du Lot No. 96-73.
Vente le 12 oct. 60 \$2,752.80	de Georges Bourret Ltée, à Gaétan Lemay, 970 rue St-Laurent, du lot No. 114-62.
Vente le 12 oct. 60 \$2,533.76	Georges Bourret Ltée, à Aimé Cantin, 4762 B. Lévesque Abord à Plouffe, du lot No. 114-63 et partie lot 114-P-64.
Vente le 12 oct. 60 \$2,202.24	Georges Bourret Ltée, à Léon Demers, 1368 E. Marie-Anne, Mtl. Partie du lot 114-58 et partie lot 114-S.57
Vente le 12 oct. 60 \$2,752.80	Georges Bourret Ltée à Maurice Paquette, 6680 Casgrain, Mtl Lot 114-61.
Vente le 4 nov. 60 \$100.00	Raymond Martineau à Le Directeur des terres destinées aux an- ciens combattants, Mtl. du lot No. 118-166.
Vente le 21 oct. 60 \$3,400.00	Lovic Const. Ltd à Norman Thompson, 4740 Charleroi, Mtl-Nord, des Lots Nos. 115-70 & 71.
Vente le 12 oct. 60 \$2,752.80	Georges Bourret Ltée à Armand Rémillard, 160 E. rue St-Zotique Mtl du lot No. 114-60.
Vente le 21 oct. 60 \$18,000.00	Pan American Const. Co. Ltd à Jean Thibodeau, 2001 Cambridge Rd, Ville Mont-Royal, Lot 101-73 --- 101-72 --- 101-72.
Vente le 21 oct. 60 \$18,000.00	Pan Am. Const. Co. Ltd à Roland Bayard, 4874 Ave Victoria, Mtl. Lots 101-73 --- 101-74
Vente le 21 oct. 60 \$18,000.00	Pan Am. Const. Co. Ltd à Roland Bayard, 4874 Ave Victoria Mtl. 101-74 --- 101-75



Vente le 23 oct. 60 Pan Am. Const. Co. Ltd
\$18,000.00 à James Boyd Torphy, 867 Dunlop Outremont,
Partie 101-76 --- 101-75

Vente le 21 oct. 60 Pan Am. Const. Co. Ltd
\$18,000.00 à James Boyd Torphy, 867 Dunlop, Out.
Partie 101-76 --- 101-77

Vente le 21 oct. 60 Pan Am. Const. Co. Ltd
\$18,000.00 à William Horowitz, 65-60 Booth St., Forest
Hille, New York, U.S.A.
Partie 101-79.

Vente le 21 oct. 60 Pan Am. Const. Co. Ltd
\$18,000.00 à Jean Thibodeau, 2001 Cambridge Rd
V. Mont-Royal
Partie No. 101-72

Vente le 21 oct. 60 Pan Am. Const. Co. Ltd
\$18,000.00 à William, Horowitz 65-60 rue Booth, Forest
Hille, New York, U.S.A.

Vente le 12 oct. 60 Georges Bourret Ltée,
\$2,064.60 à Pierre Brouillette, 60 St-Zotique E., Mtl
Partie du lot No. 114-56 et 114-57

Vente le 12 oct. 60 Georges Bourret Ltd
\$2,752.80 à Rodaire Brouillette, 60 St-Zotique E. Mtl
Lot No. 114-59

Vente le 15 nov. 60 Antonio Denso
\$1.00 à Giuseppe Bondi, 691 Ave J. Brodeur
Lot No. 101-35-1

Vente le 14 nov. 60 Jean Camille Dulude et J.-Marcel Dulude
\$17,500.00 à Emile Bélanger, 676 J.A. Savoie,
Lot 100-35

CORRECTION: - - - - - Georges Bourret Ltd
et devrait se lire: - - 114-64 mais les mesures sont mauvaises et
le lot No. 114-65.

Vente le 28 nov. 60 Maurice Vézina
 à Paul-Emile Locas, 929 Rose de Lima
106-46.

ADOpte

61-111 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE le Conseil Municipal accepte le plan de subdivision pour l'ouverture d'une rue ayant une largeur de 66' pieds sur les lots 115-134, 118-230 et 118A-218 du cadastre officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul division d'enregistrement de Laval, tel qu'indiqué sur un plan préparé par M. J -André Laferrière, arpenteur-géomètre en date du 17 février 1961.

ADOpte



61-112 ATTENDU qu'il n'y a qu'un secteur de la Ville qui est actuellement zoné;

ATTENDU que le secteur zoné demande à être revisé;

ATTENDU que ce Conseil croit opportun de zoner tout le territoire de St-Vincent-de-Paul qui ne l'est pas actuellement:

IL EST

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE ce Conseil autorise la Firme Soudre et Latte à procéder à un examen du zonage actuel de la Ville, du plan directeur, à préparer un plan de zonage pour tout le territoire de la Ville de St-Vincent-de-Paul et à procéder à un examen du règlement de zonage qui sera préparé par ce Conseil, le tout pour le prix de \$2,900.00.

ADOpte

61-113 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE ce Conseil accepte le Bilan pour l'année 1960 de la Ville de St-Vincent-de-Paul tel que présenté par la Firme Lucien Vieu & Associés, comptables agréés.

ADOpte

61-114 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE le Trésorier soit autorisé à faire installer une quatrième ligne téléphonique pour la Ville de St-Vincent-de-Paul au coût de \$24,25 par mois.

ADOpte

61-115 ATTENDU que les comptes et factures au montant de \$18,667.80 ont été vérifiés et trouvés exacts;

IL EST

PROPOSE PAR M. H. GAUTHIER
SECONDE PAR M. L. PRONOVOST

QUE le Trésorier soit autorisé à les payer ou créditer à qui de droit:-

LISTE DES COMPTES AU 30 DECEMBRE 1960

260 Imperial Oil	19-2	Huile à Gaz	\$21.47
261 B.P. Canada	519-2	Huile & Gaz	5.42
262 Texaco Comp. Canada	19-2	Huile & Gaz	37.35
263 Dunoco Comp.	19-2	Huile & Gaz	125.84
264 Champlain	19-2	Huile & Gaz	13.43
265 Bradma Comp.	25-17	Entretien Equip.	7.50
266 Charbonneau J.P.	19-6	Ent. Camion	3.71



267 Chartrand Auto	✓19-6	Ent. Camion	6.00
268 H. J. O'Connell	✓21-2	Aqueduc	3,965.87
268 H. J. O'Connell	✓20-2	Egout	115.86
268 " "	✓21-1	Aqueduc Salaire	740.00
269 Cousineau Jean-Paul	✓23-2	Assurance Resp. Publi.	78.14
270 Fonderie Pont-Viau	✓21-2	Aqueduc	30.25
271 Fontaine & Lévesque	22-1	Ent. Immeuble	6.63
272 Fournisseur Municipal	✓18-11	Signaux Rues	64.26
273 Fournisseur Mun.	✓18-11	Signaux rues	459.00
274 Hamel Gérard	✓22-4	Chauffage Imm.	16.02
275 Hamel Gérard	✓22-4	Chauffage Imm.	33.66
276 Lagacé Const.	✓28-3	Asphalte Voirie	5,492.95
276 Lagacé Const.	✓18-18-2	Neige Voirie	1,356.00
276 " "	✓18-9	Divers Voirie	3,560.70
276 " "	✓18-2	Pierres	17.39
276 " "	✓18-6	Arbres & Trottoirs	249.00
277 Lemay & Laferrière	✓26-3	Plans Arpentage	70.00
278 Mussens & Canada	✓19-3	Tracteur	17.50
279 Noel Roméo Co.	✓15-4-2	Eclairage Matériel	22.85
280 Librairie Pilon	✓25-17	Ent. Equip.	13.50
281 Sicard Inc.	✓19-5	Balais	25.58
282 Terrebonne Quarries	✓18-2	Pierres Voirie	12.25
283 Terrebonne Quarries	✓18-2	Pierres Voirie	79.28
284 Trudeau & Fils	✓21-11	Aqueduc Ent.	1,081.68
285 Trudeau & Fils	✓21-11	Aqueduc Ent.	740.15
286 Wajax Equip.	✓19-3	Tracteur	175.84
287 Wajax Equip.	✓16-8	Pompiers Divers	16.97
288 Withnall Keith	✓17-12	Radio Entretien	17.20 D.

\$18,644.85

ADOpte

61-116

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE les commandes suivantes soient approuvées:

- 1 Caisse de 24 tubes fluorescent
- 2 Sacs de ciment
- 100 pieds de fiche
- 14 feuilles de papier à sabler
- 1 voyage de pierre $\frac{1}{2}$ "
- 1 voyage de poussière de pierre
- 1 gal. peinture émail
- 1 gal. diluant
- 1 pinte anti-rouille -- soudure du balai
- 50' tuyau de cuivre" compteurs
- 5 lbs de soudure
- 4 cylindres et rondelles 1 à $\frac{3}{4}$ "
- 4 ampoules de 100W
- 3 lbs laine acier
- 4 paires de penture
- 1 fuillard 30'
- poignées, penture clous et vis \$2.60
- 2 feuilles de plywood
- travail de menuisier pour installation compteurs \$75.00 approximativement
- réparation du dactylo bureau de la police
- gal. cire à plancher
- 24 chemises, index et dossiers pour classification archives
- 1 boite de chemises droites
- 1 boite de chemises gauches
- 100 enveloppes brunes $8\frac{1}{2}$ X 11
- 100 enveloppes brunes $8\frac{1}{2}$ X 14
- 5 rouleaux de ruban adhésif
- 3 Plans ou cartes de l'Ile Jésus
- 1 boite pour la classification des clés
- 1 protectographe pour imprimerie de chèques



1 perforateur pour cahier à anneaux trois trous
1 boîte de papier essuie-mains.
6 cricifix pour les salles de l'Hôtel de Ville

ADOpte

61-117 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE le permis de construction demandé par M. Pierre Brouillette, 60 St-Zotique, Est, Montréal, pour la construction d'un split-level sur la rue Claudette sur les lots 114 subdivision 51 et 56 soit accordé.

ADOpte

61-118 PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le permis d'affaires demandé par M. Gilles Murray pour l'ouverture d'un restaurant et d'une salle à manger au Centre d'achat "Hatfield" soit accordé.

QUE le permis de coupe demandé par M. Doris Clemont sur lot 106-89 et 90 soit accordé.

ADOpte

61-119 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Vincent-de-Paul désirant se prévaloir du droit et priviléges accordés par la Loi des Cités et Villes chapitre 233, article 13 des Statuts Refondus 1941 et ses amendements chapitre 76, article 2, adresse respectueusement au Lieutenant-Gouverneur en Conseil une requête pour que le territoire de la Ville de Saint-Vincent-de-Paul soit érigé en celui de: Cité de Saint-Vincent-de-Paul.

ADOpte

61-120 AVIS DE MOTION

Monsieur Jean-Paul Brousseau donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un règlement aux fins d'établir que toutes les constructions qui seront érigées au côté nord-est et sud-est de la rue Beausoleil coin de l'Avenue Champagnat et au côté sud est de la rue St-Henri coin de l'Avenue Champagnat aient leur façade située soit sur la rue Beausoleil, soit sur la rue St-Henri mais non sur l'Avenue Champagnat.

PROPOSE PAR M. H. GAUTHIER
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE l'assemblée soit levée.

ADOpte

VILLE DE ST VINCENT-DE-PAUL

Maire

Sec. trés.



VILLE SAINT-VINCENT-DE-PAUL
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil Municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul tenue le 1er mars 1961, à 7.30 heures p.m., à l'Hôtel de Ville sous la présidence de son Honneur le Maire Rodolphe Lavoie et à laquelle sont présents: Messieurs les Echevins:

Hector Pichette	Jean-Paul Brousseau
Léopold Beausoleil	Léon Pronovost
Lionel Gauthier	Hector Gauthier

Monsieur Alexandre Prévost, secrétaire, est aussi présent.

Les AVIS de convocation ont été envoyés à tous les Membres du Conseil selon la Loi.

61-121.

AVIS DE MOTION

Monsieur l'Echevin Léon Pronovost donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un règlement amendant le règlement de zonage No. 329 article 4, 5 et article 6 paragraphe (f), de la Ville de St-Vincent-de-Paul, à l'effet de permettre que les constructions qui seront érigées sur le côté ouest de la rue St-Pierre puissent être situées à 23 pieds de la ligne de rue.

61-122.

AVIS DE MOTION

Monsieur l'Echevin Léopold Beausoleil donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un Règlement amendant le Règlement de zonage No. 308, article 1 en rapport avec la construction domiciliaire sur les lots 126-230, 127-F-1 et 127-F-2, situés rue de la Fabrique.

61-123.

AVIS DE MOTION

Monsieur l'Echevin Hector Gauthier donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un règlement autorisant la Ville de St-Vincent-de-Paul à créer un fonds de roulement pour un montant de DEUX CENT MILLE DOLLARS (\$200,000.).

61-124.

AVIS DE MOTION

Monsieur l'Echevin Jean-Paul Brousseau donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un règlement concernant les annonces et panneaux-réclame dans les limites et sur tout le territoire de la Ville de St-Vincent-de-Paul.

61-125.

•ROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le Trésorier soit autorisé à demander à la Commission des Affaires Municipales de Québec la permission



d'émettre des obligations sur le marché pour un montant de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$450,000.00) en rapport avec les fins du Règlement d'emprunt No. 317 de la Ville de St-Vincent-de-Paul.

ADOpte

PROPOSE PAR M. L. GAUTHIER
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE l'assemblée soit levée.

ADOpte

VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL
Rodolphe Lavoie
Alexandre Prévost

VILLE SAINT-VINCENT-DE-PAUL
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil Municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul tenue le 2 mars 1961, à 7.30 hres p.m., à l'Hôtel de Ville de St-Vincent-de-Paul sous la présidence de son Honneur le Maire Rodolphe Lavoie et à laquelle sont présents:

Hector Pichette	Jean-Paul Brousseau
Léopold Beausoleil	Léon Pronovost
Lionel Gauthier	Hector Gauthier

M. Ronald Beaupré assistant-secrétaire remplit les fonctions de secrétaire de l'assemblée, Monsieur Alexandre Prévost étant absent.

Les Avis de Convocation ont été adressés à tous les Membres du Conseil selon la Loi.

61-126-

Monsieur l'Echevin Léon Pronovost retire son AVIS DE MOTION donné lors de l'assemblée spéciale du 1er Mars 1961, vu que le règlement proposé ne peut donner satisfaction au propriétaire qui désire construire des maisons à appartements au côté ouest de la rue St-Pierre. Par ailleurs, Monsieur l'Echevin ne peut proposer, pour satisfaire ce propriétaire, un règlement qui ne rencontre pas les exigences minimum de la construction.

61-127-

PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le Règlement de zonage No. 330 intitulé: "Règlement amendant le règlement de zonage No. 308 de la Ville de St-Vincent-de-Paul aux fins de permettre la cons-



truction de duplex seuls, ou de duplex jumelés sur les lots 126-230, 127-F-1 et 127-F-2", soit adopté tel que lu.

Monsieur l'Echevin Jean-Paul Brousseau appuyé par Monsieur l'Echevin Hector Gauthier vient en amendement et propose que le règlement No; 330 soit rejeté.

Votent pour l'amendement: Messieurs Jean-Paul Brousseau et Hector Gauthier.

Votent pour la proposition principale Messieurs Léopold Beausoleil, Lionel Gauthier et Hector Pichette.

Monsieur l'Echevin Léon Pronovost s'abstient de voter.

L'amendement est rejeté par deux voix contre trois, la proposition principale est donc adoptée.

ADOpte

61-128. PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE l'assemblée des contribuables intéressés à voter sur le Règlement de zonage No. 330 soit tenue, le 9 mars 1961, entre 8.00 heures et 9.00 heures p.m., à l'Hôtel de Ville de St-Vincent-de-Paul.

ADOpte

Messieurs les Membres du Conseil étant tous d'accord, les propositions suivantes non-inscrites à l'Agenda, sont adoptées.

61-129 PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE la liste des comptes suivants soient adoptés et que le Trésorier soit autorisé à payer ou créditer qui de droit et qu'il effectue le paiement de ces comptes mensuels le premier jour férié de chaque mois:-

289	25-11	Présentation Conseil R. Lavoie	\$1,250.00	✓
290	25-11	Hector Pichette Prés. Conseil	666.68	✓
291	25-11	Jean-Paul Brousseau Prés. Conseil	666.68	✓
292	25-11	Léopold Beausoleil Prés. Conseil	666.68	✓
293	25-11	Lionel Gauthier Prés. Conseil	666.68	✓
294	25-11	Hector Gauthier Prés. Conseil	666.68	✓
295	25-11	Léon Pronovost Prés. Conseil	666.68	✓
296	25-13	J.A. Prévost Présentation Adm.	960.00	✓
297	17-10	Juge A. Bourdon Cour Municipale	1,500.00	✓
298	17-13	L. Binette Police Divers	220.00	✓
299	15-1	Société St-Vincent-de-Paul Sousc.	<u>1,500.00</u>	✓
			<u>\$9,430.08</u>	

ADOpte

61-130. PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE le Trésorier soit autorisé à faire imprimer le rapport annuel de l'année 1960 au coût approximatif de DEUX CENT DOLLARS (\$200.00).

ADOpte



PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE l'assemblée soit levée.

ADOpte

R. Lavoie
VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL
Secr. 147

VILLE ST-VINCENT-DE-PAUL
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul, tenue le 13 Mars 1961, à 8.00 heures p.m., à l'Hôtel de Ville de St-Vincent-de-Paul sous la présidence de son Honneur le Maire Rodolphe Lavoie et à laquelle sont présents Messieurs les Echevins:

Hector Pichette	Jean-Paul Brousseau
Léopold Beausoleil	Léon Pronovost
Lionel Gauthier	Hector Gauthier

Monsieur Alexandre Prévost, secrétaire, est aussi présent.

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE les procès-verbaux des assemblées spéciales du 24 février, des 1er et 2 mars 1961, soient adoptés tel que lus.

ADOpte

61-131 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE M. l'Echevin Lionel Gauthier soit nommé Pro-Maire pour les prochains trois mois.

ADOPTÉ

61-132 PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE le rapport de l'assemblée des contribuables intéressés au Règlement de zonage No. 330, en rapport avec les lots de la rue De La Fabrique, soit adopté tel que lu et que la tenue d'un référendum pour l'approbation ou le désaveu dudit Règlement No. 330 ait lieu à l'Hôtel de Ville de St-Vincent-de-Paul les 4 et 5 avril 1961.

ADOpte



61-133

ATTENDU qu'un référendum a été demandé pour l'approbation ou le désaveu du règlement de zonage No. 330;

ATTENDU qu'il y a lieu de décréter que les propriétaires du ou des quartiers où sont situés les lots ou terrains ayant été zonés par le règlement N°. 330 auront seuls le droit de vote afin de ne causer aucun préjudice aux deux partis opposés;

IL EST

PROPOSE PAR M. L'ECHEVIN J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L'ECHEVIN L. BEAUSOLEIL

QUE tous les propriétaires ayant des immeubles ou biens imposables dans le quartier N°. 6 où sont situés les lots 127-F-1 et 127-F-2 ainsi que tous les propriétaires ayant des immeubles ou biens imposables dans le quartier N°. 2 où est situé le lot N°. 126-230 auront le droit de vote lors de la tenue du référendum en rapport avec le Règlement de zonage No. 330 de la Ville de St-Vincent-de-Paul.

ADOpte

61-134

PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le rapport de l'assemblée des contribuables intéressés au Règlement de zonage No. 328 concernant le lot N°. 106 subdivision N°. 22, soit adopté tel que lu.

ADOpte

61-135

AVIS DE MOTION

Monsieur l'Échevin Jean-Paul Brousseau donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un règlement amendant les règlements d'emprunt Nos 298, 299, 300, 301 et 318 en rapport avec les travaux d'hiver inclus dans chacun de ces règlements et inscrits au livre des délibérations au numéro 61-47.

61-136

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le permis demandé par M. Fernand Lauzière, 7115 de Normanville, Montréal, pour la construction d'un split-level sur la rue J.-A. Savoie, sur le lot N°. 100 subdivision 32, soit accordé.

QUE le permis demandé par Fiat Construction Inc., 3597 rue Joliette, Montréal pour la construction de 6 bungalows sur la rue Léonard sur le lot N°. 101, subdivisions 103, 104, 105, 106, 107 et 108, ainsi que la construction d'un bungalow sur le Boul. de la Concorde sur le lot N°. 101 subdivision 95, soient accordés.

QUE le permis demandé par Douglas Bremner Contractors & Builders, 5965 Ave Monkland, Outremont, pour un édifice au Département de la Justice division St-Vincent-



de-Paul, soit accordé. (Maison de Ferme: Farm Camp Building).

QUE le permis demandé par Larocque & Frère, 619 Gentilly, St-Vincent-de-Paul, pour la construction de quatre (4) duplex sur le Boul. De La Concorde sur le lot No. 98, soit accepté en principe, à condition que ces lots soient subdivisés et que le plan de subdivision soit approuvé par le Conseil.

QUE le permis demandé par M. Jean-Guy Desmarais, 995 Papineau, St-Vincent-de-Paul, pour la construction d'un duplex sur la rue Papineau lot No. 106 subdivision 22, soit accordé.

QUE le permis demandé par M. Aim. Gagnon, 560 Duverger, Duvernay, pour l'aménagement d'une station de gazoline sur le Boul. Lévesque, à l'emplacement de la Station Supertest qui a été incendiée sur le Boul. Lévesque lot 134 subdivision 160-161, soit accordé.

QUE le permis demandé par M. Frédéric Marchand, 7445 Chartrand, Duvernay, pour effectuer des améliorations intérieures et extérieures à ses propriétés Nos. 23, 25, 27 et 29 de la rue Bellevue, soit accordé.

QUE le permis de coupe d'égoûts et d'aqueduc demandé par M. Lucien Goddard sur l'Avenue Papineau, soit accordé.

ADOpte

61-137 PROPOSE PAR M. L. GAUTHIER
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE les commandes suivantes soient approuvées:

1 section de tuyau de 18" avec tête et raccordement.
2 voyages de pierre $\frac{1}{4}$ " env. 13 T.
1 voyage de poussière de pierre env. 8 &.
2000 enveloppes blanches, 3 pinces pour feuilles brochées.
1 livre des Règlements.
1 pinte émail, 2 cadenas, 100 boulons 3" et $\frac{1}{4}$ ".
2 rouleaux de cuivre.
12 manches de pique.
100 feuilles audience pour la Cour Municipale.
6 chemises blanches pour uniforme des constables (approuvé).
La location d'une pelle et d'un tracteur (A.R. Lite).
Soudure du chasse-neige.
Réparation du générateur au Cockshutt.

ADOpte

61-138 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE, vu la désignation de deux personnes distinctes dont l'une remplit les fonctions de secrétaire et l'autre les fonctions de trésorier de la Ville de Saint-Vincent-de-Paul;

IL EST RESOLU



QUE M. Alexandre Prévost, qui remplissait les charges de secrétaire-trésorier, soit désigné officiellement sous le nom de greffier de la Ville de Saint-Vincent-de-Paul tel que le requiert l'article 82 de la Loi des Cités et Villes.

ADOpte

61-139 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE le Règlement d'administration No. 331 intitulé: "Règlement obligeant tout propriétaire à installer un clapet de retenue avant le premier embranchement de l'égoût dans leur (s) bâtisse (s)", soit adopté tel que lu.

ADOpte

61-140 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le Règlement No. 332 intitulé: "Règlement établissant que les constructions qui seront érigées au côté Nord-Est et au côté Sud-Est de la rue Beausoleil au coin de l'Avenue Champagnat et celles qui seront érigées au côté Sud-Est de la rue St-Henri au coin de l'Avenue Champagnat aient leur façade principale soit sur la rue Beausoleil, soit sur la rue St-Henri", soit adopté tel que lu.

ADOpte

61-141 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE le Règlement d'administration No. 333 intitulé: "Règlement concernant les tableaux à AFFICHES et ENSEIGNES", soit adopté tel que lu.

ADOpte

61-142 ATTENDU que le Gouvernement Provincial a déposé un plan d'expropriation en Mai 1960, expropriant certaine partie de terrain dans les limites de Saint-Vincent-de-Paul, pour le prolongement du Boul. Pie IX et du Boul. de la Concorde;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi, ces propriétés deviennent non taxables à compter de la date du dépôt dudit plan;

IL EST

PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE le Trésorier soit autorisé à créditer aux personnes suivantes, les taxes pour la partie expropriée représentant la période du 17 Mai 1960 au 31 décembre 1960:



P-109	Oliver Investment	\$961.72
P-106-45	Alfred Lafortune	91.31
106-46	Locas P.E.	95.97
106-77	André Legris	242.31
P-106	Léo Cameron	92.28
106-15-16	Lavery André	104.43
106-18-19	Lavery Jacques	152.47
106-20	Donat Aubin	169.53
P-106	Dagenais Roland	47.47
106-34	Jean Chartrand	46.39
106-35	Henri Comtois	40.30
106-36	Clermont Doris	161.47
106-P	Chassé Gérard	44.42
106-17	Gareau Alcide	108.98
P-106	Alaire Normand	.12
P-106	Dubois & Pesant	3.16
P-107	Lemay Armand	62.86
P-107	Lemay Adélard	8.42
P-107	Bouvier Mme A.	195.66
106-81	Carpentier C. Y.	52.79
P-106	Chassé Gérard	6.42
P-114	P-115 Elite Investment	84.33
P-118	P-118a Steinhall Isaie	10.57
P-106	Succ. Papineau	.54
P-106	Schreiber Corp. D.	154.85
P-106	Stop N Park	394.36

\$3,333.13

QUE le trésorier soit autorisé à créditer les chèques N. S. F. suivants:

Mme Line M. Sisson	\$24.50	adresse inconnue
Racette Signs Engrd	25.00	225 Meunier chèque déjà remb.
Chèque sign. inconnue	14.50	Cause 5768 adresse inconnue
Monique Durand	15.75	adresse inconnue

QUE le Trésorier soit autorisé à créditer les comptes suivants:

Paul-Henri Desrochers	828 Rose de Lima	\$ 20.00
Robert Debloies	947 Rose de Lima Ap. 3	.55
Paul Stringer	965 Rose de Lima	12.50
Germain Robitaille	4892 St-Henri	7.50
Léo Léveillé	3972 Monselet L.C.	20.50
Guy Pronovost	L.C.	150.00
Léonidas Piché	930 Papineau Ap.2	27.50
Alfred Paquette	4180 Boul. Lévesque	5.00
John Mitchell	963 Papineau Ap.2	47.50
Marcel Lemieux	3660 Boul. Lévesque	20.00
Roger Jacob	868 Papineau Ap.1	17.50
Henri Hamel	4915 St-Jacques	47.50
Georges Desjardins	987 Rose de Lima	22.50
M. René Cyr	933 Papineau	15.00
Léopold Cadieux	3506 Boul. Lévesque	17.50
J.-Paul Deschesne	870 Papineau Taxe Aqu.	12.50
Paul Boutin	933 Papineau "	15.00
Bertrand Avoine	944 Papineau "	17.50
Gérard Desnoyers	946A Papineau "	13.50
René Cyr	933 Papineau "	15.00
M. Desjardins	Adresse inconnue	22.50
Jean-Paul Lebeau	6199 Boul. Lévesque	2.20

ADOpte



61-143 ATTENDU que la Ville de St-Vincent-de-Paul a chargé des taxes spéciales à la Commission Scolaire;

ATTENDU que ces taxes spéciales pour les années 1955-56-57 n'ont pas été payées et que maintenant sont prescrites;

IL EST

PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE le Trésorier soit autorisé à créditer la somme de \$1,088.00.

ADOpte

61-144 PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE le Trésorier soit autorisé à faire imprimer:

Copies de résolution en trois parties.
Entête de lettre en trois parties.
Ensemble pour rapport en 10 copies.
Avis d'arrérage de taxes en 5 copies.
Avis d'évaluation en 2 copies
Compte de taxe foncière en 2 copies.
Compte de taxe d'eau en 2 copies.
Compte de taxe d'affaires en 2 copies.
Factures et Avis d'arrérage de taxe d'eau, par la maison.
"Imprimerie Bouchard", 5313A De La Fabrique, St-Vincent-de-Paul.

ADOpte

61-145 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le Greffier de la Ville envoie régulièrement à Me François Auclair, après chaque assemblée du Conseil Municipal, une copie des délibérations dudit Conseil.

ADOpte

61-146 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le Trésorier soit autorisé à payer ou créditer à qui de droit les comptes au montant de \$342,245.84 soit du No. 300 au No. 521 et les salaires au montant de \$8,439.60 soit pour les numéros 5, 6, 7 et 8:

L I S T E D E S C O M P T E S A C C U M U L E S A U 9 M A R S 1 9 6 1 .

300 Champlain Oil	19-2	Huile & Gaz	\$3.27
300 Champlain Oil	19-6	Chevrolet	19.99
300 Champlain Oil	19-7	Camion Ford	29.33
300 Champlain Oil	19-15	Compresseur	2.07
301 Shell Oil	17-2	Gaz voiture police	137.26
301 Shell Oil	17-4	Entretien voiture	24.43
302 Banque Canadienne	24-2	Remboursement Int.	157,870.75
302 Banque Canadienne	24-1	Remboursement Cap.	97,100.00



303	Petite Caisse	18-18-2	Sable voirie	3.50
303	Petite Caisse	25-3	Timbres	19.00
303	Petite Caisse	25-4	Fourniture Adm.	.32
303	Petite Caisse	25-12	Adm. Divers	7.63
303	Petite Caisse	22-1	Ent. Immeuble	2.58
"	" "	17-10	Police divers	3.00
"	" "	26-11	Réception	44.16
304	François Auclair	25-15	Frais Legault	6.20
305	Magloire Auclair	18-18-4	Location Machine	148.30
305a	Magloire Auclair	18-18-4	Location Machine	240.48
306	" "	18-18-4	" "	40.00
307	Henri Auclair	18-18-4	Voirie Location Mch.	39.60
308	Magloire Auclair	15-5	Vidanges	1,500.00
309	M. Bastien	27-36	Compteur règ. 284	59.93
310	Léopold Binette	17-10	Divers Police	20.00
311	B.P. Canada	19-7	Camion Ford	9.95
"	" "	19-12	Bombardier -2-	3.51
"	" "	19-13	Bombardier -3-	4.50
312	B.P. Canada	17-2	Essence police	47.49
313	Back River Quar.	18-18-2	Voirie Pierre	11.59
314	Back Rvier Quar.	21-2	Matériaux aqueduc	6.85
315	" " "	18-18-2	Voirie Pierre	11.11
316	" " "	21-6	Dégel d'eau	8.65
317	" " "	18-2	Voirie Pierre	6.82
318	" " "	18-18-2	Voirie Pierre	5.57
319	" " "	18-18-2	Voirie Pierre	10.19
320	Bédard & Girard	18-8	Déplacement poteaux	29.39
321	Bell Téléphone	25-8	Téléphone Adm.	453.26
322	" "	25-8	" Police	5.97
323	Bernard Const.	21-11	Entretien aqueduc	25.50
324	" "	21-6	dégel d'eau	28.75
325	" "	21-11	Entretien aqueduc	43.13
326	Bureau d'enrégistr.	26-8	Mutation	5.90
327	" " "	26-8	Mutation	11.45
328	" " "	26-8	"	10.45
329	Aimé Cantin	17-4	Véhicules ent.	1.19
330	" "	19-7	Camion Ford	5.00
331	" "	19-7	" "	3.50
332	" "	19-15	Compresseur	2.00
333	" "	19-6	Chevrolet	5.25
334	" "	19-15	Compresseur	3.20
335	" "	19-7	Ford	5.00
336	" "	19-6	Chevrolet	5.65
337	" "	19-7	Ford	5.25
338	" "	19-4	Terratrac	2.55
339	" "	19-4	"	2.30
340	" "	19-7	Camion Ford	4.90
341	Marcel Esso Service	19-11	Pompe	2.25
342	" " "	19-7	Camion Ford	5.50
343	" " "	19-6	Chevrolet	5.68
344	" " "	19-6	"	5.90
345	" " "	19-12	Bombardier	4.75
346	" " "	19-4	Terratrac	2.25
347	" " "	19-13	Bombardier -3-	4.68
348	" " "	19-11	Pompe	2.30
349	" " "	19-4	Terratrac	2.28
350	" " "	19-11	Pompe	2.24
351	Marcel Esso Service	19-12	Bombardier	5.50
352	" " "	19-4	Terratrac	2.20
353	" " "	19-14	Souffleuse	44.99
354	" " "	19-11	Pompe	2.25
355	" " "	19-12	Bombardier	5.35



356	Marcel Esso Service	19-7	Ford	5.30
357	" " "	19-6	Chevrolet	5.75
358	" " "	19-14	Souffleuse	42.55
359	" " "	19/6	Chevrolet	5.75
360	" " "	19-11	Pompe	2.25
361	" " "	19-12	Bombardier	3.50
362	" " "	19-4	Terratrac	3.34
363	" " "	19-13	Bombardier	3.90
364	" " "	19-11	Pompe	2.25
365	" " "	19-7	Ford	5.50
366	" " "	19-4	Terratrac	2.00
367	" " "	19-11	Pompe	2.25
368	" " "	19-6	Chevrolet	5.90
369	" " "	19-12	Bombardier	5.60
370	" " "	19-14	Souffleuse	52.00
371	" " "	17-2	Essence Police	5.81
372	" " "	19-14	Chasse-Neige	45.77
373	" " "	19-11	Pompe	1.85
374	" " "	17-4	Véhicule Ent.	2.04
375	Yves Dagenais	17-13	Cour Police	5.00
376	Jean-Paul Cousineau	23-2	Ass. Res. Pub.	70.10
377	Feux 13/1/61	16-1	Sal. Incendie	13.50
378	Feux 26/2/61	16-1	Sal. Incendie	12.00
379	Fonderie Viau	21-2	Mat. Aqueduc	29.48
380	Fonderie P.-Viau	21-2	" "	72.02
381	" " "	21-2	" "	125.77
382	Fontaine & Lévesque	27-36	Compteur Règ. 284	3.57
383	Forge St-Vincent	19-5	Balai	4.00
385	Gérard Forget	21-6	Dégel d'eau	14.74
386	" "	21-6	" "	16.37
384	Forge St-Vincent	19-14	Souffleuse	6.00
387	Gérard Forget	21-6	Dégel d'eau	11.70
388	" "	22-1	Imm. Ent.	63.48
389	" "	15-4-4	Eclairage	16.60
390	" "	15-4-4	"	6.66
391	Fréchette Service	19-5	Balai	8.90
	" " "	19-6	Chevrolet	4.60
	" " "	19-7	Forg	74.14
	" " "	19-13	Bombardier	3.65
392	" " "	19-13	Bombardier	3.75
393	" " "	19-12	Bombardier	3.33
394	" " "	19-14	Soufflauese	15.00
395	" " "	19-4	Terratrac	1.75
396	" " "	19-13	Bombardier	4.03
397	" " "	19-12	Bombardier	5.62
398	" " "	19-7	Ford	4.10
	" " "	19-4	Terratrac	2.29
399	" " "	19-6	Chevrolet	4.30
400	" " "	19-11	Pompe	2.08
401	" " "	19-7	Ford	4.77
402	" " "	19-6	Chevrolet	4.67
403	" " "	19-12	Bombardier 2	5.90
404	Produits Free Zone	22-1	Entretien Imm.	20.90
405	G.B.C. Sales	25-4	Adm. Fourniture	130.05
406	Ahuntsic Auto	19-3	Cockshutt	35.39
407	Gérard Hamel	18-3	Chauffage	60.23
408	" "	22-4	Chauffage	36.45
409	" "	19-2	Huile Mach.	19.72
410	Francis Hankin	21-2	Matériel aqueduc	10.64
411	" "	21-2	" "	117.00
412	Fournisseur Mun.	17-14	Signaux Lum.	7.19
413	" " "	17-14	" "	13.80
414	" " "	18-11	Signalisation	34.68
415	Hydro-Québec	15-4-1	Eclairage rues	664.91
416	" "	20-4	Electricité égoût	71.51
417	" "	20-4	" "	4.95



418	Imprimerie Bouchard	✓25-4	Fourniture Adm.	11.73
419	Imprimerie Bouchard	✓21-12	Papeterie Adm.	25.48
420	"	✓25-2	" "	2.76
420	"	✓25-4	Fourniture	17.29
421	"	✓25-4	" Bureau	9.18
422	"	✓25-4	"	3.12
423	"	✓25-2	Impression	9.63
424	"	✓25-4	Adm. Fourniture	48.40
425	"	✓25-2	Impression	24.96
426	"	✓26-9	Publicité	333.64
427	"	✓26-9	"	55.42
428	"	✓25-4	Fourn. Bureau	14.15
429	"	✓25-4	Fourn. Bureau	3.64
430	"	✓25-4	" "	14.67
431	"	✓25-16	" Adm. Equip.	44.72
432	"	✓25-2	Adm. Impression	29.73
433	"	✓25-2	Adm. Impression	164.59
434	Interprovincial Equip.	✓19-12	Bombardier	7.10
435	International Off. Equ.	✓25-16	Achat Equipment	301.72
436	Dé. Police	✓17-1	Salaires	40.00
437	Laval Tire Shop	19-7	Camion Ford	2.00
438	Ville St-V. dé P.	✓18-18-4	Location Machine	138.35
439	Lemay & Laferrière	✓26-3	Plans Arpentage	880.00
440	" "	27-53	Règlements 318	375.00
441	Léo Typewriter	✓17-10	Divers Police	28.90
442	R. J. MacLoad	✓25-17	Entretien	46.00
443	Marsan Auto Elec.	✓17-4	Ent. Véhicule	32.74
444	Marsan " "	✓17-4	Ent. Véhicule	6.50
445	Marsan " "	✓17-4	" "	8.50
446	Ville St-V. de P.	✓16-18	Taxe Amusement	250.74
447	" "	✓13-18	" "	28.34
448	" "	19-5	Balai	41.65
448	" "	22-1	Ent.	69.63
448	" "	17-8	Police Fourn.	1.82
448	" "	15-4-2	Matériel Eclair	132.95
448	" "	15-4-3	Eclairage Inst.	4.55
448	" "	21-2	Aqueduc Mat.	62.42
448	" "	20-2	Egout Mat.	16.96
448	" "	15-4-4	Eclair. Ent.	39.95
448	" "	16-7	Fourn.	3.78
448	" "	19-9	Machine à dégeler	.51
448	" "	263	Plans	1.83
448	" "	18-15	Ent. Garage	.71
448	" "	27-36	Règ. 1 284	100.55
449	Rodclphe Lavoie	✓15-3-2	Terrain	5.61
449	" "	✓15-3-3	Terrain jeu	52.49
450	Mme Denise Metthé	✓17-13	Cour Municipale	5.00
451	Minnesota	✓25-4	Fourn. Adm.	29.58
452	Montréal Branch	✓26-11	Réception	2.61
453	Municipal Finance	✓23-13	Présentation	10.00
454	Min. Fin. Prov.	✓19-6	Chevrolet	2.50
454	" " "	✓19-12	Bombardier	2.50
454	" " "	✓19-13	"	2.50
454	" " "	✓19-14	Souffleuse	2.50
455	Monsieur Rochon	✓18-18-4	Location Mach.	640.80
456	Ronéo	✓25-4	Fourn. Bureau	23.75
457	Prévost et Trudeau	✓25-15	Aviseur Légal	80.90
458	Shawinigan	✓15-4-1	Eclairage	26.36
459	Terrebonne Qu.	✓18-18-3	Pierres	11.72
460	Todds Co.	✓25-2	Impression	130.20
461	V. St-Vincent-de-P.	✓17-13	Cour Municipale	130.89
462	Min. Finance Prov.	✓17-13	Cour Mun. Janv.	15.00
463	Val Royal	✓21-6	Dégel	2.76
464	Fréchette Serv. Sta	17-4	Rép. Auto	196.73
464	" " "	17-2	Essence Auto Pol.	17.39
465	Underwood	✓25-17	Ent. Equip.	7.50
467	Union Municipalit	✓26-9	Publicité et Abonnement	75.00
468	Cité Pont-Viau	✓21-4	Eau Intérêt	4953.80
469	" " "	✓21-4	Eau Consommation	21448.56
470	" " "	✓21-4	Eau Consommation	23258.18
471	Kith Withnall	✓17-12	Radio Contrôle	12.50



472	Beauchemin Beaton	27-8	Règ.	39	181.62
473	Beauchemin Beaton	27-8	Règ.	39	7.26
474	" "	27-8	"	"	12.92
475	" "	27-41	Règ.	299	3,589.06
476	" "	27-41	Règ.	299	255.22
477	" "	27-37	Règ.	292	1,892.61
478	" "	27-37	Règ.	292	134.58
479	" "	27-37	Règ.	292	69.30 cr.
480	" "	18-10	Ing.	Voir.	572.10
481	" "	25-5	Ing.	Voir.	304.13
482	" "	27-8	Règ.	39	1,204.89
483	Trudeau & Fils	27-8	Règ.	39	I ^o 16943.80
484	Maurice R. Déliele Ing.	27-39	Règ.	295 sondage	580.00
485	Lemay & Laferrière	27-32	Règ.	248	100.00
485	" "	27-33	Règ.	255	100.00
486	" "	27-40	Règ.	298	75.00
487	Fontaine & Lévesque	27-36	Règ.	284 Compteur	5.56
488	" "	27-36	Règ.	284 "	7.35
489	" "	27-36	"	"	5.87
490	" "	"	"	"	4.19
491	" "	"	"	"	12.65
492	" "	"	"	"	7.55
493	" "	"	"	"	8.83
494	" "	"	"	"	1.13
495	" "	"	"	"	3.67
496	" "	"	"	"	6.24
497	" "	"	"	"	3.29
498	" "	"	"	"	5.87
499	" "	"	"	"	1.53
500	" "	"	"	"	2.99
501	" "	"	"	"	22.74
502	" "	"	"	"	1.28
503	" "	"	"	"	8.68
504	" "	"	"	"	3.60
505	" "	"	"	"	20.29
506	" "	"	"	"	16.17
507	" "	"	"	"	2.87
508	" "	"	"	"	7.03
509	" "	"	"	"	2.75
510	" "	"	"	"	8.35
511	" "	"	"	"	10.33
512	" "	"	"	"	1.23
513	" "	"	"	"	2.45
514	" "	"	"	"	10.58
515	" "	"	"	"	5.40
516	" "	"	"	"	8.46
517	Francis Hankin	27-36	Compteur	R. 284	631.13
518	" "	"	"	"	61.51
519	" "	"	"	"	28.92
520	" "	"	"	"	556.92
521	" "	"	"	"	20.30

GRAND TOTAL: - - - - - \$342,245.84



PAIE 5.

SALAIRE SEMAINE FINISSANT LE 2 FEVRIER 1961

25-1	Secrétariat	\$484.00
22-1	Entretien Immeuble	63.00
17-1	Police	323.83
16-1	Pompiers	323.82
15-3-1	Parcs et Terrains Jeux	187.25
21-1	Aqueduc	345.65
18-18-1	Voirie Divers	54.34
18-18-1	Surintendant	90.00
21-9	Ingénieur	63.00
18-17	Divers	80.91
26-3	Cartes & Plans	<u>90.00</u>
		\$2,173.72

PAIE 6.

SALAIRE SEMAINE FINISSANT LE 9 FEVRIER 1961

25-1	Secrétariat	484.00
22-1	Entretien Immeuble	63.00
17-1	Police	338.19
16-1	Pompiers	338.19
15-3-1	Parcs et Terrains Jeux	202.25
21-6	Aqueduc Dégel	473.88
20-1	Egout	45.88
18-18-1	Voirie	78.70
15-3-1	parc	4.29
27-36	Compteurs	52.05
26-3	Plans	90.00
21-9	Ingénieur	57.28
18-20	Entretien Garage	<u>22.96</u>
		\$2,250.67

PAIE 7.

SALAIRE SEMAINE FINISSANT LE 16 FEVRIER 1961

25-1	Secrétariat	484.00
22-1	Entretien Immeuble	63.00
15-31	Parcs & Terrains Jeux	145.25
17-1	Police	321.59
16-1	Pompiers	321.59
21-6	Aqueduc dégel	173.89
20-1	Egout	30.56
18-1	Voirie	171.53
21-1	Aqueduc Général	64.42
19-3	Rép. machinerie	17.88
27-36	Compteurs	43.23
21-1	Fuite d'eau	62.98
26-3	Plans	90.00
21-9	Ingénieur	51.56
18-15	Entretien Garage	6.46
19-6	Graissage Camion 3 tonnes	2.47
19-7	Graissage $\frac{3}{4}$ tonne	2.47
19-4	Graissage tracteurs	<u>2.47</u>
		\$2,055.35

PAIE 8.

SALAIRE SEMAINE FINISSANT LE 23 FEVRIER 1961

25-1	Secrétariat	484.00
17-1	Police	325.02
22-1	Entretien Immeuble	63.00
16-1	Pompiers	325.02



15-3-1	Parcs & Terrains Jeux	84.75
21-1	Aqueduc	65.56
20-1	Egoût	34.11
18-1	Voirie	360.14
19-5	Rép. Machinerie	105.90
27-36	Compteurs	4.69
26-3	Plans	90.00
18/15	Entretien garage	4.28
26-10	Inspection bâtisse	2.04
18-17	Vacances	<u>11.44</u>
		\$1,959.95

ADOpte

61-147 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE les mutations mentionnées ci-dessous soient approuvées et que les changements soient inscrits sur les fiches concernées:

DU 1er AU 31 DECEMBRE 1960.

Vente le 21 nov. 60 Par Willart Const. Co. Ltd
A Dame Martha Aurora Jiomenez-Y de la Torre,
Epouse de Anthanase Vlahos, 976 Riel, Pt-Viau
Lot 109-10 - \$16,750.00

Vente le 19 nov. 60 Par Albert Renaud
A Robert Leblanc, 1068 Belleville
Lot 118-A-120 - \$12,500.00

Vente le 1er déc. 60 Premier Dev. Corp.
A Texaco Can. Ltd, Montréal
Subd. Nos. 100-59 et 60 - \$25,000.00

Vente le 23 nov. 60 Par Emile Limoges
A Victor Alix, 939 Ave St-Laurent,
Lot 126-214 - \$18,000.00

Vente le 24 nov. 60 Paul-Emile Archambault
A Ville St-Vincent-de-Paul
I^o Lot 115 2^o Lot 117 \$2,000.00

Vente le 26 nov. 60 Unique Development
A Rosaire Séguin, 3587 Kavanaugh,
Lot 96-102 - \$14,231.40

Vente le 2 déc. 60 Willart Const. Co. Ltd
A Dame Thérèse Roy ép. de Ronald Beaupré,
984 Riel - Lot 109-28 - \$15,200.00

Vente le 28 nov. 60 Pan American Const. Inv.
A Max Michael Sioberman, 3738 Côte des Neiges,
I^o Ptie 101-77 2^o 101-78 - \$18,000.00

Vente le 28 nov. 60 Pan American Const. Co. Ltd
Max Michael Silberman, 3738 Côte des Neiges,
Lot 101-78 - \$18,000.00

Vente le 1er déc. 60 Sumbeam Land Co. Inc.,
A Roseview Dev. Corp. Mtl.
Lot 118-A-201 - \$3,100.00

Le 14 nov. 60 Cour Supérieure de Montréal
Dossier No. 2582,
Ville St-Vincent-de-Paul et Jean Chartrand
Partie 126-13



- Vente le 26 nov. 60 Bishop Dev. Corp.,
A Raymond Vallières, 744 rue Lacombe,
Lot 92-143-1 - \$14,426.00
- Vente le 26 nov. 60 Bishop Dev. Corp.
A Roland Lavallée, 3584 Kavanagh,
Lots 96-93-1 et 96-93-2 - \$15,221.00
- Vente le 14 déc. 60 Jean Chartrand
A Roland Viau, 4298 Boul. Lévesque
Lots 122-4 et 5 - \$26,000.00
- Vente le 18 déc. 60 Elite Inv. Corp.
A André Desrochers, 932 Champagnat,
Lot No. 115-106 - \$2,168.86
- Vente le 23 nov. 60 Naftali Chaim Branswein, & Hillet Rivlin
A Earl Kimmel
Partie Lots 341 - 344-1 - \$2,150.00
- Vente le 15 déc. 60 Léo Cameron
A Sa Majesté la Reine Elizabeth II Mtl
Part. 106 Appartenant à Herman Bureau - \$14,566.35
- Vente le 9 déc. 60 Willart Const. Ltd.
A Camille Brinddamiur, 996 Riel
Lot 109-15 - \$15,100.00
- Vente le 9 déc. 60 Dame Lucielle Levasseur Vve
A Dame Phillis Beckwith ép. de Marcel Plante
4447 Boul. Lévesque I^o ptie No. 126-186
2^o ptie No. 126-187 - \$14,000.00
- Vente le 12 déc. 60 Robert Brideur
A André Legris, 4933 St-Germain
I^o Lot 127-241 - 2^o 127-242 - \$4,000.00
- Vente le 24 déc. 60 Elite Inv. Corp.
La Ville de St-Vincent-de-Paul
Lots 114-55, 88, 89, 90
Lots 115-37, 75, 90, 91, 95 - \$1.00
- DU 1er AU 31 JANVIER 1961.
- Vente le 2 déc. 60 Roland Dagenais,
Sa Majesté la Reine Elizabeth II
Lot 106 - \$6,420.64
- Vente le 2 déc. 60 Gérard Chassé
A Sa Majesté la Reine Elizabeth II
Lot 106 - \$5,024.00
- Vente le 2 déc. 60 André Lavery
A Sa Majesté la Reine Elizabeth II
Lot 106-16 - 106-15 - \$18,197.16
- Vente le 16 déc. 60 Unique Development Corp.,
A Dame Lucien Piché ép. de Pierre Rivieccio
Lot 96-91 - \$15,931.40
- Vente le 15 déc. 60 Presto Dev. Corp.
A Jean-Paul Chartrand, 768 Lacombe
Lots 92-148-2 et 92-149-1 - \$15,743.46



Vente le 27 déc. 60 Impala Const. Ltd
A Paul-Emile Locas, 952 Rose de Lima
Partie 106 - \$18,600.00

Vente le 31 oct. 60 Thomas Théoret
A Benoit Désilets, 467 21^{me} Ave Verdun
Lots 126-171 & 172 - \$14,000.00

Vente le 23 déc. 60 Fiat Const. Inv.
A Maurice Chartier, 700 J. A. Savoie
Lot 100-29 - \$12,500.00

Vente le 23 déc. 60 Fiat Const. Inc.
A Marcel Box, 3897 Dandurand,
Lot 100-28 - \$12,500.00

Vente le 21 déc. 60 Olivier David
A Lucien Lamoureux, 948 Aimé Bibeau
Lot 114-23 - \$16,800.00

Vente le 12 janv. 61 Paul-Emile Locas
A Sa Majesté la Reine Elizabeth II
Lot 106-46 - \$9,772.96

Vente le 16 janv. 61 Donat Aubin
A Sa Majesté la Reine Elizabeth II
Lot 106-20 - \$25,192.02

Vente le 10 janv. 61 Maurice Giroux
A Lucien Poulin, 902 Papineau, St- V. de P.
Lot ptie 106 - \$2,500.00

Déclaration de transmission le 15 nov. 60
Par Dame Régina Laviolette Sanscartier,
11154 Drapeau, Montréal-Nord, DECLARE
Feu Ernest Sigouin LAISSANT à sa légataire universelle
(épouse) ptie $\frac{1}{2}$ No. 131-5 ptie No. 131 Chemin Privé
TRANSMIS A: l'épouse Dame Rose Alba Laviolette laquelle
est décédée et a TRANSMIS A: Dame Régina Laviolette
Sanscartier seule Propriétaire de cette lisière de
terrain.

Vente le 15 nov. 60 Dame Régina Laviolette ép. de Hermine Sanscartier
A Lionel Trépanier, 149 Bellevue,
Partie No. 131-5 - \$100.00

ADOPTÉ

61-148 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE le Trésorier soit autorisé à faire installer
sur les deux (2) bombardiers un contrôleur de vitesse au coût
de \$55.00 pour les deux.

ADOPTÉ

61-149 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le Trésorier soit autorisé à payer à Son Hon-
neur le Maire Rodolphe Lavoie la somme de \$25.00 pour dépen-
ses de voyage à Ottawa.

ADOPTÉ



61-150 ATTENDU que dans sa charte paragraphes 15-16, Georges VI, 1951-52, chapitre 100, amendé par la Loi 5-6 Elizabeth II, 1956-57, chapitre 123, la Ville de Saint-Vincent-de-Paul a obtenu certains pouvoirs;

ATTENDU que ce Conseil croit opportun de demander au Lieutenant Gouverneur en Conseil de modifier notre charte afin d'être régis par le Code des Cités et Villes pour l'émission de billet d'infraction à la circulation et pour la règlementation concernant le zonage et la construction;

ATTENDU que la population de la Ville de St-Vincent-de-Paul au 31 décembre 1960 dépassait 8,000 âmes;

ATTENDU que ce Conseil croit opportun de demander à modifier le nom de "La Ville de St-Vincent-de-Paul" en celui de "Cité de St-Vincent-de-Paul";

IL EST

PROPOSE PAR M. JEAN-PAUL BROUSSEAU
SECONDE PAR M. LEOPOLD BEAUSOLEIL

QUE le Conseil Municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul prie respectueusement le Lieutenant Gouverneur en Conseil, en vertu de l'article 2 du chapitre 76 de la Loi 8-9 Elizabeth II, 1959-60, de modifier la charte de la Ville de St-Vincent-de-Paul comme suit:

QUE le nom "Ville de St-Vincent-de-Paul" soit modifié et remplacé par "Cité de St-Vincent-de-Paul".

QUE l'article 18, chapitre 100 de la Loi 15-16 Georges VI, 1951-52 soit remplacé pour la Ville de St-Vincent-de-Paul par l'article 426, paragraphe 16a de la Loi des Cités et Villes.

QUE l'article 14, chapitre 100 de la Loi 15-16 Georges VI, 1951-52, amendé par l'article 7, chapitre 123 de la Loi 5-6 Elizabeth II, 1956-57, soit remplacé pour la Ville de St-Vincent-de-Paul par l'article 426, paragraphe 1, de la Loi des Cités et Villes.

ADOpte

PROPOSE PAR M. H. GAUTHIER
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE l'assemblée soit levée.

ADOpte

VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL

Lionel Gauthier
A. Pronovost



VILLE SAINT-VINCENT-DE-PAUL
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil Municipal de la
Ville de St-Vincent-de-Paul tenue le 21 Mars 1961, à 8.00
heures p.m., à l'Hôtel de Ville de St-Vincent-de-Paul, sous
la présidence de son Honneur le Pro-Maire M. Lionel Gauthier
et à laquelle sont présents Messieurs les Echevins:

Hector Pichette
Léopold Beausoleil

Jean-Paul Brousseau
Léon Pronovost

M. Rodolphe Lavoie, Maire et M. Hector Gauthier, échevin, sont absents de leur siège.

M. Alexandre Prévost, Greffier, est aussi présent.

CERTIFICAT DE CONVOCATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'officier, que les Avis de Convocation ont été adressés à tous les Membres du Conseil selon la Loi, le dix-septième jour de Mars 1961, (17 Mars 1961) entre 5.00 et 6.00 hres p.m.

PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSAU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 13 mars 1961 soient adoptés tel que lus.

ADOpte

61-151

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST
ET UNANIMENT RESOLU

QUE le règlement No. 317 au montant de \$450,000.
d'obligations de la Ville de St-Vincent-de-Paul, soit et EST
amendé en remplaçant l'article 7 par le suivant:

"ARTICLE 7. Les dites obligations ne seront pas rachetables par anticipation."

L'article 8 est amendé en remplaçant "décembre 1960" dans la première ligne par "mai1961", et en remplaçant le mot "décembre" dans la deuxième ligne par le mot "mai".

Les dates d'échéance apparaissant au tableau de remboursement sont modifiées pour se lire "du 1er mai 1962 au 1er mai 1991 inclusivement".

L'article 9 est amendé en remplaçant "juin" et "décembre" par "mai" et "novembre".

L'article 10 est amendé en remplaçant les mots "secrétaire-trésorier" aux deux endroits où ils sont mentionnés par le mot "greffier".

Le mot "secrétaire" apparaissant dans la signature officielle du règlement est remplacé par le mot "gref-fier".

ADOpte



61-152

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE, pour les motifs énumérés ci-après, le Conseil Municipal refuse l'approbation du plan d'une partie du lot No. 100 préparé par M. J.-André Laferrière, arpenteur-géomètre, en date du 14 février 1961. Lesdits lots sont attenants à une région résidentielle unifamiliale et le Conseil Municipal demande et exige, autant pour la tranquilité et le confort des résidents que pour l'agencement des terrains et des bâties, que les lots de subdivision aient une largeur minimum de soixante pieds (60').

ADOPTÉ

61-153

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le permis demandé par M. Norman Thompson, 4740 Charleroi, Montréal-Nord, pour la construction d'un bungalow sur le lot No. 115 subdivision 70 et 71, au numéro 1004 rue Suzanne, soit accordé.

QUE le permis de coupe d'égoûts et d'aqueduc demandé par Willart Construction sur le lot No. 109, subdivision 43, 44 et 45, soit accordé, rue Lise.

ADOPTÉ

61-154

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE le Trésorier soit autorisé à commander un baril de 29 gal. de "Sanfax" 299 fixatif à sable au prix de \$5.55 le gal. commande No. 2522.

QUE les commandes suivantes soient approuvées:

- 2409 5 boites de cartouches 38 spécial.
 1 boite de cartouches 32 spécial.
- 2517 60 ampoules 200W.
- 2518 Location d'un tracteur pour le dépotoir déneigement.
- 2519 Soudure du "Cockshutt".
- 2520 Boyau pour cervo-directeur "Bombardier".
- 2521 150 Gal. huile diézel.
- 2523 Plafonner le bureau du Trésorier.
- 2524 1 lame pour la souffleuse à neige.
- 2525 1 gal. cire liquide - 1 bouteille windex.
- 2526 2 caisses huile à moteur.
- 2527 Réparation des lumières Boul. Lévesque.
- 2528 Soudure de la souffleuse.
- 2529 1 Boite de cire - 1 gal. savon.
- 2530 2 boulons 5/8 X 8".
- 2531 1 tube pour bombardier.
- 2532 1 couvert de transmission.
- 2533 1 coffre à outils pour le plombier.
 1 ruban à mesurer - 1 clef angl. - 1 clef angl. moyen.
 1 paire pinces - 1 cadenas - 1 huilier.
- 2534 66' tuyau de cuivre type "K".
- 2535 1 boite papier carbon.
- 2536 1 base de puisard - 1 raccord de puisard - 1 file tuyau 9".
 Réparation d'une crevaison d'un pneu.
- 2537

ADOPTÉ

61-155

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE le Conseil Municipal accepte la soumission de la Maison "Jean-Paul Charbonneau Inc.", faite en date du 21 Mars 1961 pour la vente, à la Ville de St-Vincent-de-Paul, d'un camion de $\frac{1}{2}$ tonne de marque "chevrolet" année 1960 aux conditions et prix mentionnés dans cette soumission: Prix net total Mille Huit Cent Cinquante Dollars (\$1,850.00).

ADOpte

61-156

CONSIDERANT que "le diabète" est une maladie héreditaire et meurtrière lorsque laissée sans traitement adéquat et que cette maladie se répand au point de menacer de devenir un fléau national;

CONSIDERANT que des milliers de diabétiques sont dans l'impossibilité, pour des raisons financières, de suivre les traitements prescrits par leurs médecins, ou demeurant sans traitement par ignorance de leur cas;

CONSIDERANT la situation désastreuse où se trouvent les foyers de chômeurs où il y a du diabète et dont le budget familial est trop considérablement amoindri, nous demandons qu'un document de garantie du paiement des médicaments et des traitements leur soit ajouté immédiatement à la prestation de l'Assurance-Chômage, par le Ministère Provincial qui peut être responsable de combler une telle lacune d'intérêt vital;

CONSIDERANT le magnifique travail d'éducation accompli par Le Service Auxiliaire des Diabétiques, depuis plus de six ans, au profit des personnes atteintes de cette maladie et les efforts déployés par cette Société, auprès des gouvernements fédéraux et provinciaux pour faire reconnaître "le diabète" comme maladie sociale;

CONSIDERANT que notre district de Laval et sa région comptent des centaines de diabétiques et qu'il lui incombe de reconnaître cette Oeuvre comme la nôtre;

CONSIDERANT les précieux avantages de la création de cliniques-écoles en diabète organisées dans différents centres de notre Province par Le Service Auxiliaire des Diabétiques afin de faciliter la vie aux diabétiques connus de la région en leur aidant dans l'accomplissement de leurs traitements et de leur régime prescrits par le médecin, en plus de dépister ceux qui peuvent en être atteints sans le savoir; IL EST

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QU'UNE entière adhésion soit apporté aux principes de la cause humanitaire poursuivie par Le Service Auxiliaire des Diabétiques en appuyant fortement la direction de ce service dans ses démarches auprès des autorités gouvernementales fédérales et provinciales afin de reconnaître le diabète comme maladie sociale en apportant immédiatement les services spéciaux sollicités par ladites organisations.

QUE copie de la présente reconnaissance soit adressée à Monsieur Philippe Beauchamp, directeur général de l'Oeuvre, aux Honorables Ministres de la Santé et du Bien-Etre Social de la Province de Québec, ainsi qu'aux députés provincial et fédéral du Comté de Laval.

ADOpte





PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE l'assemblée soit levée.

ADOPTÉ

VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL

Rodolphe Lavoie
Maire
G. Brousseau
Sec. Gén.

VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA

ASSEMBLÉE SPECIALE du Conseil Municipal de la
Ville de St-Vincent-de-Paul tenue le 24 Mars 1961, à 9.00
p.m., à l'Hôtel de Ville de St-Vincent-de-Paul, sous la
présidence de son Honneur le Maire Rodolphe Lavoie et à
laquelle sont présents Messieurs les Echevins:

Hector Pichette	Jean-Paul Brousseau
Léopold Beausoleil	Léon Pronovost
Hector Gauthier	Lionel Gauthier

M. Alexandre Prévost, greffier, est aussi présent.

Les Avis de Convocation ont été adressés à tous
les Membres du Conseil selon la Loi.

61-157

AVIS DE MOTION

M. l'Echevin Léon Pronovost donne un AVIS DE
MOTION pour la présentation d'un règlement amendant le Rè-
glement de zonage No. 329 de la Ville de St-Vincent-de-Paul
concernant la construction de maisons à appartements sur
des terrains attenants à la rue St-Pierre et Montée-Mas-
son, lot numéro 323 subdivisions 33 et 34.

61-158

AVIS DE MOTION

M. l'Echevin Hector Pichette donne un AVIS DE
MOTION pour la présentation d'un règlement concernant l'é-
rection, le genre, le mode ainsi que la nature des maté-
riaux qui peuvent être utilisés dans tout aménagement ou
construction de clôture sur le territoire et dans les li-
mites de la Ville de St-Vincent-de-Paul.

61-159

AVIS DE MOTION

M. l'Echevin Jean-Paul Brousseau donne un AVIS
DE MOTION pour la présentation d'un règlement amendant le



Règlement No. 311, qui prescrit des honoraires pour fins de lotissement, aux fins d'exiger que tout arpenteur-géomètre fournisse à la Ville, les toiles sur lesquelles figurent les plans de subdivisions afin d'en obtenir l'approbation.

61-160

AVIS DE MOTION

M. l'Echevin Jean-Paul Brousseau donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un règlement aux fins d'annuller le règlement de zonage No. 330 de la Ville de St-Vincent-de-Paul en rapport avec la construction domiciliaire sur les lots 126-230, 127-F-1 et 127-F-2 rue de la Fabrique.

61-161

AVIS DE MOTION

M. l'Echevin Jean-Paul Brousseau donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un règlement amendant le Règlement No. 259 de la Ville de St-Vincent-de-Paul concernant l'exploitation de dépotoir (s) sur le territoire et dans les limites de la Ville de St-Vincent-de-Paul.

61-162 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE, vu la densité du trafic sur le Boulevard Lévesque et les difficultés que sont occasionnées par le virage des autobus aux coins de l'Avenue Desnoyers et du Boulevard Lévesque, vu en particulier le danger d'accidents qui peut être occasionné à cette intersection, le Conseil Municipal juge opportun de demander à la Compagnie de Transport Provincial, la modification du trajet actuel des autobus service Ahuntsic - St-Vincent-de-Paul, et qu'il requière que la route ou trajet suivant soit établi dans le plus bref délai possible: TRAJET PROPOSE: Ahuntsic - Boulevard Lévesque - (arrêt au restaurant Gravel pour laisser descendre ou monter des passagers) - Ave St-Etienne - rue de la Fabrique - Avenue Belleville - Boulevard Lévesque - Ahuntsic.

LE Conseil Municipal demande instamment à M. le Gérant du Transport qu'il n'y ait pas de stationnement ou arrêt prolongé accordé comme période de détente à St-Vincent-de-Paul mais, s'il y a lieu qu'elle se produise, nous ne voyons aucun inconvénient que ce temps de repos ou de délassement se prenne au terminus de l'autobus Ahuntsic. Nous demandons également à M. le Gérant de bien vouloir nous prévenir lorsque le nouveau circuit entrera en opération afin que nous puissions avertir la population du district concerné, du trajet modifié et de la date de sa mise en vigueur.

LA résolution adoptée antérieurement concernant la demande du service actuel de l'autobus sur le parcours aujourd'hui en vigueur, deviendra sans effet, aussitôt que le nouvel itinéraire sera adopté par la Compagnie de Transport Provincial et mis en opération.

ADOPTÉ

61-163 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE, vu la lettre envoyée par la Régie du Trans-



port à la firme Roseview Development Corporation, annulant la demande faite d'opérer un service d'autobus dans St-Vincent-de-Paul, le Conseil Municipal est d'avis d'annuler également l'autorisation accordée à Roseview Development Corporation pour opérer un service d'autobus entre le Boulevard Gouin, intersection du Boulevard Pie IX au centre d'achat Hatfield, et rescinde la résolution adoptée à cet effet lors de l'assemblée du 11 octobre 1960 et inscrite au livre des minutes au numéro 60-589.

ADOpte

61-164 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE le Conseil Municipal accepte la lettre de démission de Mlle Lise Deland, qu'il la remercie de son excellent travail et de sa collaboration au cours des quelques mois de service qu'elle a passés à l'Hôtel de Ville.

QUE le Trésorier soit autorisé à lui payer sept (7) jours de vacances.

ADOpte

61-165 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE Me André Desrochers N.P., soit autorisé à préparer un contrat pour l'ouverture d'une rue de soixante-six pieds de largeur (66') sur une partie des lots 115-134, propriété de Elite Investment, partie des lots 118-230 et 118-A-218 propriété de: en partie de Mr Issie Sternthal, 5585 Stirling, Outremont et en partie de Mr Sydney Kershner, 888 Montée de Liesse, Ville St-Laurent. Me André Desrochers est prié de préparer et faire signer le contrat dans le plus bref délai possible.

ADOpte

61-166 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. U. BROUSSEAU

QUE le Conseil Municipal approuve le plan de subdivision d'une partie du lot No. 323 subdivision 22, 23, 24, 19-1, 19-2 du cadastre officiel de la paroisse de St-Vincent-de-Paul, division d'enregistrement de Laval, selon un plan préparé par M. Fernand Lemay, arpenteur-géomètre, en date du 20 Mars 1961. Ce lot est situé dans la Ville de St-Vincent-de-Paul.

VU que cette approbation est assujettie aux exigences et aux prescriptions du Règlement No. trois-cent-onze (311) de la Ville de St-Vincent-de-Paul, lequel prescrit, pour fins de lotissement, des honoraires de Quinze Dollars (\$15.00) plus une somme additionnelle de Un Dollar (\$1.00) par mille pieds de superficie. Également une somme d'argent correspondant à la valeur de cinq pourcent (5%) pour fins de parcs et de terrains de jeux tel que prescrit par le Règlement No. trois-cent-trois (303) de la Ville de St-Vincent-de-Paul, le Secrétaire de la Ville doit exiger du



propriétaire des lots subdivisés, le paiement intégral de ces montants d'argent avant de donner l'approbation dudit plan. Sur refus du propriétaire de se conformer à ces Lois ou Règlements de la Ville, l'approbation du plan subdivisé devient nulle et inopérante.

ADOPTÉ

61-167 PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

V. 789 QUE le Conseil Municipal accepte de payer à M. Gérald Fortin, 5381 Boulevard Lévesque, la somme de Cinq Cents Dollars (\$500.00) pour partie du terrain où se situe le trottoir face à sa propriété du Boulevard Lévesque, coin de l'Avenue St-Etienne, plus une somme de Sept Cent Soixante Neuf Dollars et cinquante cents (\$769.50) ✓ pour frais encourus par M. Gérald Fortin. En faisant la remise ci-haut mentionnée, notre aviseur légal, Me François Auclair, Avocat, devra obtenir de M. Gérald Fortin quittance complète et finale comme règlement de ce litige.

ADOPTÉ

61-168 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QU'une requête soit adressée au Lieutenant Gouverneur en Conseil demandant que le nom de "Ville de St-Vincent-de-Paul" soit changé en celui de "Cité de St-Vincent-de-Paul", le tout en conformité de l'article 13 du Chapitre 233 des S.R.Q. 1941 et amendements.

QU'une assemblée publique des contribuables soit convoquée pour le 26 avril 1961 entre 7.00 et 9.00 hres p.m., pour l'approbation ou la désapprobation dudit changement de nom.

ADOPTÉ

61-169 ATTENDU que dans sa charte 15-16 Georges VI, 1951-52, chapitre 100 et amendé par les articles 5-6 Elizabeth II, 1956-57, chapitre 123, la Ville de St-Vincent-de-Paul a obtenu certains pouvoirs;

ATTENDU que le Conseil Municipal juge opportun de demander au Lieutenant Gouverneur en Conseil de modifier la charte de la Ville de St-Vincent-de-Paul afin d'être régis par la Loi des Cités et Villes pour l'émission de billets d'infraction à la circulation et pour l'adoption des règlements de zonage et de construction;

ATTENDU que la population de la Ville de St-Vincent-de-Paul au 31 décembre 1960 dépassait 8,000 âmes;

IL EST

PROPOSE PAR M. L'ECHEVIN L. GAUTHIER
SECONDE PAR M. L'ECHEVIN L. PRONOVOOST

QUE le Conseil Municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul prie respectueusement le Lieutenant-Gou-



verneur en Conseil, en vertu de l'article 2 du chapitre 76 de la Loi 8-9 Elizabeth II, 1959-60, de modifier la Charte de la Ville de St-Vincent-de-Paul comme suit:

A.- QUE l'article 18, chapitre 100, de la Loi 15-16 Georges VI, 1951-52, soit remplacé dans notre charte, par l'article 426, paragraphe 16-A de la Loi des Cités et Villes.

B.- QUE l'article 14, chapitre 100 de la Loi 15-16 Georges VI, amendé par l'article 7, chapitre 123, de la Loi 5-6 Elizabeth II, 1956-57, soit remplacé dans notre charte, par l'article 426, paragraphe I de la Loi des Cités et Villes.

ADOpte

61-170 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE le permis de construction demandé par M. Jean Mailhot, Ing. Prof., demeurant à 910 Champagnat, pour la construction d'un bungalow sur la rue Arthur Sauvé, Lot 92 subdivision 98, soit accordé.

QUE le permis de commerce demandé par M. Gérard Chamberland, 3563 Prieur, Montréal-Nord, pour un commerce de restaurant au numéro civique 3800 du Boulevard Lévesque, tel que rédigé dans une lettre du 23 mars 1961, soit accordé.

ADOpte

61-171-
Annulée
les 11-29
ATTENDU que la Cour Municipale émet des mandats d'arrestation concernant les personnes qui ne paient pas dans une limite de temps raisonnable les amendes et les frais imposés par ladite Cour;

ATTENDU que l'exécution de ces mandats est confiée aux constables de la Ville de St-Vincent-de-Paul et que ceux-ci accordent des délais;

ATTENDU que seule, la Cour Municipale, a le pouvoir d'accorder de tels délais;

ATTENDU que des mandats émis en 1959 n'ont pas encore été exécutés;

IL EST

PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE des instructions soient données au Directeur de la Police, M. Léopold Binette, aux constables et officiers de la Police de St-Vincent-de-Paul, d'exécuter les mandats tel qu'émis par la Cour Municipale, à moins, que les personnes concernées ne paient intégralement en entier, le montant d'amende et des frais dus à la Cour Municipale, et qu'aucun frais ou dépenses pour l'exécution de ces mandats ne soient payés avant que cesdits man-



dats ne soient exécutés.

QUE copie de cette résolution soit remise au Greffier de la Cour Municipale.

ADOPTÉ

61-172 ATTENDU que ce Conseil a reçu une réclamation de Roseview Development pour dommages causés à leurs propriétés les 3 et 4 Avril 1960;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi des Cités et Villes, cette réclamation est maintenant prescrite;

IL EST

PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le Greffier informe Roseview Development Corp. à l'effet que ce Conseil ne peut considérer leur réclamation.

ADOPTÉ

61-173 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE le Trésorier soit autorisé à créditer la somme de \$0.48 à M. A. R. Leitenberg et de \$53.58 à A. R. Lite représentant l'intérêt sur leurs comptes de taxes, étant donné que le retard dans le paiement de ces comptes est dû aux pourparlers qui eurent lieu entre la Ville et ladite Compagnie.

ADOPTÉ

61-174 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE M. André Laferrière soit requis de nous informer des endroits où il sera appelé à installer des bornes et qu'à l'avenir, de concert avec notre département de la voirie, qu'il installe des bornes permanentes dans le béton.

ADOPTÉ

61-175 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le Trésorier soit autorisé à créditer les licences de commerce pour les personnes suivantes, vu que nous n'avons aucune preuve qu'elles ont travaillé dans St-Vincent-de-Paul.

A savoir:

Joseph Albert, 230 Boul. des Laurentides	\$22.50
Henri Aubin, 10144 Christophe Colomb	22.50
S. Beauregard, 11268 London, Mtl-Nord	22.50
McNeil & Turenne, 761 Arthur Sauvé	22.50



Bowman Const., 1255 Boul. Laird, Mtl.	\$45.00
Claude Brière, 775 Curé Cloutier, Duvernay	22.50
Broadway Paving, 7300 24e Ave St-Michel	22.50
Jean Clermont, 4151 Boul. Lévesque	30.00
Louis Credel, 8205 Durocher, Mtl.	22.50
W. Dadh, 10169 Belleville, Mtl-Nord	22.50
W. Delorme, 111 Boul. Lévesque, Pont-Viau	22.50
Jos Degagieri, 11184 Hébert, Mtl-Nord	22.50
Dominion Merch., 55 Crockfor, Scarborough	22.50
Dubuc & Charbonneau, 322 Lahaie, Pont-Viau	22.50
Joseph Elie, 1944 Ouest Dorchester	30.00
Roland Ethier, 11811 Bellevoie Mtl-Nord	90.00
Gagnon & Fils, 650 Boul. Labelle, Ste-Thérèse	22.50
Général Painting, 4821 Ave du Parc Mtl	45.00
René Germain, 10190 Rancourt, Mtl	45.00
Gordon Tarleton, 9121 McEachron Outremont	22.50
Roland Hébert, 222 Tourangeau, Pont-Viau	22.50
Zéphirin Joly, 118 Bas St-François	22.50
Paul-Emile Labelle, 759 Labelle Mtl	22.50
Jean Laframboise, 6582 Boul. Lévesque, Duv.	30.00
Philippe Laliberté, 170 Chamblain, St-Hyacinthe	22.50
Robert Langevin, 10939 Pigeon, Mtl-Nord	30.00
Uldège Langlois, 1590 Ave St-Martin	22.50
Lasalle Builders, 159 Jean-Talon Ouest	22.50
T. Leroux, 1594 Boul. Lévesque, Duv.	22.50
Less Bros, 1020 Thibault, Cap Madeleine	22.50
Maternelle Louis Crevier, 1075 Belleville	30.00
Rosaire Meunier, 5030 Orléans, ap.1	22.50
Moineau & Frères, 4945 St-Jacques, S.V.P.	15.00
Noel Construction, 2240 Pincourt, Duv.	22.50
Olsman Asphalte, 7926 12e Ave, St-Michel	22.50
Fernand Flourde, 10872 Belleville, Mtl-Nord	22.50
J. A. Raiche, 1370 Villeray, Mtl.	10.00
Robitaille Albert, 621 St-André, Pont-Viau	22.50
Hervé Robitaille, 2095 Boul. Gouin E.	22.50
Léopold Robitaille, 313 St-André, Pont-Viau	22.50
R. Ruel, 609 Gentilly	15.00
Alexandre Simioni, 10242 Plaza, Mtl-Nord	22.50
Toth Mechanical, 5355 Cochrane, Mtl	22.50
Tru-Way, 2930 36e Rue, St-Michel	22.50
Rénald Viger, 11227 Peilletier, Mtl-Nord	7.50
Warm Hair Heating, 8531 24e Ave St-Michel	22.50
Jean-Guy Young, 10196 St-Hubert	22.50
Peter Zieba, 3955 Repentigny	22.50
D. Zap., 5165 Sherbrooke O.,	22.50

ADOpte

61-176 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le Trésorier soit autorisé à créditer les comptes de licences de commerce suivants, ces cas ayant déjà été soumis à la Cour Municipale. A savoir:

Ahuntsic Landscapers, 2305 Auvergne, Duv.	22.50
Arbic Asphalt, 11015 Landon, Mtl-Nord	22.50
E. Béchard, 2610 de la Concorde, Duv.	22.50
Réjean Cyr, 100 Boul. des Laurentides	22.50
Décoste Electrique, 100 Grande Allée E.	22.50



A. Dion, 3196 B. Lasalle, Verdun	22.50
J.H. Durand, 7315 Upper Lachine Road,	22.50
Lido Electrique, 5054 Savard, Mtl	22.50
J. H. Talbot, 2563 Rachel Est, Mtl.	22.50

CHARGE EN TROP, EN DOUBLE, ou PAS
DE PREUVE:

Roger Boudrias, 835 des Cormiers, Duvernay	30.00
Côté & Frères, 9625 L'Îles, Mtl-Nord	22.50
Dorion Dorrs, 3 St-Henri, Dorion	22.50
Raymond Labrecque, 5372 Boul. Lévesque	25.00
G. Maher, Const., 5216 Hutchison	22.50

ADOPTÉ

PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE l'assemblée soit levée.

ADOPTÉ

R. Lavoie
VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL
G. Pronovost
Maire
Sec. 1961

VILLE ST-VINCENT-DE-PAUL
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil Municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul tenue le 25 Mars 1961, à 2.00 heures p.m., à l'Hôtel de Ville de St-Vincent-de-Paul, sous la présidence de son Honneur le Maire Rodolphe Lavoie et à laquelle sont présents Messieurs les Echevins:

Léopold Beausoleil
Hector Gauthier

Jean-Paul Brousseau
Léon Pronovost

Messieurs les Echevins Hector Pichette et Lionel Gauthier sont absents de leur siège.

M. Ronald Beaupré, Assistant-Greffier, agit comme Greffier de l'assemblée.

61-177

CERTIFICAT DE L'AVIS DE CONVOCATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment



d'office, que les Avis de Convocation ont été adressés à tous les Membres du Conseil Municipal selon la Loi, le 22ième jour de Mars 1961, entre 6.00 heures et 7.00 heures p.m.

C. Riard

61-178 PROPOSE PAR M. L. PRONO VOST
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE le Règlement No. 334 intitulé: "Règlement amendant le Règlement de zonage No. 329 de la Ville de St-Vincent-de-Paul concernant la construction domiciliaire sur le lot 323 subdivision 33 et 34" soit adopté tel que lu.

ADOPTÉ

61-179 PROPOSE PAR M. L. PRONO VOST
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE l'assemblée des contribuables intéressés au règlement de zonage No. 334 soit tenue le 4 Avril 1961, à l'Hôtel de Ville de St-Vincent-de-Paul, entre 7.00 hres et 8.00 hres p.m.

ADOPTÉ

61-180 PROPOSE PAR M. L. PRONO VOST
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le Conseil Municipal accepte de payer à Me Roland Millette, ex-juge de la Cour Municipale de la Ville de St-Vincent-de-Paul, la somme de Quinze Cent Quarante-Trois Dollars comme honoraires dus pour l'exercice de ses fonctions pendant son mandat d'office, plus la somme de Cent Soixante Six Dollars et quinze cents (166.15) pour frais et procédures judiciaires. En faisant la remise ci-haut mentionnée Me François Auclair, notre aviseur légal, devra obtenir de Me Roland Millette quittance complète et finale en règlement de ce litige.

ADOPTÉ

61-181 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

V. 791
QUE le Conseil Municipal accepte de verser une souscription au montant de \$100.00 à la Société Canadienne de la Croix Rouge pour sa campagne annuelle de l'année 1961.

ADOPTÉ

61-182 PROPOSE PAR M. H. GAUTHIER
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE, vu le sondage fait par l'Association des Bibliothèques Municipales, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul sont d'avis que les souscriptions ou octrois qui seront accordés aux municipalités pour l'ouverture et l'entretien des bibliothèques soient versés directement à la municipalité qui pourra faire bénéficier les différentes paroisses qui sont situées sur son territoire et qui voient à l'organisation d'une bibliothèque publique, des octrois fournis par l'Association des Bibliothèques municipales.

ADOPTÉ



PROPOSE PAR M. H. GAUTHIER
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE l'assemblée soit levée.

ADOpte

VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL

B. Lavoie
Maire

A. Prevost
Sec. trés.

VILLE ST-VINCENT-DE-PAUL
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil Municipal de la
Ville de St-Vincent-de-Paul tenue le 4 Avril 1961, à l'Hô-
tel de Ville de St-Vincent-de-Paul, à 8.00 heures p.m.,
sous la présidence de son Honneur le Maire Rodolphe Lavoie,
et à laquelle sont présents Messieurs les Echevins:

Hector Pichette Jean-Paul Brousseau
Léopold Beausoleil Léon Pronovost
Lionel Gauthier

Monsieur Hector Gauthier est absent de son
siège.

Monsieur Alexandre Prévost, greffier, est aus-
si présent.

DECLARATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

61-183

Je, soussigné, Alexandre Prévost, greffier, cer-
tifie sous mon serment d'office, que j'ai signifié le pré-
sent AVIS SPECIAL DE CONVOCATION à Messieurs Rodolphe Lavoie,
Maire et à Messieurs Hector Pichette, Jean-Paul Brousseau,
Léon Pronovost, Léopold Beausoleil, Lionel Gauthier et Hec-
tor Gauthier, Echevins, le 29ième jour de Mars 1961, entre
6.00 hres et 7.00 hres p.m.

R. Lavoie

PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

61-184

QUE les procès-verbaux des assemblées spéciales
du 21, 24 et 25 Mars 1961 soient adoptés tel que lus.

ADOpte

PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

61-185

QUE le Conseil Municipal accepte l'offre de la

100.000,00 - 100.000



Banque Canadienne Nationale Directeur du Syndicat, et dont le siège social est: Place d'Armes, Montréal, d'acheter les obligations émises par la Ville de St-Vincent-de-Paul pour un montant de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$450,000.00) au taux de QUATRE VINGT DIX SEPT ET CINQUANTE et UN POURCENT (97.51%) de la valeur nominale de CENT DOLLARS (\$100.00) plus les intérêts courus à la date de la livraison.

Les intérêts de ladite soumission sont établis comme suit:

\$80,000.00 au taux de 5½% l'an, échéant de 1962 à 1971 inclusivement;
\$47,000.00 au taux de 6% l'an, à compter de la date de l'émission et échéant de 1972 à 1975 inclusivement;
323,000.00 au taux de 6% l'an à compter de la date de l'émission et échéant en 1976.

Monsieur le Maire Rodolphe Lavoie et Monsieur le Greffier Alexandre Prévost sont autorisés à signer un contrat à cet effet, avec la Banque Canadienne Nationale, directeur du Syndicat, à condition que cette transaction soit autorisée par le Ministère des Affaires Municipales de Québec.

ADOpte

61-186 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE pour l'emprunt total de \$450,000.00 d'obligations autorisé par le règlement No. 317, des obligations sont émises pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, pour un terme de quinze ans (15) au lieu de trente ans; chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt.

ADOpte

61-187 PROPOSE PAR M. L. GAUTHIER
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE les Membres du Conseil Municipal et leur épouse, le Directeur de la Police, le Greffier, le Trésorier et leur épouse soient autorisés à assister à la conférence de Me Jean-Louis Doucet, sous-ministre des Affaires Municipales, également à participer au banquet qui sera servi au Faisan Bleu de St-Martin.

QUE la somme de \$100.00 soit votée à cet effet.
Cette soirée est organisée par la Chambre de Commerce Régionale des Mille Iles.

ADOpte

61-188 PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE les mutations qui se sont opérées du 1er au 28 février, soient approuvées et que les changements appropriés soient faits aux fiches, à savoir:

VENTE le 24 janvier 1961: par Fiat. Const. Inv.
à Les Curé et Marguillier de
l'Oeuvre et Fabrique de la Paroisse de St-Sylvain, S.V.P. Lot
100-67 - \$14,900.00.



- VENTE le 25 janvier 1961: par la Corporation des Petits Frères de Marie,
à La Ville de St-Vincent-de-Paul
Partie No. 103 et 104 et 105.
\$400,000.00.
- VENTE le 26 janvier 1961: par Impala Const. Ltd.,
à Maurice Larocque S.V. P.
Partie 106 - \$16,500.00.
- DECLARATION DE TRANSMISSION
le 19 août 1960 : par Georges Dazé et Jean-Paul Dazé déclarant que feu Albert Dazé a légué lot 127-234 à Georges, Jean-Paul et Paul-Emile.
- VENTE le 13 janvier 1961: par Alfred Lafortune
à Sa Majesté la Reine Elizabeth II
Lot 105-45 - \$12,159.37.
- VENTE le 21 janvier 1961: par André Legris
à Sa Majesté la Reine Elizabeth II
Lot 106-77 - \$42,098.98.
- DECLARATION DE TRANSMISSION
le 29 décembre 1960: par Alphonse Gazaille, 51 Ste-Juliette, déclarant que feu son épouse Dame Marie Anne Massé, est décédée et légué ses biens Lot 135-83 au comparant.
- DECLARATION DE TRANSMISSION
le 23 décembre 1960: par Sam Charles, 4638 Omer Barrière Déclarant que feu son épouse Dame Desolina Pietrocupo décédée lègue à Sam Charles et Ronald Charles le Lot 118-131.
- CORRECTION le 6 février 61: par Dame Clémentine Papineau, épouse de Doris Clermont exécitrice-testataire de feu Dame Rose Délima Papineau Laramée du Lot 171.
- VENTE le 3 février 1961: par Alcide Garceau
à Sa Majesté la Reine Elizabeth II
Lot No. 106-17 - \$18,848.02.
- VENTE le 6 février 1961: par Jacques Laverny,
à Sa Majesté la Reine Elizabeth II,
Lots 106-18 et 19 - \$24,614.22.
- VENTE le 7 février 1961: par Impala Const. Ltée
à Pierre Laricque, S.V. de P.
partie 106 - \$16,500.00.
- PARTAGE le 21 octobre 1960: par Rolland Mailhot, 4628 St-Germain et son épouse Dame Emilia Leclerc, domiciliés au même lieu, d'entr'autres le Lot 118-223.
- VENTE le 3 février 1961: par Hervé Beaudry,
à René Brisebois, 6472 rue Chatelain,
Montréal, lot 98-16 - \$2,500.00.
- VENTE le 4 février 1961: par Robert Legris
à Léo-Paul Hallet, 42 St-Alphonse,



Cap de la Madeleine, et à Jean-Charles Hallet, 63 rue Beauchemin, Cap-de-la-Madeleine, lot 106-33 - \$31,500.00.

VENTE le 23 décembre 1960: par Arthur Choinars
à Adélard, Lucien & Gustave Godard,
St-Eustache de la Partie 106 - \$2,500.00.

VENTE le 1er février 1961: par Unique Inv.
à Otto Kaufmann, 3555 rue Kavanaugh,
Lot 92-154 - \$15,681.40.

VENTE le 10 février 1961: par Bishop Development Inc.
à Dame Lise Ahero, épouse de Réjean Gorgues, Lots 92-135-1 & 2 - \$14,891.16.

VENTE le 20 janvier 1961: par Pan American Const. Co. Ltd
à Jean-Jacques Bourque, 3563 B. Demers
Lot 92-89 - \$13,900.00.

VENTE le 13 février 1961: par Roland Viau
à Jacques Bisson, 5129 B. Lévesque
Lot 132-A et Lots 132-A-2, 3, 4 & 5,
\$15,000.00.

CESSION le 24 février 1961: par Gérard Gignac,
à la Ville de St-Vincent-de-Paul
Lots 126-16, 17 et 18.

ADOpte

PROPOSE PAR M. L. GAUTHIER
61-189 SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le Conseil Municipal autorise la firme Yvon Boulanger Limitée, imprimeurs d'obligations, à faire l'impression des titres pour une émission d'obligations au montant de \$450,000.00 conformément à la soumission présentée par la Banque Canadienne Nationale Directeur du Syndicat.

Coût approximatif de l'émission de \$825.00 à \$900.00.

Coût des cahiers de coupons \$180.00.

ADOpte

61-190 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE les commandes suivantes soient approuvées:

- | | |
|------|--|
| 2539 | 2 voyages de pierre. |
| 2540 | 1 livre format légal 18 colonnes. |
| 2541 | 1 sac de ciment. |
| 2542 | 80 T. de poussière de pierre. |
| 2543 | 1 rouleau de cuivre 3/4". |
| 2544 | 1 doz. ampoules 100 W. 25' fil électrique. |
| 2545 | 1 gal. savon liquide. |
| 2546 | 40 T. poussière de pierre.
1 boîte de prise de courant - 1 fiche. |



2547 1 courroie d'éventail.
 2548 1 courroie d'éventail.
 2549 1 bougie.
 2550 1 poignée camion Ford.
 2551 1 voyage poussière pierre.
 2552 3 voyages poussière pierre.
 2553 2 tubes au fluorescent.
 2554 1000 feuilles de papier onion.
 5000 " " imprimées avec entête.
 2555 remplacer une lampe sur la rue Bellevue *Hydro*.
 2557 4 caoutchouc pour camion.
 1 triangle métallique ".
 2558 1 sac de ciment 66' tuyau cuivre.
 2559 1 balai Wayne.
 2560 2 écussons 9" (char. police).
 2561 9 voyages poussière et pierre 1".
 2562 2 bouteilles windex - 1 bte plastic wood.
 2563 12 boites service - 12 ajusteurs - 12 valves 4".
 2564 1 pneu avec tube.
 2565 24 pieds fil électrique.
 2566 2 voyages pierre concassée.
 2567 1 lampe de poche pour lecture des compteurs.
 2568 10 lampes au fluorescent 4'.
 2569 1 boulon.
 2569 66' tuyau cuivre, coupes jardin St-Vincent.
 2570 1 courroie d'éventail.
 2571 1 coude en fonte.
 2410 1 set drilles département police.

ADOpte

61-191

PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE le permis demandé par M. Robert Legris pour la construction de deux maisons semi-détachées de deux étages et quatre logements, sur le Montée-Masson sur les lots 323 subdivision 33 et 34, soit accordé.

QUE le permis demandé par la Maison R. Lavoie pour améliorations au magasin portant le numéro 1045 du Collège, soit accordé.

QUE le permis demandé par Mme Maurice Blain, pour améliorations à la bâtie existante, 3,800 Boul. Lévesque, soit accordé.

QUE le permis demandé par Impala Construction pour une coupe d'aqueduc et d'égoûts, 944 Rose-De-Lima, soit accordé.

QUE le permis de coupe et d'aqueduc demandé par le Centre Médical Laval, rue Suzanne soit accordé.

ADOpte

61-192

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE le Conseil Municipal autorise le déboursé d'une somme approximative de \$168.00 pour procéder à l'enlèvement de 7 lampadaires incandescent et à l'installation de 7 lampadaires au fluorescent de 200W. sur la rue Belleville. Ces travaux seront inscrits comme programme d'Aide aux Chômeurs de la Ville de St-Vincent-de-Paul.

ADOpte



61-193

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE le Conseil Municipal autorise l'achat de 10 luminaires au fluorescent de quatre pieds. Ces luminaires seront commandés à la firme "Noël Roméo Cie Ltée" au prix unitaire tel qu'antérieurement.

ADOPTÉ

61-194

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QU'un témoignage de sympathie soit adressé au Lieutenant Roger Laroche à l'occasion du décès de sa mère et qu'une couronne de fleurs soit déposée auprès de la dépouille mortelle.

ADOPTÉ

PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE l'assemblée soit levée.

ADOPTÉ

VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL
R. Lavoie
A. Prevost Maire
Sec. trés.

VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul tenue le 10 Avril 1961, à 8.00 hres p.m., à l'Hôtel de Ville de St-Vincent-de-Paul sous la présidence de son Honneur le Maire Rodolphe Lavoie et à laquelle sont présents Messieurs les Echevins:

Hector Pichette
Léopold Beausoleil
Lionel Gauthier

Jean-Paul Brousseau
Léon Pronovost
Hector Gauthier

Monsieur Alexandre Prévost, greffier, est aussi présent.

PROPOSE PAR M. H. PICHELINE
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée spéciale du 4 Avril 1961 soient adoptée tel que lus.

ADOPTÉ



61-195 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE le rapport de l'assemblée des contribuables intéressés au règlement de zonage No. 334 en rapport avec la construction domiciliaire sur la Montée Masson et sur les lots 323, subdivisions 33 et 34 attenants à la rue St-Pierre soit adopté tel que lu.

ADOpte

61-196 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE M. J.-André Laferrière, arpenteur-géomètre, soit autorisé à établir et poser, tel que requis par résolution du Conseil, les bornes de la rue Bellevue requise par l'Hydro-Québec, en rapport avec l'installation de poteaux pour l'éclairage de cette rue, M. l'arpenteur devra communiquer avec un représentant attitré de la Commission Hydro-Electrique de Québec à cet effet.

ADOpte

61-197 PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE M. J.-André Laferrière, arpenteur-géomètre, soit autorisé à préparer un plan de subdivision pour l'ouverture d'une rue (prolongement de la rue Québec, au nord de la voie ferrée), d'une largeur de soixante-six (66') pieds, partie de la terre 109.

ADOpte

61-198 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le Conseil Municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul autorise la Ville de Duvernay à procéder à l'installation d'un système d'égouts sur le Boulevard Lévesque, aux limites ouest de la Ville, afin de desservir les maisons qui sont ou seront érigées sur la rue Joly. Comme il y a lieu de procéder au raccordement des deux systèmes d'égouts, les Membres du Conseil de la Ville de St-Vincent-de-Paul sont d'avis d'autoriser la Ville de Duvernay à procéder éventuellement, lors de l'exécution des travaux, à la connection ou raccordement du système d'égouts de la Ville de St-Vincent-de-Paul au système d'égouts de la Ville de Duvernay.

ADOpte

61-199 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

731 QUE la somme de \$65.00 soit votée comme aide à la Revue Internationale pour les Enfants Infirmes, dont le but est de secourir et encourager les handicapés ayant souffert particulièrement de la "poliomyélite".

ADOpte



61-200-

PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE l'Inspecteur Municipal soit autorisé à effectuer des travaux de réfection de trottoirs pour fins de stationnement, en aménageant le trottoir à cet effet, au restaurant "Nico" situé à 4179 Boul. Lévesque.

Les dépenses encourues pour l'exécution de ces travaux seront facturées à M. Hubert Benoit, propriétaire du restaurant.

ADOPTE

61-201

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE le Trésorier soit autorisé à payer à la revue "Cités et Villes" un abonnement annuel aux noms et adresses suivantes, au prix de \$2.50 chacun:

M. A. Prévost, greffier, 1111 St-Etienne.
M. R. Beaupré, trésorier, "
M. M. David, inspecteur-municipal "

ADOPTE

61-202

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le Trésorier soit autorisé à donner une commande pour l'achat d'un balai en nylon pour la balayeuse "Wayne" et dont la qualité et la durée s'avèrent beaucoup plus économique que nos balais actuels, en fibre.

ADOPTE

61-203-

PROPOSE PAR M. L. GAUTHIER
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE Mlle Francine Naud demeurant à 4890 St-Henri, St-Vincent-de-Paul, soit engagée comme employée de bureau de l'Hôtel de Ville, au salaire de \$40.00 par semaine. Cet engagement est effectif au 17 Avril 1961.

ADOPTE

61-204-

PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE M. Gérard Branchaud soit engagé comme mécanicien et chauffeur d'équipement du garage municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul au salaire de \$75.00 par semaine. Cet engagement est effectif au 12 Avril 1961.

ADOPTE

61-205-

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE le Conseil Municipal accepte l'offre de



M. Gérard Hamel de louer un entrepôt pour remiser certains matériaux appartenant à la Ville de St-Vincent-de-Paul. M. le Maire et M. le Greffier sont autorisés à signer conjointement avec M. Gérard Hamel, une convention à cet effet, au prix convenu de \$50.00 par année.

ADOpte

61-206 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE le Greffier fasse publier dans les journaux locaux une liste des bicyclettes et autos abandonnées et qu'après cet AVIS officiel, la vente de ces objets soit faite à l'enchère par un huissier de la Cour Supérieure.

ADOpte

61-207 PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE le Conseil Municipal approuve le plan de subdivision d'une partie du lot No. 98 comprenant les subdivisions 20-21-22-23-24, et d'une partie du lot No. 96 comprenant les subdivisions 120-121-122-123-124 ainsi que les subdivisions 23 et 38 du cadastre officiel de la paroisse de St-Vincent-de-Paul division d'enregistrement de Laval, selon un plan préparé par M. Julien Lacroix, arpenteur-géomètre, en date du 21 Mars 1961. Ces lots sont situés dans la Ville de St-Vincent-de-Paul.

VU que cette approbation demeure assujettie aux exigences et aux prescriptions du Règlement No. trois-cent-onze (311) de la Ville de St-Vincent-de-Paul, lequel prescrit, pour fins de lotissement, des honoraires de Quinze Dollars (\$15.00) plus une somme additionnelle de Un Dollar (\$1.00) par mille pieds de superficie. Egalement une somme d'argent correspondant à la valeur de cinq pourcent (5%) pour fins de parcs et de terrains de jeux tel que prescrit par le Règlement No. trois-cent-trois (303) de la Ville de St-Vincent-de-Paul, le Greffier de la Ville doit exiger du propriétaire des lots subdivisés, le paiement intégral de ces montants d'argent avant de donner l'approbation dudit plan. Sur refus du propriétaire de se conformer à ces Lois ou Règlements de la Ville, l'approbation du plan subdivisé devient nulle et inopérante.

ADOpte

61-208 PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE le permis demandé par la Firme "Elite Investment Corporation" pour la construction de 14 bungalows et de 9 split-levels sur l'Ave Collin, soit accordé.

QUE le permis d'agrandissement à sa résidence demandé par M. Jean Comtois, demeurant à 918 Ave Rose-de-Lima soit accordé.

ADOpte



61-209

AVIS DE MOTION

Monsieur l'Echevin Léon Pronovost, donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un règlement amendant le règlement de l'administration N°. 333, afin de permettre l'installation de certaines annonces sur le lot No. 106-2-A et sur le lot 106-1-4 ainsi que la suppression d'annonces déjà existantes sur ces mêmes lots.

61-210 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE le Greffier envoie, à l'avenir, une copie des délibérations ou minutes des assemblées aux Membres du Conseil Municipal seulement;

QUE les contribuables qui désirent prendre connaissance desdites délibérations, s'adressent au bureau du Greffier.

UNE copie de chaque résolution pourra être remise, moyennant le paiement du tarif prévu et prescrit à cette fin.

ADOPTÉ

61-211 PROPOSE PAR M. L. GAUTHIER
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE les commandes suivantes soient acceptées:

2573	6 abat-jour 200 W.
2574	6 abat-jour 200 W. incandescent.
	6 abat-jour pour fluorescent.
	2 circle pour lampe au mercure.
2575	1 porcelaine pour fluorescent.
	66 pieds tuyau de cuivre type "L".
	12 coudes 90° en cuivre.
	2 coudes 90° en acier.
2576	2 réduits 1" X $\frac{3}{4}$ ".
	1 balai "Wayne".
2577	5 gal. cire liquide.
	1 gal. varsol.
	1 boite de cire en pâte.
2578	1 paquet laine d'acier - 1 gal. savon liquide.
	1000 pieds de tuyau de cuivre type "K" au prix de \$34.18 le cent pieds.
2579	1 caisse 50 compteurs d'eau 5/8".
	12 compteurs d'eau $\frac{3}{4}$ ".
2580	200 cartes de crédit N°. 542.
2581	1 valve avec drain.
2582	5 voyages de pierre concassée.
2583	1 essuie-vitres.
2584	2 manches en fonte 6".
2585	6 batteries.
2586	Location d'un tracteur (niveler les rues au nord), de l'école Paul Sauvé).

ADOPTÉ

61-212 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE les comptes au montant de \$135,319.95, qui ont été dûment vérifiés par le comité de finance soient crédités ou payés.

A SAVOIR:-



COMPTES FINISSANT LE 29 MARS 1961.

524	Seenoil Co.	✓17-2	Essence	\$ 4.15
525	Fina	✓17-2	"	21.51
526	Texaco	17-2	"	198.75
526	Teaco	17-4	Ent. Véhicules	111.59
527	Hector Auclair	18-18-4	Location Mach.	174.35
528	Hector Auclair	18-18-4	"	230.00
529	G. & Auclair (R. Millette)	17-13	Cour	1,543.00
530	"	✓25-15	Aviseur Légal	166.15
531	Ahuntsic Landscaper	✓20-5	Egout Location Mach.	72.00 ✓
532	" Auto Electric	✓19-3	Cockshutt (unre 2 pion 406)	35.39
533	Back River	✓20-2	Egout Mat.	9.54
534	Back River	✓20-2	"	59.87
535	" 2	✓18-18-2	Voirie	48.57
537	Bradma	✓25-17	Ent. Mach. Bureau	14.54
536	Service Police	✓16-7	Congrès	10.00
538	Bradma	25-17	Ent. Mach.	23.46
539	Bureau Enregistrement	✓26-8	Mutations	9.10
540	J.P. Charbonneau	✓19-1	Achat Mach.	1,924.00
541	Arthur Christmans	✓13-11	Cour Municipale	5.00
542	Forge St-Vincent	✓13-3	Cockshutt	7.50
543	" 2	✓19-14	Souffleuse	30.50
544	Gérard Forget	✓15-4-4	Eclairage	49.79
545	" "	✓15-4-4	"	35.96
546	Département Incendie	✓16-1	Salaire Feu	3.00
547	" "	✓16-1	"	16.50
548	Marfak Fréchette	✓19-3	Cockshutt	2.87 ✓
		✓19-4	Terratrac	9.75
		✓19-6	Chevrolet	21.68
		✓19-7	Ford	13.55
		✓19-12	Bombardier #2	14.50
		✓19-13	Bombardier #3	18.97
		✓19-14	Souffleuse	59.69
		✓15-3-3	Terrain jeux	67.50
549	Gérard Hamel	✓22-4	Chauffage	8.03 cr.
550	" "			
551	" "	✓18-3	" garage	27.99
551	" "	✓19-2	Huile	22.88
552	" "	✓22-4	Chauffage	38.84
553	Hydro-Québec	✓18-16	Électricité Garage	219.92
554	" "	✓15-3-2	" Terrain Jeux	40.42
555	" "	✓15-3-2	" "	2.69
556	" "	✓20-4	" Egoût	6.74
557	" "	✓20-2-3	Eclairage Immeuble	87.46
558	" "	✓20-4	Egoût Elec.	3.55
559	" "	✓15-3-2	Eclairage Terrain Jeux	3.55
560	Imprimerie Bouchard	✓26-9	Publicité	17.32
561		✓26-9	"	26.56
562		✓25-4	Fourniture Bureau	6.50
563		✓21-12	Aqueduc Papeterie	40.70
564		✓25-2	Papeterie Administ.	8.32
565		✓25-4	Adm. Fourniture	1.72
566		✓21-12	Aqueduc Papeterie	47.92
567		✓25-4	Fourn. Adm.	4.33
568		✓25-4	Fourn. Adm.	23.14
569		✓21-12	Aque. Pap.	27.45
570		✓21-12	Aque. Pap.	21.84
571	Interprovincial Equip.	✓19/13	Bombardier #3	39.80
572		✓19-12	Bombardier #2	3.00
573		✓19-12	" "	25.61
573		✓19-13	" #3	25.62
574		✓19-12	" #2	.75
575		✓19-12	" "	21.35
576	R. Labrecque	✓22-1	Ent. Imm.	6.34



577 Laval Tire Shop	✓19-14	Souffleuse	\$ 7.50
578 A. Lefebvre	✓18-18-4	Location Mach.	98.82
579 Lemay & Laferrière	✓26-3	Plans	70.00
580 Marsan Auto El.	✓17-12	Radio	2.75
581 Marsan Auto El.	✓17-4	Véhicule Ford	2.00
582 Mussens Ltée	✓19-3	Tracteur	17.50 cr.
583 Léo Monette	✓13-11	Cour Mun.	5.00
584 Mobil Téléphone	✓17-12	Radio Police	.29.84
585 Mun. Fin. Of. Ass.	✓25-13	Administration	7.50
586 Fournisseur Mun.	✓17-14	Signaux Lumineux	17.07
587 National Research	✓25-4	Fourniture Adm.	3.25
588 Pénitencier S.V.P.	✓20-3	Loyer Pénitencier	300.00
589 Imprimeur de la Reine	✓27-52	Ré. 317	49.47
590 Photographic	✓26-3	Plans	16.98
591 Receveur Gén..	✓25-3	Timbres	40.00
592 Cicard	✓19-5	Balais	35.94 cr.
593 Normand Schmidt	✓22-1	Immeuble	200.00
594 W. Rochon	✓19-14	Souffleuse	323.31
595 W. Rochon	✓18-18-4	Location Mach.	1,037.62
596 Shawinigan Water & P.	✓15-41	Eclairage	20.83
597 Sifto	✓18-18-2	Sel	104.63
598 Taxe Amusement	✓13-18	Taxe Amusement	602.56
599 Pierre Thibault	✓16-7	Incendie Fourb.	6.35
600 Compagnie Guy Sport	✓15-3-3	Terrain Jeux Mat.	30.60
601 " "	✓15-3-3	" "	67.32
602 Cité Pont-Viau	✓21-4	Consommation	87.89
603 Vibra-Pipe	✓20-2	Egout	13.17
604 "	✓20-2	Egout	25.38
605 Wajax	✓19-11	Pompe	55.62
606 Beauchemin B. & L' Trudeau	✓27-33	Reg. 255 Est. 1-A	6,507.41
607 "	✓27-33	Surveillance Reg. 255	462.75
608 "	✓27-33	Plan Reg. 255	260.30
609 Metropole Exc.	✓27-39	50% retenu	803.77
609 "	✓27-45	50% retenu	1,174.16
609 "	✓27-49	Soumission	3,975.00
610 Lucien Numainville	✓27-36	Pose Compteurs	432.00
611 Garage Chartrand	✓17-12	Auto-Radio	2.50
612 Lemay & Laferrière	✓27-42	Plans Reg. 300	100.00
613 Taxe Amusement Prov.	✓13-18	Taxe Amusement	165.08
614 "	✓13-18	Taxe "	20.02
615 Formules Légales P.	✓17-13	Cour	22.53
616 Sanfax	✓18-2-1	Divers	164.17
617 J.P. Charbonneau	✓19-1	Machinerie Auto	1,840.80
618 "	✓19-1	Machinerie Achat	52.00
619 Interproviniaal	✓19-13	Bombardier #3	26.20
620 "	✓19-12	" #2	1.72
621 Laurion Equ.	✓19-5	Terrqtrac	28.31
621A Back River	✓18-2	Voirie Pierre	36.36
622 "	✓18-2	" "	72.05
623 Marfak Fréchette	✓19-14	Souffleuse	74.27
624 Photographic	✓26-3	Plan	11.41
625 Reliance Finance	✓25-16	Equipment	102.00
626 Cour Mun. Lise Deland	✓17-13	Cour Municipale	5.00
627 Police (Binette 25.25	✓17-13	" "	{ 41.00
(Sigouin 15.75	✓17-13	" "	{ 109.60
(Poirier 67.60	✓17-13	" "	{ 58.10
(Cantin 42.00	✓17-13		
628 Police	✓17-13		
629 Police (Therrien 17.25	✓17-13		
(Sigouin 4.50	✓17-13		
(Rancourt 36.35	✓17-13		
630 Hôpital Pasteur	✓15-2	Assistance-Pub.	12.00
631 Magloire Auclair	✓15-5	Vidanges	1,500.00
632 Charles Rameau.	✓17-13	Cour Mun.	131.62

\$ 27,418.66



634 Maison R. Lavoie	✓17-8	Fourniture Police	\$ 41.17
634 "	✓15-4-2	Eclairage Rues	235.88
634 "	✓18-4	Outillage Voirie	16.85
634 "	✓18-11	Signalg Rues	9.21
634 "	✓18-15	Garage Entretien	1.05
634 "	✓19-3	Tracteur	4.90
634 "	✓19-5	Balai	7.81
634 "	✓19-14	Chasse Neige	6.09
634 "	✓20-2	Mat. Egout	173.74
634 "	✓21-2	Mat. Aqueduc	41.74
634 "	✓21-13	Entrée d'eau	59.02
634 "	✓22-1	Ent. Imm.	26.82
634 "	✓22-2	Ménage Imm.	2.32
634 "	✓26-4	Divers	4.37
634 "	✓27-36	Règ. 284	53.82
634 " Trudeau & Fils	✓21-11	Aqueduc Ent.	824.15
636 Impr9merie Bouchard	✓25-4	Fourniture Bureau	46.02
637 "	✓25-4	"	23.66
638 "	✓25-4	"	4.74
639 Cockshutt Farm Equ.	✓19-3	Tracteur Cock.	6.38
640 Interprovincial Equ.	✓19-12	Bombardier #2	43.00
641 J.P. Cousineau	✓23-4	Assurance Véhicules	215.00
642 Min. de la Santé	✓15-2	Ass. Publique	298.62
643 Lagacé Quarries	✓18-2	Pierre	8.27
644 Chartrand Autos	✓19-16	Chevrolet	2.50
645 Cockshutt Farm Equ.	✓19-5	Tracteur Cock.	125.65
646 Chartrand Auto	✓19-7	Ford $\frac{1}{2}$ tonne	1.56
647 Terrebonne Quar.	✓18-2	Pierre	103.07
648 Fréchette Serv.	✓19-14	Souffleuse	13.75
649 Bell Téléphone	✓25-8	Téléphone	5.97
650 "	✓2508	"	287.80
651 Advance Displays	✓17-4	Véhicule Police	32.19
652 Hydro-Québec	✓15-4-1	Eclairage Rues	676.77
653 "	✓20-4	Electricité bâtisse	4.95
654 "	✓20-4	"	80.66
655 B.P. Canada	✓17-2	Essence Police	8.56
656 Texaco Canada	✓17-2	Essence	43.61
657 Beauchemin Beaton	27-39	Règ. 295 Surveil.	5,490.18
658 "	27-39	Règ. 295 Prép. Plans	3,660.12
659 Trudeau & Fils	27-39	1er estimé	91,503.05
662 Imperial Oil	✓17-2	Essence	88.77
662 "	✓17-4	Réparation	2.50
663 Wilfrid Rochon	✓18-18-4	Location Mach.	3,862.50
			\$108,148.79

ADOpte

PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
61-213 SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE le Trésorier soit autorisé à créditer à M. Marcel Villecourt, 901 Papineau, la somme de \$14.84, pour des matériaux qui lui furent chargés lors du raccordement de son aqueduc le 26 novembre, alors que certains matériaux ont été changés sans raison.

ADOpte

AVIS DE MOTION

61-213A\

M. l'Echevin Jean-Paul Brousseau donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un règlement d'encouragement des travaux d'hiver déterminant certains travaux à exécuter dans la Ville de St-Vincent-de-Paul comme programme d'encouragement pour l'aide aux chômeurs au cours de l'hiver 1960-1961 pour un montant de \$22,000.00 VINGT DEUX MILLE DOLLARS.



61-214 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE le Trésorier soit autorisé à créditer les licences de commerce suivantes:

Roland Paré, 5134 Boul. Lévesque	\$40.00
Albert T. Rousseau, 4928 Boul. Lévesque	15.00
Supérieur Heating, 384 Villeneuve, Mtl.	22.50
V. Tripoli & Fils, 9037 St-Urbain,	22.50
Ste Thérèse Exc. Ltée, 401 Labelle	22.50

ADOPTÉ

61-215 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QU'à 10.00 heures p.m., l'assemblée soit ajournée à lundi, le 17 avril 1961, à 8.00 heures p.m.

ADOPTÉ

Rodolphe Lavoie
VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL
Maire
Alexandre Prévost
Secrétaire

VILLE ST-VINCENT-DE-PAUL
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA

ASSEMBLEE REGULIERE AJOURNEMENT du Conseil Municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul prolongement de l'assemblée régulière du 10 Avril 1961, tenue le 17 Avril 1961, à 8.00 hres p.m., à l'Hôtel de Ville sous la présidence de son Honneur le Maire Rodolphe Lavoie et à laquelle sont présents Messieurs les Echevins:

Hector Pichette	Jean-Paul Brousseau
Léopold Beausoleil	Leon Pronovost
Lionel Gauthier	Hector Gauthier

Monsieur Alexandre Prévost, Greffier, est aussi présent.

61-216 PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le Conseil Municipal accepte l'heure avancée de l'Est pour la saison estivale 1961 à partir du 30 Avril à minuit et une minute A.M.



QUE copie de cette résolution soit adressée à
La Commission des Affaires Municipales de Québec et aux
autorités du Pénitencier et du Centre de Réhabilitation
de St-Vincent-de-Paul.

ADOpte

61-217 SUR PROPOSITION DE M. L'ECHEVIN HECTOR GAUTHIER
APPUYE PAR M. L'ECHEVIN LIONEL GAUTHIER
IL EST RESOLU

V.788 QUE M. le notaire André Desrochers soit requis
de préparer un contrat de vente entre M. Gérald Fortin et
la Ville de St-Vincent-de-Paul, afin que cette dernière de-
vienne propriétaire, pour le prix de CINQ CENT DOLLARS
(\$500.00), incluant la valeur du terrain et tous les dom-
mages subis, d'une lisière de terrain située au coin du
Boulevard Lévesque et de la rue St-Etienne à St-Vincent-
de-Paul et prise à même le lot numéro DEUX CENT SOIXANTE-
SEPT (267) du cadastre de la paroisse de St-Vincent-de-
Paul, le tout conformément à la description technique et
au plan préparés à ce sujet par M. J.-André Laferrière,
arpenteur-géomètre.

QUE M. le Maire Rodolphe Lavoie et M. le Gref-
fier soient autorisés à signer le contrat devant intervenir
à ce sujet.

ADOpte

61-218 SUR PROPOSITION DE M. L'ECHEVIN JEAN-PAUL BROUSSEAU
APPUYE PAR M. L'ECHEVIN HECTOR PICHETTE
IL EST RESOLU

V.790 QUE M. le notaire André Desrochers soit requis
de préparer un contrat de vente entre la Ville de St-Vin-
cent-de-Paul et la succession Honoré Jolicoeur, afin que
la Ville devienne propriétaire, pour le prix de MILLE DEUX
CENTS DOLLARS (\$1,200.00), incluant le prix du terrain et
tous les dommages, d'une lisière de terrain appartenant
à ladite succession Jolicoeur, située au coin de la rue
Champagnat et du Boulevard Lévesque à St-Vincent-de-Paul,
prise à même le lot numéro CENT VINGT-SIX (126) du cadas-
tre de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, le tout con-
formément à la description technique et au plan préparés
à cet effet par M. J.-André Laferrière, arpenteur-géomètre;

QUE M. le Maire Rodolphe Lavoie et M. le Gref-
fier J. Alexandre Prévost soient autorisés à signer le
contrat devant intervenir à ce sujet.

ADOpte

61-219 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le Règlement No. 335 intitulé: "Règlement
en rapport avec la construction domiciliaire sur les lots
126-230, 127-F-1 et 127-F-2 et annulant le Règlement No.
330" soit adopté tel que lu.

ADOpte

AVIS DE MOTION

61-219A

M. Jean-Paul Brousseau donne un AVIS DE MOTION pour
la présentation d'un règlement concernant l'éclairage des rues
dans la Ville de St-Vincent-de-Paul, comme programme d'encoura-
gement de travail pour l'aide aux chômeurs au cours de l'hiver
1960-1961 pour un montant de \$21,000.00, Vingt-et-Un Mille Dol-
lars.



61-220

PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le Règlement No. 336 intitulé: "Règlement amendant le Règlement N^o. 333 de la Ville de St-Vincent-de-Paul concernant l'installation des annonces sur les lots 106-2-A et 106-4-1" soit adopté tel que lu.

ADOPTÉ

61-221

PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE le Règlement No. 337 intitulé: "Règlement abrogeant et remplaçant le Règlement No. 8, 11 et 283, régissant la circulation dans la Ville de St-Vincent-de-Paul" soit adopté tel que lu.

ADOPTÉ

61-222

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le Conseil Municipal approuve le plan de subdivision d'une partie du lot No. 108 comprenant les subdivisions 1-A-13 inclusivement et d'une partie du lot 109 comprenant les subdivisions 64 à 91 inclusivement du cadastre officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul division d'enregistrement de Laval, selon un plan préparé par M. J.-André Laferrière, arpenteur-géomètre en date du 17 mars 1961. Ces lots sont situés dans la Ville de St-Vincent-de-Paul.

ADOPTÉ

61-223

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE le Conseil Municipal approuve le plan de subdivision d'une partie du lot No. 114 subdivisions 91 à 119 inclusivement et d'une partie du lot No. 115 comprenant les subdivisions 135 à 149 inclusivement, du cadastre officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul division d'enregistrement de Laval, selon un plan préparé par M. J.-André Laferrière, arpenteur-géomètre, en date du 5 Avril 1961. Ces lots sont situés dans la Ville de St-Vincent-de-Paul.

Vu que cette approbation demeure assujettie aux exigences et aux prescriptions du Règlement No. 311 de la Ville de St-Vincent-de-Paul, lequel prescrit, pour fins de lotissement, des honoraires de Quinze Dollars (\$15.00) plus une somme additionnelle de Un Dollar (\$1.00) par mille pieds de superficie. Egalement une somme d'argent correspondant à la valeur de cinq pourcent (5%) pour fins de parcs et de terrains de jeux tel que prescrit par le Règlement No. (303) de la Ville de St-Vincent-de-Paul, le Greffier de la Ville doit exiger du propriétaire des lots subdivisés, le paiement intégral de ces montants d'argent avant de donner l'approbation dudit plan.



Sur refus du propriétaire de se conformer à ces Lois ou Règlements de la Ville, l'approbation du plan subdivisé devient nulle et inopérante.

ADOpte

PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
61-224 SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE les Ingénieurs Beauchemin, Beaton et Lapointe soient autorisés à préparer les plans et devis pour la construction des systèmes d'aqueduc et d'égoûts et pour la confection des trottoirs et du pavage sur une partie des lots 114 et 115 selon un plan préparé par M. J.-André Laferrière, arpenteur-géomètre, en date du 5 Avril 1961.

ADOpte

PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
61-225 SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE la firme des Ingénieurs Beauchemin, Beaton et Lapointe soit autorisée à présenter au Département du Ministère de la Santé, à Québec, pour obtenir l'approbation, des plans des services d'aqueduc et d'égoûts préparés pour être installés sur les rues indiquées aux plans de M. Henri Lapointe I.P. en date du 7 Avril 1961, dessins No. 120-G-1 référence: 274-36, 274-28, 274-38.

ADOpte

PROPOSE PAR M. H. GAUTHIER
61-226 SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le Conseil Municipal accepte la demande faite par la Commission Hydro-Electrique de Québec pour l'installation de canaux et puits d'accès au voisinage de la sous-station Vincent dans la Ville de St-Vincent-de-Paul selon un plan préparé par M. R. Laframboise et d'après une lettre signée par M. Archile Benjamin Ingénieur, datée du 28 Mars 1961.

ADOpte

PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
61-227 SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE M. André Laferrière, arp.-géom. soit autorisé à préparer un plan de cadastre de la Ville de St-Vincent-de-Paul à l'échelle de 200 pieds au pouce, pour le prix approximatif de \$300.00.

ADOpte

PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
61-228 SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE la firme Supertest Petroleum Corporation Limited soit autorisée à installer un réservoir de 2,000 gallons impériaux et une pompe au garage municipal et à



fournir à la Ville de St-Vincent-de-Paul l'essence dont celle-ci aura besoin pour le bon fonctionnement de ses véhicules le tout suivant les prix et conditions mentionnés dans leur soumission datée du 29 mars 1961. Le prix unitaire 0.329 le gallon.

ADOPTÉ

61-229

PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE le Trésorier soit autorisé à payer au Ministre des Finances de Québec, la somme de Soixante Dix Dollars (\$70.00) représentant les amendes imposées par la Cour Municipale durant le mois de Février 1961.

ADOPTÉ

61-230

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE les commandes suivantes soient approuvées:

2589 1 gal. peinture - 1 serrure - 1 poignée.
2591 2 caisses huile.
2592 2 voyages pierres mélangées.
2594 24 adaptateurs.
2597 réparation 2 lumières rue (M.G. Forget).
2598 12 rondelles 5/8" 9/16".
24 rondelles $\frac{1}{2}$ " 5/16".
2599 24 bougies - 2 sets pointes - 2 condensateurs -
50' fil à bougie - 24 tasses à raccord - 1 bte à raccord -
20 boulons - 4 batteries à raccord - 12 cercle cuivre bougie.
2600 1 voyage pierre mélangée.
2601 réparation radiateur "Terratrac".
2602 1 voyage pierre $\frac{1}{2}$ ".
2604 6 M. Feuilles 8 $\frac{1}{2}$ X 11.
2605 1 paquet laine d'acier, 1 réceptacle.
2607 1 classeur rotatif & index 1100 cartes \$63.00.
2606 2 voyages pierre.
2608 1 disque de freins - 1 levier freins - 1 gasket -
1 sceau huile.
2411 1 pinte de pyrène.
2609 1 bouilloire électrique pour le bureau.
2610 réparation de crevaison d'un pneu camion.
2611 2 tonneaux d'asphalte froide.

ADOPTÉ

61-231

PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le Trésorier soit autorisé à demander des soumissions pour la confection des habits d'hiver pour les officiers et constables de la Ville de St-Vincent-de-Paul qu'elles soient présentées au Conseil à l'assemblée régulière du 8 Mai prochain.

ADOPTÉ

61-232

PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE l'assemblée soit ajournée à lundi le 24 Avril à 8.00 hres p.m. Il est 10.15 p.m. lors de cet ajournement.

ADOPTÉ

VILLE DE ST VINCENT-DE-PAUL

Maire

Sec. trés.



VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA

ASSEMBLÉE REGULIÈRE du Conseil Municipal de la
Ville de St-Vincent-de-Paul, ajournement de l'assemblée ré-
gulière du 10 et 17 avril 1961, tenue à l'Hôtel de Ville le
24 avril 1961, à 8.00 heures p.m., sous la présidence de
son Honneur le Maire Rodolphe Lavoie et à laquelle sont pré-
sents Messieurs:

Hector Pichette Jean-Paul Brousseau
Léopold Beausoleil Léon Pronovost
Lionel Gauthier Hector Gauthier

Monsieur Alexandre Prévost, greffier est aussi présent.

PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE les Ingénieurs Beauchemin, Beaton et Lapointe soient autorisés à faire l'inspection des travaux exécutés, en vertu des règlements d'emprunt Nos 248 et 255, par les contracteurs Trudeau & Fils, sous-entrepreneurs pour la Firme Lagacé Construction Limitée, pour approbation finale et afin d'autoriser s'il y a lieu, le remboursement du dépôt de dix (10%) pourcent.

ADO PTE

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE le Règlement No. 338 intitulé: "Règlement d'encouragement des travaux d'hiver dans la Ville de St-Vincent-de-Paul" soit adopté tel que lu.

ADOPTÉ

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SÉCONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE l'assemblée des contribuables intéressés au règlement No. 338 soit tenue le 1er Mai 1961, entre 7.00 hres et 8.00 hres p.m. à l'Hôtel de Ville de St-Vincent-de-Paul.

ADO PTE

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSAU
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le permis demandé par M. Maurice H. Courtois président de "Sanitary Refuse Collectors Inc.", pour la construction d'incinérateurs au côté nord de la voie ferrée tel que mentionné dans une lettre en date du 10 Avril 1961, soit accordé.

ADO PTE



61-237 PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE le permis demandé par M. O. Beausoleil, 4909
rue Beausoleil pour la construction d'un garage pour remiser
son auto soit accordé.

ADOpte

61-238 PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE le permis demandé par M. Raymond Jobin, 1052
Du Collège pour l'agrandissement de sa maison en arrière de
la bâtie actuelle pour une longueur de(9') neuf pieds, soit
accordé.

ADOpte

61-239 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le Règlement No. 339 intitulé: "Règlement
amendant le Règlement No. 303 aux fins de déterminer certaines
procédures à suivre pour la subdivision des terrains en lots"
soit adopté tel que lu.

ADOpte

61-240 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE les commandes suivantes soient acceptées:

- 2614 1 rouleau de tuyau de cuivre "L" $\frac{1}{2}$ "
24 coudes en cuivre à souder $\frac{1}{2}$ "
24 coudes en cuivre femelle $\frac{1}{2}$ "
- 2616 1 réservoir de gaz propane
1 baril 100 lbs huile à transmission
1 45 gallons huile super #45
1 baril de 100 lbs graisse à tout usage.
- 2617 1 boîte contrôle électrique
1 pompe à gaz
1 joint barre de direction
1 boîte de lumières 12 volts
- 2618 souder le couvert radiateur
- 2619 1 rouleau 66" tuyau de cuivre "L"
- 2620 2 clefs
- 2621 1 caisse serviettes à mains toilette
- 2622 2 sets de pointes
1 condensateur, 6 bougies
2 vacuum, 1 ensemble de rechange carburateur
8 bougies
- 2623 1 couteau à tuyau de cuivre
- 2624 6 clefs
- 2625 1 générateur
- 2626 1 location de compresseur 6 heures
- 2627 1 rouleau de tuyau de cuivre $\frac{3}{4}$ "L"
- 2628 5 tonnes de pierres mélangées
- 2629 réparer démarreur du chasse-neige
- 2630 1 rouleau de tuyau de cuivre $\frac{1}{2}$ " type "L"
- 2631 1 Valce $\frac{1}{2}$ "
- 2632 annulé
- 2633 souder le réservoir des bombardiers.

ADOPE



61-241

PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE Monsieur le Maire Rodolphe Lavoie soit autorisé à effectuer le voyage de Montréal - Québec pour présenter à la Commission des Affaires Municipales, le Règlement des travaux d'encouragement aux chômeurs de l'année 1960-1961.

Egalement pour faire signer par le sous-ministre ou son représentant des Affaires Municipales, les obligations de la Ville de St-Vincent-de-Paul pour un emprunt de \$450,000. émises en vertu du Règlement No. 317.

ADOPTÉ

61-242

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE le Conseil Municipal approuve l'achat de l'annuaire "Lovell's 1961-1962" préparé spécialement pour l'Île Jésus au prix de \$85.00.

ADOPTÉ

61-243

PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE M. J.-André-Laferrière, arpenteur-géomètre soit autorisé à arpenter le chemin Sigouin (Montée de la traverse) nous préparer un plan et indiquer les bornes du dit chemin mentionnant également le nom du propriétaire actuel.

ADOPTÉ

61-244

PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE Me François Auclair soit autorisé à entreprendre des démarches nécessaires afin que la Ville devienne propriétaire du chemin Sigouin ou (Montée de la Traverse) laquelle a toujours été utilisée au-delà de trente ans.

ADOPTÉ

61-245

PROPOSE PAR M. H. GAUTHIER
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE M. J.-André Laferrière, arpenteur-géomètre, soit autorisé à préparer un plan pour ouvrir la rue St-Jean Baptiste jusqu'à la rue de la Fabrique et vérifier qui est propriétaire actuel de ladite rue.

ADOPTÉ

PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE l'assemblée soit levée.

ADOPTÉ

R. Lavoie
VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL
Maire
J. Pronovost
Sec. trés.



VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul, tenue le 8 Mai 1961, à 8.00 hres p.m., à l'Hôtel de Ville de St-Vincent-de-Paul, sous la présidence de son Honneur le Maire Rodolphe Lavoie et à laquelle sont présents Messieurs les Echevins:

Hector Pichette	Jean-Paul Brousseau
Léopold Beausoleil	Léon Pronovost
Lionel Gauthier	Hector Gauthier

Monsieur Alexandre Prévost, greffier, est aussi présent.

61-246 PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée du 10 avril, ceux de l'ajournement de cette assemblée tenue les 17 et 24 avril 1961, soient adoptés tel que lus.

ADOpte

61-247 PROPOSE PAR M. H. PICHELINE
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE le Règlement No. 340 intitulé: "Règlement d'encouragement des travaux d'hiver dans la Ville de St-Vincent-de-Paul, année 1960-1961, pour un montant de Vingt-
et-Un Mille Dollars" (\$21,000.00) en rapport avec l'éclairage des rues" soit adopté tel que lu.

ADOpte

61-248 PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
SECONDE PAR M. L. PRONOVOST

QUE le rapport de l'assemblée des contribuables intéressés au règlement d'encouragement pour les travaux d'hiver No. 338, pour pavage, trottoirs, etc... soit adopté tel que lu.

ADOpte

61-249 CONSIDERANT QUE M. Joseph Beauparlant, de 3490 rue Messier, Montréal, s'était porté acquéreur de cinq obligations de \$1,000 chacune portant les numéros M-460, M461, M462, M463 et M464, émises en vertu des règlements Nos 284, 290, 292, 298, 299, 300, 301 et 302 de la Ville de St-Vincent-de-Paul, comté de Laval, et échéant le 1er septembre 1975, faisant partie d'une émission de \$525,000.00 d'obligations datés du 1er septembre 1960, aux taux d'intérêt de 5% de 1961 à 1970 et de 5½% de 1971 à 1975;



CONSIDERANT que lesdites obligations ont été détruites et consumées avec les coupons d'intérêts y annexés, lors de l'incendie qui s'est déclaré le 1er janvier 1961, vers 11 heures du soir, chez M. Joseph Beauparlant, de 3480 rue Messier, Montréal, chez qui lesdites obligations étaient gardées;

CONSIDERANT QUE M. Joseph Beauparlant a demandé au Conseil Municipal de faire imprimer, à ses frais, et émettre de nouvelles obligations, avec coupons d'intérêts, pour remplacer les obligations et les coupons d'intérêts qui ont été perdus;

CONSIDERANT QUE United States Fidelity and Guaranty Company a, sous le No. 16-177-61 le 12 avril 1961, émis en faveur de la Ville de St-Vincent-de-Paul une police de garantie au montant de \$9,125.00 au cas où la corporation serait appelée à payer deux fois le montant des obligations portant les numéros M-460, M-461, M-462, M-463 et M-464;

CONSIDERANT QU'il y a lieu d'acquiescer à la demande de M. Joseph Beauparlant;

EN CONSEQUENCE, le Conseil décrète ce qui suit, sur la proposition de M. le Conseiller Jean-Paul Brousseau, secondé par M. le Conseiller Léopold Beausoleil,

1.- Le Conseil Municipal accepte d'émettre cinq nouvelles obligations portant les numéros M-460, M-461, M-462, M-463 et M-464, au montant de \$1,000.00 chacune, avec coupons d'intérêts et payables au porteur, pour remplacer les obligations et les coupons d'intérêts qui ont été perdus dans l'incendie de la propriété de M. Joseph Beauparlant, le 1er janvier 1961, vers 11 heures du soir, et de délivrer lesdites obligations une fois complétées et signées à M. Joseph Beauparlant; les nouvelles obligations réémises porteront la date d'émission du 1er septembre 1960 et elles écherront le 1er septembre 1975, au taux de 5½% d'intérêt, telles que les obligations détruites;

2.- Lesdites obligations seront signées par le maire et le greffier (qui remplace maintenant le secrétaire-trésorier) de la corporation. Un facsimilé de la signature du Maire et du Greffier sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêts;

3.- Lesdites obligations seront en tout conformes aux obligations Nos M-460, M-461, M-462, M-463 et M-464 qui ont déjà été émises sous les numéros susdits et des coupons d'intérêts y seront annexés en tout point conformes aux coupons d'intérêts des obligations émises sous les mêmes numéros, à compter du 1er mars 1961 jusqu'au 1er septembre 1975 inclusivement, sauf quant à la signature des obligations qui sera celle du Maire et du Greffier actuellement en office et quant aux coupons d'intérêts qui porteront le facsimilé desdites signatures;

4.- Ces nouvelles obligations porteront le certificat de validité du Ministre des Affaires Municipales attestant que les règlements Nos 284, 290, 292, 298, 299, 300, 301 et 302 ont été approuvés par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil;

5.- Lesdites obligations pour remplacer les obligations ainsi perdues ne seront remises au Ministre des Affaires Municipales pour signature que contre remise de la police de garantie de \$9,125.00 tel que ci-haut mentionné.

ADOPTÉ



61-250 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

V.722 QUE la somme de \$65.00 soit votée et payée à M. Rodolphe Lavoie, Maire, pour le voyage effectué à Québec lors de la présentation du Règlement des travaux d'hiver, et pour faire signer les émissions d'obligations par le Ministre, ou son représentant, des Affaires Municipales.

ADOPTÉ

61-251 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE les comptes Nos 664 à 785, dûment vérifiés et trouvés exacts, au montant 128,862.23 et les salaires Nos 14, 15, 16 et 17 soient payés ou crédités à qui de droit.

A SAVOIR:-

664 Texaco Canada Ltd	✓17-2	Essence	40.66
664 Texaco Canada Ltd	✓17-4	Réparation	37.08
665 Sunoco Product	✓17-2	Essence Police	55.59
Sunoco Product	✓17-5	Balai	15.40
" "	✓19-6	Chevrolet 3 T	31.67
" "	✓19-7	Ford	13.77
" "	✓19-11	Pompe	1.80
" "	✓19-12	Bombardier #2	10.20
" "	✓19-13	Bombardier #3	16.73
" "	✓19-16	Chevrolet 1½ T.	4.75
666 Paul Allaire	19-12	Bombardier #2	1.00
" "	19-13	Bombardier #3	1.00
667 Paul Allaire	19-5	Balai	4.50
668 Bégin Charland & Valiquette	✓25-14	Evaluation	11,345.00
669 Bernard Const.	✓18-6	Voirie	22.63
670 Bradma	✓25-17	Ent. Mach.	11.48
671 Bradma	✓25-17	Ent. Mach.	9.75
672 Charbonneau J.P.	✓17-4	Ent. Auto	1.25
673 Charbonneau J.P.	✓17-4	Ent. Véhicules	5.75
674 Chartrand Automobile	✓19-7	Ford	10.66
675 Chartrand Automobile	✓19-3	Cockshutt	13.99
676 Chartrand Automobile	✓19-7	Ford	15.65
677 " "	✓19-3	Cockshutt	4.16
678 Cockshutt Farm	✓19-7	Ford	2.55
679 Caron Service Station	✓19-3	Cockshutt	cr.
680 " " "	✓19-7	Ford	cr.
681 " " "	✓19-5	Balai	4.96
682 " " "	✓19-6	Chevrolet 3 T.	8.70
683 " " "	✓19-15	Compresseur	6.10
684 " " "	✓19-5	Balai	1.22
685 " " "	✓19-6	Chevrolet ¾ T.	3.02
686 Darling Brs	✓19-16	Chevrolet Pick Up	2.34
687 L. Demers Fleuriste	✓20-6	Ent. Pont	5.30
688 L. Demers Fleuriste	✓26-4	Divers	702.64
689 Pharmacie Dézy	✓26-4	Divers	15.60
690 Duvernay Excavation	✓16-7	Fourniture	15.60
691 Electro-Auto Service	✓18-3-1	Voirie	1.76
692 Electro-Auto Ser.	✓19-14	Souffleuse	102.00
	✓19-3	Cockshutt	14.72
			12.70



693 J. A. Faguy	✓19-14	Souffleuse	4.02
694 J. A. Faguy	✓19-14	Chasse-neige	37.99
695 J. A. Faguy	✓19-7	Ford ½ T.	8.82
	✓19-5	Balai	8.69
696 Fonderie Pont-Viau	✓21-2	Mat. Aqueduc	31.11
697 Fonderie Pont-Viau	✓21-2	Mat. Aqueduc	41.11
698 Forge St-Vincent-de-Paul	✓19-4	Terratrac	6.00
699 non existant		non existant	
700 Formules Légales Prov.	✓26-7	Référendum	6.80
701 Gérard Hamel	✓22-1	Ent. Bâtisse	18.04
702 Gérard Hamel	✓19-2	Huile Machinerie	22.48
703 Gérard Hamel	✓22-4	Chauffage	46.49
704 " "	✓18-13	"	74.62
705 " "	✓18-13	"	69.02
706 Francis Hankin	✓27-36	Compterus	1,218.88
707 " "	✓21-2	Mat. Aqueduc	137.58
708 " "	✓21-2	Mat. Aqueduc	39.32
709 Hydro-Québec	✓20-4	El. Egout	4.95
710 " "	✓20-4	Egl. Egout	97.41
711 " "	✓15-4-3	Installation	215.44
712 " "	✓15-4-3	"	606.41
713 Imprimerie Bouchard	✓25-4	Fourniture	1.25
714 " "	✓25-4	" Bureau	2.08
715 " "	✓25-4	" "	31.17
716 Lagacé Quarries	✓18-3	Asphalte	16.85
717 Larex Estampe	✓26-2	Plaques Licences	218.36
718 Laval Tire Shop	✓19-6	Camion 3T.	2.00
719 La Revue Municipale	✓26-9	Publicité	4.00
720 Maison Lavoie	✓21-2	Mat. Aqueduc	601.47
721 " "	✓21-7	Divers Aqueduc	6.64
	✓21-2	Mat. Aqueduc	81.65
	✓22-1	Ent. Immeuble	51.32
	✓27-36	Règ. 284	154.04
	✓18-15	Ent. Garage	28.07
	✓15-44	Mat. Lumières	185.05
	✓18-5	" "	.64
	✓26-4	Divers	1D.35
	✓25-4	Bureau Fournitures	.52
	✓16-7	Incendie Fourn.	6.45
	✓17-10	Police Div.	5.98
722 non existant		non-existent	
723 Ministère des Transports	✓17-12	Radio	1.00
724 McEwen Uniform Co.	✓17-5	Uniformes Police	30.60
725 Mobile Tél. Center Ltée	✓17-12	Radio Police	10.65
726 " "	✓17-12	Radio Police	32.60
727 " "	✓17-12	Radio Police	15.30
728 Noel Roméo Cie Ltée	✓15-4-2	Elect. Mach.	1,464.64
729 Owl Lite Equ. Ltd	✓18-9	Divers Voirie	9.79
730 Receveur Gén. Ca.	✓25-3	Timbres Adm.	40.00
731 non existant		non-existent	
732 Shawinigan	✓15-4-1	Exclairage rues	20.83
733 Sicard Inc.	✓19-5	Balai	25.58
734 Sicard Inc.	✓19-14	Souffleuse	32.89
735 Sicard Inc.	✓19-5	Balai	25.58
737 Sicard Inc.	✓19-5	Balai	46.00
738 Armand Signori Auto Radiateur	✓19-4	Terratrac	4.75
739 Supertest	✓19-2	Huile Machinerie	72.57
740 Supertest	✓19-2	Huile	12.00
741 Terrebonne Quarries Ltd	✓18-2	Pierre	21.86
742 " "	✓18-2	Pierre	9.86
743 " "	✓18-2	Pierre	38.79
744 " "	✓18-2	Pierre	75.00
745 " "	✓18-2	Pierre	5.53
746 " "	✓27-53	Règ. 318 Pierre	93.07



747	The Todd Co. of Can.	✓25-4	Adm. Fourniture	2.14
748	" "	✓25-4	Fourniture	7.21
749	Charles Rameau	✓17-13	Cour	151.15
750	Monsieur Binette	✓27	Règ. Parc	2.00
751	" "	✓27	Règ. Parc	2.00
752	Rancourt	✓17-1	Police	2.40
753	Nicole Prescott	✓17-13	Cour	5.00
754	non-existent		non-existent	
755	Const. Rancourt-Therrien	✓17-13	Cour	15.40
756	Const. Binette-Laroche-Sigouin-Therien	✓16-1	Incendie	6.00
757	Const. Binette - Lefrançois - Rancourt - Cantin - Therrien - William - Lebeau - C. Francoeur - D. Francoeur	✓16-1	Incendie	10.50
758	Const. Sigouin - Cantin - Rancourt Brabant	✓16-1	Incendie	6.00
759	Const. Lefrançois - Laroche Cantin - Rancourt - Poirier - Brabant - Lebeau - D. Francoeur - C. Francoeur - A. Rémillard - J. Barbier	✓16-1	Incendie	16.50
760	Const. Laroche - Sigouin - Cantin - Rancourt - Therrien - Brabant - Binette - Francoeur - Francoeur - A. Rémillard - J. Barbier - R. Lebeau - Williams - M. Giroux R. Bacon.	✓16-1	Incendie	69.00
761	Bell Tél.	✓25-8	Bureau	265.37
762	Bell Tél.	✓25-8	Police	6.59
763	G. M. Auto Parts	✓17-15	Unité de Secours	3.00
764	Chartrand Auto	✓19-3	Cockshutt	2.08
765	Laval Tire Shop	✓19-6	"	2.00
766	G. M. Autoparts	✓17-4	Ent. Auto Police	2.34
767	Caron Service St.	✓19-16	Chevrolet $\frac{1}{2}$ T.	4.45
768	Caron Service S r	✓19-6	Chevrolet 3 T.	5.14
769	Beauch. Beat. Lapointe	27-53	Règ. 318 Surveillance	2,258.28
770	" "	27-53	Plans Devis R.318	1,270.28
771	" "	27-53	Est. Règ. 318	31,757.06
772	" "	27-40	Règ. 298 Plans Dev.	1,336.70
773	" "	27-40	Surv. 298	2,376.36
774	" "	27-40	Règ. 298 estimés	33,417.61
775	" "	✓26-3	Plans	20.00
776	" "	27-33	Règ. 266 travaux	11,014.45
777	" "	27-32	Règ. 298 "	16,427.08
778	Francis Hankins	✓24-36	Règ. 284 "	910.00
779	Shell Oil Co.	✓17-2	Essence	49.26
		✓17-4	Ent. Vhicules	2.75
780	Magloire Auclair	✓15-5	Vidanges	1,500.00
781	Beauchemin Beat. Lap.	27-32	Surv.Règ. 248	375.44
782	Lagacé Const.	27-32	4e estimé R. 248	5,279.58
783	" "	27-8	Plans Devis	62.57
784	" "	27-8	Surv. Estimé	111.24
785	" "	27-8	Règ. 39 4e estimé	1,323.91
				<u>128,862.65</u>

LISTE DES SALAIRES AU 30 AVRIL 1961

Semaine finissant le 6 Avril 1961 Chèque #203.

25-1	Secrétariat	\$ 442.00
22-1	Entretien Immeuble	63.00
15-3-1	Parc & Terrains de jeux	48.75
17-1	Police	358.97
16-1	Pompiers	358.96
21-1	Aqueduc	98.03
27-36	Aqueduc	32.10



21-13	Aqueduc	21.77
18-18-1	Voirie	79.38
18-6	Voirie	13.48
18-11	Voirie	22.33
15-4-4	Santé & Bien-Etre	14.56
19-16	Chevrolet ½ T.	7.25
18-17	Congé Vacances	288.36
21-10	Administration Compteurs	<u>66.12</u> \$1,915.06

Semaine finissant le 13 Avril 1961, Chèque 239.

25-1	Secrétariat	442.00
22-1	Entretien Immeubles	63.00
15-3-1	Parcs & Terrains de jeux	48.75
17-1	Police	333.30
16-1	Pompiers	333.29
27-36	Aqueduc	143.03
21-6	Aqueduc	5.02
21-1	Aqueduc	15.73
20-12	Egout	9.80
18-1	Voirie	99.06
18-15	Voirie	113.96
18-11	Voirie	22.18
18-6	Voirie	13.48
18-4	Voirie	4.90
19-3	Rép. Machinerie	29.8
19-5	Rép. Machinerie	15.60
19-14	Rép. Machinerie	14.28
19-4	"	7.48
21-10	Adm. Compteurs	<u>153.00</u> \$1,866.94

Semaine finissant le 20 avril 1961, Chèque 242

25-1	Secrétariat	537.00
22-1	Ent. Immeuble	63.00
15-3-1	Parcs & Terrains de jeux	48.75
17-1	Police	324.75
16-1	Pompiers	324.74
27-36	Aqueduc	142.31
21-1	Aqueduc	28.39
18-1	Voirie	119.47
18-18/1	Voirie	16.38
18-6	Voirie	71.69
18-15	Voirie	49.37
18-11	Voirie	7.87
19-3	Rép. Machinerie	41.90
19-14	Rép. Machinerie	15.64
19-4	Rép. Machinerie	13.80
19-7	Rép. Machinerie	6.80
19-5	Rép. Machinerie	25.04
15-4-4	Santé & Bien-Etre	7.76
21-1	Lecture Compteurs	128.28
18-17	Vacances maladie	<u>36.16</u> \$2,009.10

Semaine finissant le 27 avril 1961 chèque 246

25-1	Secrétariat	427.00
22-1	Ent. Immeuble	63.00
15-3-1	Parcs & Terrains de jeux	48.75
17-1	Police	391.77
16-1	Pompiers	391.77
27-36	Aqueduc	172.24
21-1	Aqueduc	20.96
21-13	Aqueduc	10.62



20-1	Egoût	5.72
18-1	Voirie	121.16
18-6	Voirie	79.08
18-15	Voirie	39.83
27-53	Ouvrir rue	31.86
19-14	Rép. Machinerie	29.24
19-3	Rép. Machinerie	15.90
19-4	Rép. Machinerie	8.84
19-13	Rép. Machinerie	10.54
19-12	Rép. Machinerie	11.90
19-5	Rép. Machinerie	5.72
19-7	Rép. Machinerie	3.40
19-6	" "	3.40
15-4-4	Entretien lumières	7.76
15-3-1	Enlever les bandes	53.92
21-1	Lecture des compteurs	<u>90.00</u>
		\$2,044.38

61-252

AVIS DE MOTION

Je, Léon Pronovost, donne AVIS DE MOTION à l'effet que je présenterai ou ferai présenter un règlement déterminant le budget pour l'année 1961.

61-253

AVIS DE MOTION

Je, Jean-Paul Brousseau donne AVIS DE MOTION à l'effet qu'à une prochaine séance je présenterai ou ferai présenter un règlement pour amender le règlement No. 307 concernant la taxe d'affaire ou licence de commerce concernant la licence pour station de gaz et garage.

61-254

AVIS DE MOTION

Je, Jean-Paul Brousseau donne AVIS DE MOTION à l'effet qu'à une prochaine séance je présenterai ou ferai présenter un règlement pour déterminer les conditions de travail du personnel.

61-255

AVIS DE MOTION

Je, Léon Pronovost, donne AVIS DE MOTION à l'effet qu'à une prochaine séance je présenterai ou ferai présenter un règlement pour approprier les surplus actuellement existants aux différents règlements d'emprunt et qu'ils soient appliqués à d'autres règlements.

61-256

AVIS DE MOTION

Je, Jean-Paul Brousseau, donne AVIS DE MOTION à l'effet qu'à une prochaine séance je présenterai ou ferai présenter un règlement pour modifier la façon de percevoir la taxe d'amélioration locale prévue aux différents règlements d'emprunts.

61-257

PROPOSE PAR M. L. GAUTHIER
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE le Trésorier soit autorisé à payer au procureur général de la Province de Québec la somme de \$45.00 représentant les amendes perçues par la Cour Municipale au cours du mois de mars en vertu de la Loi des véhicules automobiles.

ADOPTÉ



61-258

ATTENDU que la population de la Ville de St-Vincent-de-Paul est alimenté en eau potable par un seul tuyau sur le Boulevard Lévesque;

ATTENDU que lorsque ce tuyau brise toute la population de la Ville de St-Vincent-de-Paul est privée d'eau;

ATTENDU que la Ville de Duvernay est à installer une conduite d'aqueduc sur le Boul. de la Concorde à la limite Ouest de St-Vincent-de-Paul;

ATTENDU qu'il serait avantageux pour St-Vincent-de-Paul d'être raccordé à la conduite de Duvernay à plus d'un endroit;

IL EST

PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE le Conseil Municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul étudie l'opportunité de raccorder son système d'aqueduc au système de la Ville de Duvernay sur l'embranchement de cette dernière situé sur le Boulevard de la Concorde et que ce Conseil demande, à cette fin, au Conseil de la Ville de Duvernay, l'approbation de ce projet.

ADOPTÉ

61-259

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE demande soit faite à la Commission Municipale de Québec d'autoriser la Ville de St-Vincent-de-Paul à contracter un emprunt temporaire n'excédant pas \$200,000. remboursable avec la perception des taxes générales et spéciales de la Ville de St-Vincent-de-Paul.

QUE son Honneur le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer les billets pour effectuer lesdits emprunts.

ADOPTÉ

61-260

PAR SA RESOLUTION # 61-9

ATTENDU que ce Conseil a ordonné la vente des propriétés dont les taxes dues à date n'étaient pas payées;

ATTENDU qu'il a été impossible de procéder à ladite vente le jour édicté par le Conseil;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à une vente pour taxes;

IL EST

PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE le Greffier procède à la vente des propriétés



dont les taxes dues à date n'ont pas encore été payées et que cette vente aie lieu le 10 juillet 1961 à 10.00 heures A.M. en la Salle du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Vincent-de-Paul.

ADOpte

61-261 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE le Greffier soit autorisé à commander:

1 revolver de calibre 22.

1,000 balles.

Egalement à faire effectuer la réparation de la souffleuse à neige.

ADOpte

61-262 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE les Ingénieurs Béauchemin, Beaton et Lapointe soient autorisés à faire effectuer par la "Compagnie Miron Ltée" dés travaux de pompage des réservoirs ou bassins sur les lots 103, 104 et 105 de la Ville de St-Vincent-de-Paul, au prix de Deux Mille Dollars (\$2,000.) incluant l'installation et le démontage des pompes et du tuyau de renvoi d'eau dans les égouts.

Le prix du service des pompes, des matériaux et employés est au taux de \$9.00 l'heure pour la durée du pompage.

ADOpte

61-263 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE le permis demandé par M. C. F. Lauzon Inc. pour la construction d'un bungalow sur la rue Hervé Beaudry, lot No. 100 subdivision 51, soit accordé.

ADOpte

61-264 PROPOSE PAR M. H. GAUTHIER
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE le permis demandé par M. Raymond Martineau pour la construction d'un bungalow sur la rue Chartrand, lot No. 188 subdivision 166, soit accordé.

ADOpte

61-265 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le permis demandé par M. Arthur Boivin pour la construction d'un bungalow sur le lot No. 115, subdivision 64, rue Suzanne, soit accordé.

ADOpte



61-266 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE le permis demandé par M. Raymond Labrecque pour la construction d'un restaurant sur le lot 325 subdivision 20, à 6170 Boul. Lévesque, soit accordé.

annul
61-271 PROPOSE PAR M. Raymond Labrecque pour la construction d'un poste de débit d'essence sur le lot No. 323, 6180 Boul. Lévesque, soit accordé.

ADOPTÉ

61-267 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE le permis demandé par M. Jean-Paul Brousseau, 1067 Belleville, pour la construction d'une remise pour article de jardinage 8 X 10, soit accordé.

QUE le permis demandé par M. Hector Gauthier 5170 de la Fabrique pour effectuer des réparations à sa galerie soit accordé.

ADOPTÉ

61-268 PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE le Directeur de la Police voie à faire cesser immédiatement le transport et le déchargement de déchets d'incinérateurs en face du Juvénat des Frères Maristes sur le terrain au côté Sud du Boulevard Lévesque.

ADOPTÉ

61-269 PROPOSE PAR M. H. GAUTHIER
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le Conseil Municipal accepte la soumission présentée par la firme "McEwen Uniform Co." au prix et conditions mentionnés dans ladite soumission faite en date du 2 Mai 1961 et signée par M. Pierre Brouillet, pour la confection d'habits des officiers et constables de la Ville.

ADOPTÉ

61-270 PROPOSE PAR M. H. GAUTHIER
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE le Conseil Municipal accepte la soumission présentée par la firme "Henri Audette Ltée" au prix et conditions mentionnés dans ladite soumission faite en date du 2 Mai 1961, signée par M. Jean Audette pour la confection de chaussures pour les officiers et constables de la Ville.

ADOPTÉ



61-271

AVIS DE MOTION

Monsieur l'Echevin Léon Pronovost donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un règlement amendant le Règlement No. 297 article 2 amendé lui-même par le Règlement No. 314 en rapport avec le nombre de stations de gaz dans le territoire de la Ville de St-Vincent-de-Paul.

61-272

AVIS DE MOTION

Monsieur l'Echevin Jean-Paul Brousseau donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un règlement amendant le Règlement No. 334, article 1, amendant lui-même le règlement No. 329 afin de permettre la construction d'un nouveau logement en arrière des maisons en constructions, sur le lot No. 323 subdivision 33 et 34.

61-273

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE le Greffier commande une douzaine d'érables d'une hauteur de 6 à 8 pieds, comme arbres d'ornementation à la Maison "W. H. Perron Limitée", au prix de \$30.00 la douzaine.

ADOPTED

61-274

PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE l'assemblée soit ajournée au mardi le 23 Mai 1961, à 8.00 heures p.m.

ADOPTED

VILLE DE STAVANERGÅRD

Majte

七

VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL,
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil Municipal de St-Vincent-de-Paul, tenue le 17 Mai 1961, à 8.00 hres p.m., à l'Hôtel de Ville de St-Vincent-de-Paul sous la présidence de son Honneur le Pro-Maire Monsieur Lionel Gauthier, et à laquelle sont présents Messieurs les Echevins:

Hector Pichette Jean-Paul Brousseau
Léopold Beausoleil Léon Pronovost
Hector Gauthier



Monsieur le Maire Rodolphe Lavoie est absent de son siège.

Monsieur Alexandre Prévost, Greffier, est aussi présent.

61-275

CERTIFICAT DE CONVOCATION

Je, soussigné, Alexandre Prévost, greffier, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié le présent avis spécial à Messieurs Rodolphe Lavoie, Maire, Hector Pichette, Jean-Paul Brousseau, Léopold Beausoleil, Léon Pronovost, Lionel Gauthier et Hector Gauthier, échevins, en laissant une copie à chacun, lundi le 15 mai 61, entre 4.30 p.m. et 5.45 p.m.


GREFFIER

61-276

ATTENDU que le Règlement No. 259 de la Ville de St-Vincent-de-Paul décrète que seuls les terrains numéros 103, 104 et 105, propriété de la Ville, pourront être utilisés comme dépotoirs;

ATTENDU qu'une firme de Montréal dépose actuellement des matières nuisibles et nauséabondes dans le territoire de la Ville de St-Vincent-de-Paul, ceci en contravention avec les dispositions dudit Règlement Numéro 259;

IL EST

PROPOSE PAR L'ECHEVIN HECTOR PICHETTE,
SECONDE PAR M. L'ECHEVIN LEOPOLD BEAUSOLEIL,

QU'IL SOIT ORDONNE au Directeur de la Police de St-Vincent-de-Paul, de voir à faire respecter les Règlements municipaux concernant le dépôt de vidanges, détritus, cendres ou autres matières nuisibles en faisant cesser le dépôt de ces matières aux endroits autres que ceux prescrits par le Règlement Numéro 259, et en autant que les personnes concernées auront obtenu les autorisations requises à cette fin.

QUE des sanctions sévères soient imposées à tout officier de Police qui négligera de faire observer la présente décision du Conseil de la Ville de St-Vincent-de-Paul.

ADOpte

61-277

PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QU'une copie des commandes soient remises aux Membres du Conseil Municipal, lors de la convocation de chaque assemblée.

ADOpte

61-278

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE toute commande s'élevant à plus de cinq dollars (\$5.00) soit soumise, pour approbation, à l'un



des Membres qui fait partie du Comité intéressé, ce, en cas d'urgence.

ADOpte

61-279 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE le deuxième paragraphe de la résolution numéro 61-266 soit annulé étant donné qu'un permis de construction ne peut être accordé avant que le Règlement concerné ne soit amendé et qu'un AVIS PUBLIC ne soit affiché à cet effet, durant une période de quinze jours (15 jours).

ADOpte

PROPOSE PAR M. H. PICHERTE
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE l'assemblée soit levée.

ADOpte

VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL

Rodolphe Lavoie
Maire

Alexandre Prévost
Sec. trés

VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul, ajournement de l'assemblée régulière du 8 Mai 1961, tenue le 23 mai 1961, à 8.00 hres p.m., à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de son Honneur le Maire Rodolphe Lavoie et à laquelle sont présents Messieurs les Echevins:

Hector Pichette
Léopold Beausoleil
Lionel Gauthier

Jean-Paul Brousseau
Léon Pronovost
Hector Gauthier

Monsieur Alexandre Prévost, Greffier, est aussi présent.

61-280 PROPOSE PAR M. H. PICHERTE
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée spéciale de ce Conseil, tenue le 17 Mai 1961, soient adoptés tel que lus.

ADOpte



61-281 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le Règlement No. 341 intitulé: "Règlement qui établit le choix du nom donné aux rues et avenues de la Ville de St-Vincent-de-Paul", soit adopté tel quelu.

ADOpte

61-282 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOSt
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE le Règlement No. 342 intitulé: "Règlement amendant le Règlement de zonage No. 334 de la Ville de St-Vincent-de-Paul concernant la construction domiciliaire sur le lot numéro 323 subdivisions 33 et 34" soit adopté tel que lu. Une assemblée des contribuables intéressés aura lieu le 29 mai 1961, entre 7.00 hres et 8.00 hres p.m à l'Hôtel de Ville.

ADOpte

AVIS DE MOTION

61-283 Monsieur l'Echevin Léon Pronovost donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un Règlement déterminant l'heure de fermeture des salles de quilles, de billard, de pool, etc... et établissant que ces établissements devront fermer leurs portes aux heures fixées par le règlement.

61-284 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. PRONOVOSt

QUE le Greffier soit autorisé, sur demande seulement de l'inspecteur municipal, à placer une commande à la firme "Wajax Equipment Limited", pour la location d'un rouleau à vapeur lors de la réfection de pavage et asphalté de certaines parties de rues de la Ville.

ADOpte

61-285 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. PRONOVOSt

QUE les commandes soumises aux Membres du Conseil Municipal incluant les Numéros 2634 à 2707 et les Nos 2412 à 2415, soient approuvées. Les Numéros 2680 à 2684 non compris.

ADOpte

61-286 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

a) QUE le permis demandé par Willart Construction Limitée pour ériger onze (11) cottages sur le lot numéro 109 subdivisions 66, 68, 73, 74, 75, 76, 79, 80, 81, 82, 86 et une série de 14 bungalows sur le lot numéro 109 subdivisions 64, 70, 71, 72, 77, 78, 83, 84, 85, 87, 88, 89 et 91, soit accordé.

b) QUE le permis demandé par Me André Desrochers pour la construction d'un bungalow sur le lot numéro 115



subdivisions 106, rue Sgr Lussier, soit accordé.

c) QUE le permis demandé par M. Normand Guilbault, 6420 - 41ième Avenue Rosemont pour la construction d'un bungalow sur le lot No. 115, subdivision 51 et 52, rue Suzanne, soit accordé.

d) QUE le permis demandé par M. Jean-Félix Doré pour la construction d'un abri d'auto genre "Car-Port" pour remiser deux automobiles à 966 Belleville, soit accordé.

e) QUE le permis de réparation de l'escalier demandé par M. L.-A. Dion au Numéro civique 5312 Boul. Lévesque, soit accordé.

f) QUE le permis demandé par la firme "Compagnie Miron Ltée" pour ériger une rampe en tuyau peint noir de 1½ pied de hauteur pour protéger le gazon et les parterres des écoles Paul Sauvé, Pie IX et Jean XXIII, soit accordé. Cette rampe ne doit pas être placée sur le terrain de la Ville.

g) QUE le permis demandé par la Commission Hydroélectrique de Québec pour le raccordement d'aqueduc et d'égoût pour des maisons situées numéros civiques 3360, 3362, 3364 et 3366 Boul. Lévesque, et pour une conduite de 2" pour la Centrale d'électricité, soit accordé.

h) QUE la demande de M. J.-P. Hudon demeurant à 1062 Desnoyers pour effectuer une entrée de garage, soit accordée.

i) QUE la demande de M. Conrad Rivard pour le raccordement des services d'aqueduc et d'égoûts rue Desautels soit accordé et que ce raccordement soit effectué par les employés municipaux.

ADOpte

61-287

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QU'une demande soit faite à la Commission Interurbaine de l'Île Jésus pour qu'une copie de l'agenda et une copie des délibérations ou procès-verbaux de chaque assemblée de ladite commission, soit adressée à tous les Conseils Municipaux de l'Île Jésus.

ADOpte

61-288

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE toutes les demandes d'assistance-publique soient remises, à l'avenir, aux Membres du Conseil Municipal, qui étudieront, à huis clos, chacune de ces demandes avant qu'elles ne soient adressées au Bien-Etre Social.

ADOpte

61-289

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE les terrains attenants au Boul. Lévesque,



dans la partie située à l'est du Pont-Pie IX soient évalués à .50 cents du pied au lieu de .70 cents et les terrains qui sont situés à l'ouest du Pont Pie IX, soient évalués à .40 cents du pied.

ADOpte

61/290 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE les trois évaluateurs soient priés d'assister personnellement aux assemblées du Conseil au cours desquelles les plaintes des contribuables concernant l'évaluation de leur propriété doivent être étudiées et pour fournir les explications en conformité du rôle qu'ils ont préparé.

ADOpte

61-291 PROPOSE PAR M. LEON PRONOVOOST
SECONDE PAR M. HECTOR PICHETTE

QUE la rue indiquée au plan préparé par M. J.-André Laferrière, arpenteur-géomètre en date du 14 février 1961, partie du lot No. 100 subdivision 139, soit désignée sous le nom de "AVENUE BEDARD" en l'honneur de M. l'Abbé Michel Bédard qui a été nommé le premier Curé de la nouvelle paroisse de St-Sylvain à St-Vincent-de-Paul.

QUE la rue indiquée au plan préparé par M. J.-André Laferrière, arpenteur-géomètre, en date du 14 février 1961, partie du lot numéro 100 subdivision 140 et partie du lot No. 101 subdivisions 121 et son prolongement, soit désignée sous le nom de "RUE CARON" en l'honneur de Mlle Emilie Caron institutrice à St-Vincent-de-Paul (1835 à 1839) et devenue Mère Caron, une des sept compagnes de Mère Gamelin, fondatrice des Religieuses de la Providence.

QUE la rue indiquée au plan préparé par M. J.-André Laferrière, arpenteur-géomètre, en date du 14 février 1961, partie du lot No. 100 subdivision 157 et partie du lot 101 subdivisions 122 et son prolongement soit désignée sous le nom de "RUE MORIN" en l'honneur de l'Honorable Louis-Siméon Morin, Député du Comté de Laval en 1873 et Membre du Cabinet Provincial.

QUE la rue indiquée au plan préparé par M. J.-André Laferrière, arpenteur-géomètre en date du 14 février 1961, partie du lot No. 100 subdivision 174 et partie du lot 101 subdivision 124 et son prolongement soit désignée sous le nom de "RUE LORANGER" en l'honneur de Louis-Onésime Loranger Député du Comté de Laval à Québec en 1882.

QUE la rue indiquée au plan préparé par M. J.-André Laferrière, arpenteur-géomètre en date du 5 Avril 1961, partie du lot No. 114 subdivisions 90 et 105 et son prolongement soit désignée sous le nom de



"AVENUE VANIER" en l'honneur du Major général Georges Vanier illustre soldat de la grande guerre 1939-1945 et premier Canadien-Français Gouverneur Général du Canada. (Cette Avenue est le prolongement du Boulevard de ceinture qui a été désignée sous le nom de Avenue Lesage dans la partie ouest.)

QUE la rue qui a été désignée sous le nom de "rue QUEBEC" soit, à l'avenir, désignée sous le nom de "Boul. LITE" en l'honneur de M. A. R. Lite propriétaire de la première industrie du même nom située sur partie du lot 114 au nord de la voie ferrée à St-Vincent-de-Pail.

ADOpte

61-292 PROPOSE PAR M. L. GAUTHIER
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE l'assemblée soit ajournée au 29 mai 1961, à 8.00 hres p.m.

Il est 9.30 hres p.m. lorsque cet ajournement est adopté.

ADOpte

VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL

Rodolphe Lavoie
Sec. trés.

VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul ajournement de l'assemblée régulière du 8 et du 23 mai 1961, tenue le 29 Mai 1961 à 8.00 heures p.m., à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de son Honneur le Maire Rodolphe Lavoie et à laquelle sont présents Messieurs les Echevins:

Hector Pichette
Léopold Beausoleil
Lionel Gauthier

Jean-Paul Brousseau
Léon Pronovost
Hector Gauthier

Monsieur Alexandre Prévost, greffier, est aussi présent.

61-293 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le Conseil Municipal approuve le plan de subdivision d'une partie du lot numéro 323, subdivision 20-1 et 20-2 du cadastre officiel de la paroisse de St-



Vincent-de-Paul division d'enregistrement de Laval, selon un plan préparé par M. Fernand Lemay, arpenteur-géomètre, en date du 17 Mai 1961. Ces lots sont situés dans la Ville de St-Vincent-de-Paul.

VU que cette approbation est assujettie aux exigences et aux prescriptions du Règlement No. trois-cent-onze (311) de la Ville de St-Vincent-de-Paul, lequel prescrit, pour fins de lotissement, des honoraires de Quinze Dollars (\$15.00) plus une somme additionnelle de Un Dollar (\$1.00) par mille pieds de superficie. Egalement une somme d'argent correspondant à la valeur de cinq pour-cent (5%) pour fins de parcs et de terrains de jeux tel que prescrit par le Règlement No. trois-cent-trois (303) de la Ville de St-Vincent-de-Paul, le Greffier de la Ville doit exiger du propriétaire des lots subdivisés, le paiement intégral de ces montants d'argent avant de donner l'approbation dudit plan. Sur refus du propriétaire de se conformer à ces Lois ou Règlement de la Ville, l'approbation du plan subdivisé devient nulle et inopérante.

ADOpte

61-294 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOSt
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE le rapport de l'assemblée des contribuables intéressés au Règlement de zonage No. 342, en rapport avec les lots 323 subdivisions 33 et 34 attenants à la rue St-Pierre, soit adopté tel que lu.

ADOpte

61-295 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOSt
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE le Règlement No. 343 intitulé: "Règlement modifiant les Règlements No. 297 et 314 de la Ville de St-Vincent-de-Paul, qui détermine le nombre de station de gazoline sur le territoire de la Ville de St-Vincent-de-Paul" soit adopté tel que lu.

ADOpte

61-296 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOSt
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE la résolution No. 61-171, inscrite au livre des minutes et adopté lors de l'assemblée spéciale du 24 mars 1961, soit annulée. Que le Trésorier voie, à acquitter régulièrement, à l'avenir, après vérification par les membres du comité, les dépenses et frais encourus par les officiers et constables de la Ville pour l'exécution des mandats émis par la cour municipale. Le paiement des frais pour les causes du mois d'avril est accepté et autorisé pour un montant de \$41.50.

ADOpte

61-297 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE Madame Denise Metthé soit désignée comme la personne responsable des demandes d'Assistance-Publique et autorisée à signer les formules comme chef du département du Bien-Etre Social de la Ville ou représentant officiel de la Municipalité.

ADOpte



61-298

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE la demande de M. J.-C. Fortin, assistant-trésorier de la Ville, soit acceptée et qu'il soit autorisé à suivre les cours d'été sur l'estimation foncière municipale les 19, 20, 21 et 22 juin 1961, à l'Ecole Polytechnique de l'Université de Montréal. Le Conseil acceptant de payer le prix de ces cours pour une somme d'environ \$40.00.

ADOPTÉ

61-299

PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le Conseil se réunisse à huis-clos pour entendre les contribuables qui ont déposé des plaintes concernant leur évaluation et qui désirent soumettre leurs objections dans le but d'obtenir des modifications au rôle de leur évaluation respective.

Le Conseil siège à huis-clos entre 9.00 hres p.m. et 11.30 hres p.m.

ADOPTÉ

61-300

PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE le Trésorier soit autorisé à verser à M. L. Numainville la somme de Mille Sept Cent Dollars (\$1,700.00), représentant l'installation de 26 compteurs à \$10.00 l'unité et aussi le paiement de la retenue de Dix Pourcent (10%) qui a été faite sur les estimations précédentes numéros 1 au No. 6 inclus.

ADOPTÉ

61-301

PROPOSE PAR M. H. GAUTHIER
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le Greffier soit autorisé à placer une commande pour l'achat de 1,000 pieds de tuyau en cuivre de $\frac{3}{4}$ de pouce du type "K" pour les entrées d'aqueduc et qu'on demande des prix à cet effet.

ADOPTÉ

61-302

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE les commandes soumises par le Greffier au Membre de ce Conseil incluant les Nos 2708 à 2723, soit acceptées.

ADOPTÉ

61-303

PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE le Conseil Municipal approuve le projet



de la Commission Hydroélectrique de Québec en rapport avec l'installation de treize (13) luminaires au fluorescent de 200 Watts sur la rue Bellevue et l'enlèvement de 12 lampes au candéscent de 200 Watts chacune au prix de Trois Cent Deux Dollars (\$302.00) tel que mentionné dans une lettre signée par M. André Perron, représentant des ventes, en date du 24 Mai 1961, Croquis No. 790-28-903.

ADOpte

61-304 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE le Greffier commande à la firme Noël Roméo & Compagnie Limitée, vingt (20) lampadaires au fluorescent.

ADOpte

61-305 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

#38/61 QUE le permis demandé par M. René Brisebois demeurant à 6472 Chatelain, Montréal, pour la construction d'un bungalow sur la rue Hervé-Beaudry, lot 98 subdivision 16, soit accordé.

#37/61 QUE le permis demandé par M. Jacques Loyer, demeurant à 4648 Boul. Lévesque, St-Vincent-de-Paul, pour la construction d'un logement en arrière de sa résidence, sise sur le Boul. Lévesque, soit accordé.

#41/61 QUE le permis demandé par Fiat Construction Inc. demeurant à 3597 Joliette, Montréal, pour la construction d'un bungalow sur le lot 101 subdivision 91 au No. civique 3845 Boul. de la Concorde, soit accordé.

QUE le permis demandé par Mr A. R. Lite, pour la construction d'un garage afin d'y remiser deux automobiles au No. civique 4612 rue Cyr, soit accordé.

#39/61 QUE le permis demandé par M. René Bastien demeurant au No. civique 4905 St-Henri pour l'érection d'une clôture "Frost Steel" de quatre pieds (4') de hauteur placée entièrement sur son terrain, soit accordé.

#40/61 QUE le permis demandé par M. Philippe Vignola demeurant à 3575 Kavanagh pour ériger une clôture "Frost Steel" de 42 pouces de hauteur placée entièrement sur son terrain, soit accordé.

ADOpte

A MINUIT IL EST:

61-306 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE l'assemblée soit ajournée au 30 Mai 1961, à minuit et une minute (12.01) heure avancée.

ADOpte



Minuit et une minute (1201 a.m.) continuation
de l'assemblée du 29 Mai ajournée au 20 Mai 1961.

61-307 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE la demande soumise par la Corporation Scolaire de St-Vincent-de-Paul pour l'embellissement des terrains d'écoles par la plantation d'arbustes, de fleurs et l'ensemencement de gazon, soit accordée.

QUE l'installation de gardes ou rampes en tuyaux peints, d'une hauteur de 18" pour protéger cette verdure, soit accordée.

QUE la demande pour asphalte partie de rue donnant accès à l'Ecole Pie IX et le creusage d'un fossé au nord de cette école afin d'éliminer les eaux stagnantes, soit accordée.

ADOpte

61-308 PROPOSE PAR M. L. PRONO VOST
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

VU que le jour de la Saint-Jean-Baptiste, fête patronale des Canadiens-Français, coïncide avec la journée du samedi et que le Gouvernement Provincial, à cette occasion, a déclaré le lundi 26 juin, fête légale, le Conseil Municipal proclame que le 26 juin 1961 sera également observé comme fête légale dans la Ville de St-Vincent-de-Paul.

ADOpte

61-309 PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE le Conseil Municipal accepte l'offre de M. Hector Auclair faite en date du 8 Mai 1961, pour ramasser les vidanges et les déposer au dépotoir de la Ville de St-Vincent-de-Paul, au prix de Vingt Mille Dollars (\$20,000.00) pour la période du 1er Mai 1961, au 30 avril 1962.

ADOpte

61-310 PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE la résolution inscrite au livre des minutes sous le No. 61-236, adoptée lors de l'assemblée régulière du 17 avril 1961, et concernant la demande d'un permis pour la construction d'incinérateurs demandé par M. H. Courtois, président de la Firme "Sanitary Refuse Collectors", au côté nord de la voie ferrée, soit rescindée.

ADOpte

61-311 PROPOSE PAR M. L. PRONO VOST
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE l'assemblée soit ajournée à jeudi, 1er Juin 1961, à 9.00 heures p.m.

Cet ajournement est proposé à 12.30 A.M. à ST-VINCENT-DE-PAUL

ADOpte

Maire

Sec. utile



VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA

QUATRIEME AJOURNEMENT de l'assemblée régulière du 8 Mai 1961, tenu le 1er Juin 1961 à 9.00 hres p.m., à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de son Honneur le Maire Rodolphe Lavoie et auquel sont présents Messieurs les Echevins:

Hector Pichette
Léopold Beausoleil
Lionel Gauthier

Jean-Paul Brousseau
Léon Pronovost
Hector Gauthier

Monsieur Ronald Beaupré, assistant-greffier, prend note des délibérations du Conseil et remplace M. Alexandre Prévost, greffier.

61-312

AVIS DE MOTION

Monsieur l'Echevin Jean-Paul Brousseau donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un règlement d'emprunt au montant de Quatre Vingt Douze Mille DeuxCent (\$92,200.00) pour effectuer des travaux d'aqueduc et d'égoûts, de pavage et de trottoirs sur partie des lots 114 et 115 pour la construction de maisons domiciliaires unifamiliales sur lesdits lots.

61-313

PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE VU la requête présentée par plus de vingt (20) contribuables désirant obtenir l'octroi de 3% accordé par l'Office du Crédit Agricole sur l'hypothèque des propriétés;

VU que la superficie des terrains qui sont indiqués dans la requête mesure plus de quatre Mille pieds (4,000') bien que la largeur en front soit moindre que cinquante pieds (50');

VU que certains propriétaires ont pu obtenir ledit octroi de trois pourcent (3%) en considération de la superficie de leur lot;

Le Conseil Municipal accueille favorablement la requête et donne son entier appui aux contribuables intéressés en sollicitant des autorités de l'Office du Crédit Agricole l'acceptation de cette requête ainsi que son approbation donnant droit ainsi à la ristourne de 3% accordée sur hypothèque de certaines propriétés.

ADOpte

61-314

PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le conseil siège à huis-clos.

ADOpte



61-315 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE M. R. Larose ou un acheteur éventuel, soit autorisé à utiliser la bâtisse actuellement propriété de Rod Larose Ltée, 7409 rue Boyer, Montréal, pour fabriquer et peindre des enseignes.

ADOpte

61-316 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE la présente séance soit ajournée au 5 Juin 1961. Il est dix heures cinquante minutes lorsque cet ajournement est proposé.

ADOpte

VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL

Maire

Sec. 1re

VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul, CINQUIEME AJOURNEMENT de l'assemblée régulière du 8 Mai 1961, tenu le 5 Juin 1961, à 8.00 hres P.M. à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Son Honneur le Maire Rodolphe Lavoie et à laquelle sont présents Messieurs les Echevins:

Hector Pichette
Léopold Beausoleil
Lionel Gauthier

Jean-Paul Brousseau
Léon Pronovost
Hector Gauthier

M. Ronald Beaupré, assistant-greffier, prend note des délibérations du Conseil en l'absence du Greffier.

61-317 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le Conseil Municipal siège à huis-clos pour continuer l'étude des plaintes de certains contribuables, sur le rôle d'évaluation.

ADOpte

61-318 Son Honneur le Maire quitte son siège au cours de l'étude du rôle d'évaluation.

M. l'Echevin Lionel Gauthier, pro-maire, occupe, par la suite le siège présidentiel.

L'étude des plaintes terminées, le Conseil revient siéger en séance publique.



61-319.

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE la firme Lucien Viau et Associés, comptables agréés, soit engagée comme auditeur de la Ville de St-Vincent-de-Paul pour procéder à la vérification complète des opérations financières et budgétaires de la Ville, pour établir et produire aux Membres de ce Conseil un bilan ou état financier détaillé et complet de la Ville pour le taux honoraire de Mille Huit Cent Dollars (\$1,800.00).

ADOpte

A MINUIT IL EST:

61-320

PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE la présente séance soit ajournée au 6 juin 1961, à minuit et une minute (12.01 A.M.).

ADOpte

61-321.

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE le Règlement No. 344 intitulé: "Règlement amendant le Règlement No. 307 concernant la taxe d'affaires", soit adopté tel que lu.

ADOpte

61-322

PROPOSE PAR M. H. GAUTHIER
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE la présente séance soit ajournée à mercredi, le 7 Juin 1961, à 8.00 hres p.m.

ADOpte

Rodolphe Lavoie
VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL
Maire
Sec. trés.

VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA

CONTINUATION de l'assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul, SIXIÈME AJOURNEMENT de l'assemblée régulière du 8 Mai 1961, tenu le 7 Juin 1961, à 8.00 hres p.m. à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Son Honneur le Maire Rodolphe Lavoie et auquel sont présents Messieurs les Echevins:



Hector Pichette
Léopold Beausoleil
Lionel Gauthier

Jean-Paul Rousseau
Léon Pronovost
Hector Gauthier

M. Ronald Beaupré, assistant-greffier, prend note des délibérations en l'absence de M. A. Prévost, greffier.

61-323 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE le Conseil Municipal siège à huis-clos pour étudier les plaintes des contribuables concernant le rôle respectif de leur évaluation.

ADOPTÉ

61-324 Après l'étude des plaintes, le Conseil siège en séance publique.

61-325 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L. GAUTMIER

#42/61 QUE le permis demandé par M. Jean-C. Doucet, résidant sur la 18ième Avenue Rosemont, pour la construction d'un bungalow sur l'Avenue Suzanne lot 115 subdivision 53, 54 et 55, soit accordée.

ADOPTÉ

61-326 PROPOSE PAR M. H. PICHERTE
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QU'un crédit au montant de \$54.78, représentant \$2.28 d'intérêt et \$52.50 de taxe d'aqueduc, chargée à M. Henri Bonneau, 1027 Rose de Lima, alors qu'il n'était pas desservi par le système municipal d'aqueduc, soit accordé.

ADOPTÉ

61-327 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QU'un crédit de \$2.00 soit accordé à M. V. Leclerc, 4920 St-Germain, St-Vincent-de-Paul, pour dégel d'aqueduc les 29 et 31 janvier 1961.

ADOPTÉ

61-328 ATTENDU que les automobilistes de la région métropolitaine dans la partie Est de la Ville de Montréal, les nombreux voyageurs et touristes qui visitent la région Laurentienne, empruntent la Route #18 et doivent circuler sur le Boulevard Lévesque;

ATTENDU que cette artère est trop étroite et nettement insuffisante pour absorber le flot dense de la circulation et cause, par là, de graves préjudices à la population de la Ville de St-Vincent-de-Paul;



ATTENDU que le Gouvernement Provincial a fait préparer des plans et devis, effectuer des travaux pour le prolongement de la Route #18, au nord du Pont Pie IX, dans la Ville de St-Vincent-de-Paul;

ATTENDU qu'il est prévu que cette nouvelle artère sera raccordée au Boulevard de la Concorde;

ATTENDU que la zone industrielle à St-Vincent-de-Paul, est située au nord de la voie ferrée et que les Ingénieurs de la Ville ont prévu l'ouverture d'un Boulevard pour desservir cette zone industrielle, pour dégager le trafic lourd, le détourner des rues résidentielles et faciliter en même temps l'accès au Pénitencier de St-Vincent-de-Paul;

IL EST

61-328suite PROPOSE PAR M. L'ECHEVIN LEON PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L'ECHEVIN JEAN-PAUL BROUSSEAU
ET RESOLU A L'UNANIMITE

QUE le Conseil Municipal prie respectueusement l'Honorable Ministre de la Voirie Provinciale, d'autoriser les entrepreneurs à commencer incessamment les travaux de la Route #18 et de les poursuivre avec diligence.

QUE ce même Conseil demande à l'Honorable Ministre de procéder à l'expropriation nécessaire de certains lots ou terrains pour le prolongement du Boulevard de la Concorde jusqu'à la limite de la terre 105, propriété de la Ville.

QUE ce Conseil demande également à l'Honorable Ministre de prévoir une route d'accès, et de faire effectuer les travaux pour l'ouverture de cette voie au nord du chemin de fer, afin de relier le secteur industriel et le territoire du Pénitencier à la Route No. 18.

ADOPTE

61-329 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE l'on n'organise pas de terrains de jeux dans Gentilly. Après discussion le proposeur et le secondeur retirent leur proposition.

61-330 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE le Greffier soit autorisé à commander les articles suivants pour les terrains de jeux:

1 doz. de balles molles. - 1 doz. de balles dures.
1 doz. de bâtons-Balle-molle- 1 doz. de bâtons-Balle-dure.
3 jeux de quilles (petits) et targets No. 406 36" diam.
6 sets fer à cheval en caoutchouc.

Plus réparation des balançoires. Nivelage des terrains. Filets pour arrêter les balles. Approvisionnement d'eau des parcs.

ADOPTE



61-331

PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE la présente séance de ce Conseil soit ajournée à vendredi le 9 Juin 1961 à 8.00 hres P.M.

ADOpte


VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL
Rod Larose
Maire
Sec. trés

VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul, SEPTIEME AJOURNEMENT de l'assemblée régulière du 8 Mai 1961, tenu le 9 juin 1961, à 8.00 hres p.m., à l'Hôtel de Ville de St-Vincent-de-Paul, sous la présidence de son Honneur le Maire Rodolphe Lavoie et auquel sont présents Messieurs les Echevins:

Hector Pichette	Jean-Paul Brousseau
Léopold Beausoleil	Leon Pronovost
Lionel Gauthier	Hector Gauthier

Monsieur Ronald Beaupré, assistant-greffier, prend note des délibérations en l'absence du Greffier.

61-332

PROPOSE PAR M. H. GAUTHIER
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE M. Rod Larose ou autre personne intéressée soit autorisée à utiliser les bâtisses situées à 4920 St-Jacques, érigées sur le lot connu et désigné au plan et livre de renvoi sous le numéro 127-173 et 127-P-174, du cadastre officiel de la paroisse de St-Vincent-ce-Paul, comme industrie, pour les fins suivantes: entrepôt, fabrique de meubles, bois, pâtisserie, buanderie, nettoyeurs, manufacture d'enseignes Néon et lettrage; portes et châssis en bois ou en métal, salle de quilles.

QUE "Rod Larose Limitée" ou représentant soit autorisé à vendre en aucun temps, les bâtisses ci-haut mentionnées pour les fins ci-dessus énumérées.

ADOpte

61-333

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE ce Conseil continue à étudier les plaintes



de certains contribuables concernant leur rôle respectif d'évaluation et qu'il siège à huis-clos à cette fin.

ADOpte

Après étude des plaintes, le Conseil siège en séance publique.

61-334 PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE ce Conseil, ayant étudié le projet d'un plan de subdivision soumis par les Urbanistes "Soudre et Latte", préparé le 17 Mai 1961 et revisé le 31 Mai 1961, référence No. 1250-1, approuve, en principe, ce projet et est consentant à accepter un plan de subdivision qui sera préparé et présenté avec les caractéristiques du plan précité.

ADOpte

61-335 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE la présente séance de ce Conseil soit ajournée à samedi 10 juin 1961, à 2.00 heures de l'après-midi.

ADOpte

R. Beausoleil
VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL
C. Gauthier Maire
Soc. trée.

VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul, HUITIEME AJOURNEMENT DE l'assemblée régulière du 8 Mai 1961, tenu le 10 de Juin 1961, à 2.00 heures p.m., à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de son Honneur le Maire Rodolphe Lavoie et à laquelle sont présents Messieurs:

Léopold Beausoleil
Léon Pronovost

Jean-Paul Brousseau
Hector Gauthier

M. l'Echevin Hector Pichette et M. l'Echevin Lionel Gauthier sont absents de leur siège.

M. Ronald Beaupré, assistant-greffier, prend note des délibérations en remplacement du Greffier.



61-336

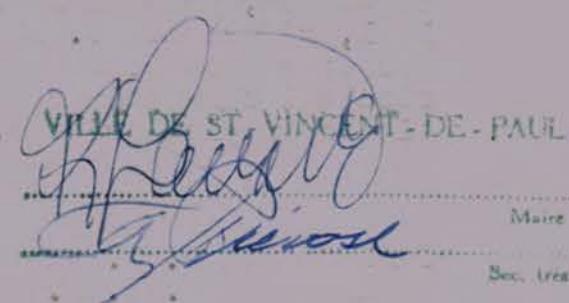
PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE ce Conseil siège à huis-clos pour l'étude des plaintes de certains contribuables de la Ville relativement au rôle respectif de l'évaluation.

ADOpte

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE l'assemblée soit levée.

VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL

Rodolphe Lavoie
Maire
Sec. trés.

VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul tenue le 12 Juin 1961, à 8.00 heures p.m., à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de son Honneur le Maire Rodolphe Lavoie et à laquelle sont présents Messieurs les Echevins:

Hector Pichette	Jean-Paul Brousseau
Léopold Beausoleil	Leon Pronovost
Lionel Gauthier	Hector Gauthier

Monsieur Alexandre Prévost, greffier, est aussi présent.

61-337

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 8 Mai 1961 et de ses ajournements du 23 et 29 mai 1961, du 1er, 5, 7, 9 et 10 juin 1961, soient adoptés tels que lus.

ADOpte



61-338

PROPOSE PAR M. L. GAUTHIER
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE M. Léopold Beausoleil soit nommé pro-Maire pour le prochain trimestre.

ADOPTÉ

61-339

PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE la firme des Ingénieurs Beauchemin, Beaton et Lapointe soit autorisée à présenter au Département du Ministère de la Santé, à Québec, pour obtenir l'approbation des plans de services d'aqueduc et d'égoûts préparés pour être installés dans les rues indiquées sur les plans préparés par M. H. Lapointe, I.P., en date du 1er Mai 1961, dessins Nos 120-P-2, référence 274-39.

ADOPTÉ

61-340

PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE le Conseil Municipal accepte de payer une gratification de Dix Dollars (\$10.00) à chacun des brigadiers des écoles qui ont surveillé les enfants aux croisées de rues au cours de l'année scolaire et dont la liste figure ci-après:

ECOLE ST-VINCENT (15)

Rév. Fr. Bernard, directeur
Blanchard Gilles, caïtaine
Grenier Benoit
Ouellette Jean-Pierre
Bisson André
Patry Jacques
Lamoureux Gilles
Viau Claude
Leduc Roger
Gariépy Louis-Gérard
Charette Pierre
Hamel André
Patry Robert
Chartrand Normand
Lemerise Marcel

ECOLE PIE IX (7)

Louis-Paul Robert, Princ.
Dagenais Claude, caïtaine
Robert Gaétan
Lebire Robert
Bessette Gilles
Laurin Guy
Poulin Michel

ECOLE JEAN XXIII (5)

Gagnon Elzéar, principal
Beaulieu Serge
Desmarais Denis
Leclerc Claude
Soly Pierre

ADOPTÉ

61-341

PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE les moniteurs, monitrices et surveillants des parcs et terrains de jeux, pour la période des vacances d'été, soient engagés aux conditions suivantes:

Monsieur André Prescott, moniteur en charge, \$50.00 par sem.

Monsieur Réal Béland, plongeur et sauveteur, \$45.00 par sem.

Mesdemoiselles Céline Bécotte, Andrée Leduc, Célyne Ayotte, Andrée Godin (folklore), \$35.00 par semaine.



Messieurs Jean Cousineau, André Gervais, Villes Gauthier,
André Pronovost, J.-C. Roger, Monette Godin,
à \$35.00 par semaine.

Monsieur Léo Trudel, gardien du parc Lavoie le soir et
les fins de semaine \$1.00 de l'heure.

ADOpte

61-342 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le Règlement d'emprunt No. 345 intitulé:
"Règlement pourvoyant à des travaux d'aqueduc, d'égoûts,
de trottoirs et de pavage sur les rues Vanier, Jean XXIII
et Chénier et décrétant un emprunt de \$92,200.00 pour payer
les dits travaux" soit adopté tel que lu.

ADOpte

61-343 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOSt
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE l'assemblée des contribuables intéressés au
Règlement d'emprunt No. 345 soit tenue le 19 juin 1961 entre
7.00 et 8.00 hres p.m. à l'Hôtel de Ville.

ADOpte

61-344 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOSt
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE le Règlement No. 346 intitulé: "Règlement
établissant et déterminant l'heure de fermeture des salles
de Billard, de Pool, de Quilles de Danses, dans la Ville
de St-Vincent-de-Paul" soit adopté tel que lu.

ADOpte

61-345 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE le Conseil Municipal approuve le plan de
subdivision d'une partie du lot No. 126 subdivisions 44-1,
44-2, 45-1, 45-2 et 46 du cadastre officiel de la paroisse
de St-Vincent-de-Paul, division d'enregistrement de
Laval, selon un plan préparé par M. Roger Chartrand, arpen-
teur-géomètre, en date du 12 juin 1961. Ce lot est situé
dans la Ville de St-Vincent-de-Paul.

VU que cette approbation est assujetti aux
exigences et aux prescriptions du lotissement, des honoraires
de Quinze Dollars (\$15.00) plus une somme additionnelle de
Un Dollar (\$1.00) par mille pieds de superficie. Egale-
ment une somme d'argent correspondant à la valeur de 5% cinq
pourcent pour fins de parc et de terrains de jeux tel que
prescrit par le Règlement No. 303 de la Ville de St-Vincent-
de-Paul, le Greffier de la Ville doit exiger du propriétaire



des lots subdivisés, le paiement intégral de ces montants d'argent avant de donner l'approbation dudit plan. Sur refus du propriétaire de se conformer à ces Lois ou Règlements de la Ville, l'approbation du plan subdivisé devient nulle et inopérante.

ADOpte

199
61-346 PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE, pour les motifs énumérés ci-après, le Conseil Municipal refuse l'approbation du plan d'une partie du lot No. 101, préparé par M. J.-André Laferrière, arpenteur-géomètre, en date du 29 Mai 1961. Lesdits lots tels que subdivisés ont une largeur de cinquante pieds (50') linéaires et nous requérons que ces lots aient une largeur minimum de soixante pieds (60') en front.

ADOpte

61-347 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le permis demandé par "Elite Investment Corp." pour la construction de 14 split-levels sur les lots 114 subdivisions 106, 108, 109, 112, 113, 116, 118, 119, 92, 94, 97, 98, 101, 102 et pour la construction de onze (11) Bungalows sur le lot 114 subdivisions 93, 96, 95, 99, 100, 107, 110, 111, 114, 115, 117, soit accordé.

ADOpte

61-348 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le permis demandé par Mme Jean Waddell, demeurant, à 4901 Beausoleil, pour la réparation d'un mur de sa maison, soit accordé.

QUE le permis demandé par M. Paul-Emile Desmarais, 7870 Boyer, Montréal, pour la construction de deux duplex semi-détachés sur les lots 126 subdivisions 44-1, 44-2 et subdivision 145-1, soit accordé.

ADOpte

61-349 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le Lieutenant Roger Laroche soit autorisé à faire la collection des permis pour taxes d'affaires des contracteurs, entrepreneurs, colporteurs, marchands ambulants, etc... qui effectuent des travaux ou opèrent leur commerce dans la Ville de St-Vincent-de-Paul.

La somme de Trois Dollars (\$3.00) par permis sera attribuée à M. R. Laroche sur toute collection entière d'un compte de taxes d'affaires, classifiées dans la catégorie ci-haut mentionné.

ADOpte



61-349A

PROPOSE PAR M. L. GAUTHIER
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE les commandes soumises aux Membres du Conseil Municipal incluant les Numéros 2725 à 2750 et 2419 à 2421, soient acceptées.

ADOpte

61-350

AVIS DE MOTION

Monsieur l'Échevin Léon Pronovost donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un règlement amendant le Règlement No. 337 de la circulation des véhicules dans la Ville de St-Vincent-de-Paul aux fins d'accepter le paiement de certaines infractions à la circulation.

61-351

PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE M. J.-André Laferrière, arpenteur-géomètre, soit autorisé à préparer un plan d'une partie du lot No. 323, propriété de M. Raymond Labrecque lequel désire céder ce lot à la Ville de St-Vincent-de-Paul pour l'ouverture d'une rue sur ledit lot.

ADOpte

61-352

PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE Me André Desrochers N.P., soit autorisé à préparer un contrat par lequel M. Raymond Labrecque cède à la Ville de St-Vincent-de-Paul pour la somme de Un Dollar (\$1.00) une partie du lot 323, pour l'ouverture d'une rue sur ledit lot.

ADOpte

61-352A

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE le Greffier soit autorisé à demander des soumissions publiques par la voix des journaux métropolitains (La Presse), et des journaux locaux (Le Courrier de Laval et l'Elan), en rapport avec les travaux d'aqueduc, d'égoûts, de trottoirs et de fondation de pavage, en excluant la pose de l'asphalte, ces travaux étant exécutés en vertu du Règlement d'emprunt No. 345. La couche d'asphalte n'étant pas posée au cours de l'été ne devra pas être inclus dans les soumissions.

ADOpte

61/353

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE, en considération des bungalows existants sur le Boulevard de la Concorde et du plan de zonage dans toute la partie avoisinant ce même territoire, les Membres



du Conseil de Ville de St-Vincent-de-Paul suggèrent aux Membres du Conseil Municipal de la Ville de Duvernay d'établir une zone résidentielle pour la construction de maisons unifamiliales sur le Boulevard de la Concorde à partir des limites ouest de St-Vincent-de-Paul jusqu'à la première intersection ou première rue située dans Duvernay.

ADOpte

61-354

PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le Conseil Municipal autorise l'achat de gazoline rouge au lieu de gazoline jaune, lorsque la réserve d'essence devra être renouvelée.

ADOpte

61-355

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le terrain du jeu de croquet, étant la propriété de la Ville, soit embellit sur son contour, par la pose d'un tapis de verdure ou pelouse.

ADOpte

61-356

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE le Conseil Municipal se joigne à la Société St-Jean-Baptiste pour rendre hommage au peuple Canadien-Français à l'occasion de leur fête patronale le 24 Juin 1961. Pour que cet hommage se traduise d'une manière tangible, une annonce sera publiée dans le Courrier de Laval à cet effet, au prix de \$25.00.

ADOpte

61-357

PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST.
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE l'assemblée soit ajournée à mercredi, 8.00 hres p.m., le 14 juin 1961. Il est 10.30 hres p.m., lorsque cet ajournement est proposé.

ADOpte

VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL

Le 14 Juin 1961



VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la
Ville de St-Vincent-de-Paul, PREMIER AJOURNEMENT de l'as-
semblée régulière du 12 juin, tenu le 14 juin 1961, à l'Hô-
tel de Ville, à 8.00 p.m., sous la présidence de son Hon-
neur le Pro-Maire Monsieur Léopold Beausoleil et auquel sont
présents Messieurs les Echevins:

Hector Pichette
Hector Gauthier
Lionel Gauthier

Jean-Paul Brousseau
Léon Pronovost

Monsieur Rodolphe Lavoie, Maire, est absent de son siège. Son absence est justifiée par sa présence à l'assemblée de la Commission Interurbaine de l'Île Jésus.

Monsieur Ronald Beaupré, assistant-greffier,
prend note des délibérations en remplacement du Greffier.

61-357

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE les comptes au montant de \$40,511.11 dûment vérifiés et trouvés exacts soient acceptés, payés ou crédités à qui de droit.

QUE les listes de salaires No. 18, 19, 20 et 21 soient approuvées.

A SAVOIR:

Salaire semaine finissant le
4 Mai 1961. No. 18.

Salarié semaine finissant le
11 Mai 1961. No. 19.

25-1	Secrétariat	\$482.00	25-1	Secrétariat	\$482.00
22-1	Imm. Entr.	63.00	22-1	Imm. Entr.	63.00
15-3-1	Parcs	48.75	15-3-1	Parcs	48.75
17-1	Police	314.40	17-1	Police	308.02
16-1	Pompiers	314.39	16-1	Pompiers	308.01
21-1	Aqueduc	92.76	21-1	Aqueduc	61.61
21-13	Aqueduc6	15.62	27-36	Aqueduc	16.60
20-1	Egoût	45.96	18-1	Voirie	28.68
18-1	Voirie	137.80	18-6	Voirie	76.38
18-1	Voirie	22.96	18-15	Voirie	55.40
18-11	Voirie	5.04	18-1	Voirie	206.02
18-4	Voirie	8.84	18-11	Voirie	6.80
19-3	Rép. Machinerie	45.68	16-4	Police Machine	15.96
19-5	Rép. Machinerie	11.70	18-11	Police Machine	6.80
19-6	Rép. Machinerie	6.90	19-5	Rép. Machine	6.80
19-14	Rép. Machinerie	15.64	15-4-4	Ecl. Rues	14.56
27-36	Poser Compteur	123.97	21-1	Lecture Compteur	83.88
15-4-4	Santé B. Être	14.28	18-17	Congés	<u>128.48</u>
15-3-1	Terrain	38.68			<u>1,917.78</u>
17-15	Police	6.80			<u>=====</u>
17-16	Congés Payés	17.16			
21-1	Lecture Compteur	90.00			
		1,922.23			



Semaine finissant le 18
Mai 1961. No.20.

Finissant le 25 Mai No. 21

25-1	Secrétariat	482.00	25-1	Secrétariat	482.00
22-1	Ent. Imm.	63.00	22-1	Ent. Imm.	63.00
15-3-1	Parcs	48.75	15-3-1	Parcs	60.75
17-1	Police	398.43	17-1	Police	295.41
16-1	Pompiers	398.43	16-1	Pompiers	295.40
27-36	Aqueduc	36.60	21-1	Aqueduc	79.02
21-1	Aqueduc	86.60	27-36	Aqueduc	43.68
21-13	Aqueduc	7.76	21-13	Aqueduc	62.32
201	Egout	60.44	18-1	Voirie	28.68
19-11	Rép. Machine	20.40	18-6	Voirie	47.38
19-3	Rép. Machine	5.10	18-1	Voirie	140.30
18-1	Voirie	45.80	19-3	Rép. Machine	5.44
18-1	Voirie	174.50	19-11	Rép. Machines	10.20
18-15	Voirie	48.22	15-3-1	Parcs	69.30
18-11	Voirie	8.70	15-4-4	Santé & B. Etre	5.72
18-6	Voirie	23.40	26-12	Recensement	73.68
15-4-4	Ecl. Rues	7.76	18-17	Congés	142.28
15-w-1	Parcs	58.81			1,904.56
21-14	Lect. Compt.	100.30			<hr/>
18-17	Vacan. Maladie	39.36			<hr/>

2,114.36

ADOPTÉ

792	B.P. Service	17-2	Essence-Police	\$ 156.28
792	"	17-4	Réparation	10.14
793	"	19-6	Camion 3 T.	19.45
793	"	19-5	Balais	26.88
793	"	19-7	Ford $\frac{1}{2}$ T.	10.89
793	"	19-16	Chevrolet $\frac{1}{2}$ T.	11.30
794	Texaco	16-2	Essence	3.80
794	"	16-4	Unité de Secours	2.38
794	"	17-2	Ess.-Police	22.94
795	Shell Service	19-5	Balais	9.50
796	"	19-2	Mach.-Rép.	1.25
797	Shell Service	19-16	Chevrolet $\frac{1}{2}$ T.	5.47
798	"	19-2	Pièce	.40
799	"	19-16	Chevrolet	4.10
800	Caron Serv. Station	19-7	Lavage Camion Ford	4.74
801	Caron Serv. Station	19-5	Balai	.30
802	"	19-3	Lavage	1.10
803	"	19-16	Lubrification	4.81
804	"	19-5	Balais	8.98
805	"	19-7	Camion $\frac{1}{2}$ T. Ford	4.63
806	"	19-16	Chevrolet $\frac{1}{2}$ T.	5.25
807	"	19-6	Chevrolet 3T.	5.16
808	"	19-6	Lavage Chevrolet 3T.	5.31
809	B.P. Service	17-4	Réparation auto	1.25
810	Champlain Service	17-2	Véhicule-Police	76.62
811	B.P. Service	19-6	Chevrolet 3T.	16.45
811	B.P. Service	19-16	Chevrolet $\frac{1}{2}$ T.	10.79
811	"	19-7	Ford $\frac{1}{2}$ T.	9.92
811	"	19-5	Balais	18.62
811	"	19-3	Cockshutt	.25
811	"	19-15	Comresseur	2.00



812	Hydro-Québec	✓ 22-3	Eclairage	85.38
813	"	✓ 20-4	Aqueduc-Egout	4.00
814	"	✓ 15-41	Elect.-Rues	6.87
815	"	✓ 18-16	" "	98.30
816	"	✓ 20-4	Électricité	5.05
817	"	✓ 15-41	Elect. Rues	670.84
818	"	✓ 15-41	Eclairage rues	683.99
819	"	✓ 15-3-2	Electricité-Loisir	11.55
820	"	✓ 20-4	Elect.-Egout	79.02
821	"	✓ 15-3-2	Eclairage Loisir	3.23
822	"	✓ 15-3-2	Eclairage-Loisir	6.93
823	Shawinigan Water & Power	✓ 15-4-1	Eclairage rues	20.83
824	Procureur Général	✓ 17-13	Cour Municipale	115.00
825	"	✓ 25-3	Timbres	50.00
826	Petite Caisse	✓ 25-4	Fourniture de Bureau	2.71
826	"	✓ 25-3	Timbres	57.71
826	"	✓ 22-1	Entretien	.30
826	"	✓ 17-10	Divers	25.50
826	"	✓ 26-3	Plan	3.50
826	"	✓ 26-13	Frais Représentation	8.60
826	"	✓ 25-14	Evaluation	1.20
826	"	✓ 26-2	Licences	1.25
827	Procureur Général	✓ 17-13	Cour Municipale	5.00
828	Paul A laire	✓ 19-3	Tracteur	16.05
828	"	✓ 21-2	Matériel	2.00
829	Ass. Des Chetfs de Police	✓ 17-10	Divers	5.00
830	Henri Audette	✓ 17-5	Uniformes police	266.24
831	L. F. Automobile	✓ 19-14	Souffleuses	130.10
832	Back River Quarries	✓ 18-3	Asphalte	51.47
833	"	✓ 18-3	Asphalte	28.60
834	"	✓ 18-3	Asphalte	149.39
835	Bégin, Charland & Valiquette	✓ 25-14	Evaluation	725.00
836	Bell Téléphone	✓ 25-8	Tél.	269.62
837	"	✓ 25-8	Tél. Adm.	6.09
838	Yvon Boulanger	✓ 27-52	Règ. 317 Parc	207.80
839	"	✓ 27-52	Règ. 317 Parc	969.70
840	Bradma Lted	✓ 25-17	Ent. Machine	156.00
841	Bureau enrégistrement	✓ 26-8	Mutation	13.65
842	Canadien Pacifique	✓ 20-9	Egout Divers	5.00
843	J.P. Charbonneau	✓ 19-6	Chevrolet 3 T.	8.24
844	Chartrand Automobile	✓ 19-5	Balais 5	1.41
845	Cockshutt Farm Lted	✓ 19-3	Cockshutt	176.22
846	Cockshutt Farm Lted	✓ 19-3	Tracteur	4.78
847	"	✓ 19-3	Tracteur Int.	31.92
848	Cité de Pont-Viau	✓ 21-4	Consommation	14,294.70
849	P. Demers	✓ 18-5	Outillage	11.39
850	Me Roland Filion	✓ 27-32	Règ. 248	131.90
851	Fonderie Pont-Viau	✓ 21-2	Matériel	149.33
852	"	✓ 21-2	Aqueduc	15.30
853	Fontaine & Lévesque	✓ 27-36	Règ. 284	2.94
854	Gérard Forget	✓ 15-44	Électricité Rép.	64.66
855	Gérard Forget	✓ 15-44	" "	10.40
856	G. M. Auto Parts	✓ 17-4	Véhicule Ent.	4.99
857	Me François Auclair	✓ 25-15	Aviseur Légal	285.00
858	"	✓ 17-13	Cour Municipale	25.00
859	Gérard Hamel	✓ 22-4	huile à Chauffage	35.61
860	Francis Hankin & Co.	✓ 21-2	Matériel & Equip.	716.19
861	"	✓ 27-36	Règ. 284	105.32
862	"	✓ 21-2	Matériel Aqueduc	346.88
863	Imprimerie Bouchard6	✓ 25-2	Papeterie Impression	60.04
864	"	✓ 21-12	Papeterie Aque.	68.50
865	"	✓ 25-4	Fourniture Bureau	5.10
866	"	✓ 25-4	Adm. Fourniture	14.07
867	"	✓ 25-4	Fourniture de Bureau	14.15
867	"	✓ 25-4	Fourniture de Bureau	9.36
868	"	✓ 25-4	Fourniture Adm.	152.38
869	"	✓ 25-4	Fourniture de Bureau	18.72



872	Imprimerie Bouchard	✓ 25-4	Fourn. Adm.	5.20
870	Imprimerie Bouchard	✓ 25-4	Fourniture de Bureau	9.24
871	"	✓ 25-14	Evaluation	63.50
873	"	✓ 25-4	Fourniture Adm.	2.34
874	"	✓ 25-4	Fourniture Adm.	14.30
874	"	✓ 25-4	Fourniture Adm.	.59
875	"	✓ 25-4	Fournitures	18.47
875	"	✓ 25-16	Adm. Equip.	65.52
876	"	✓ 25-4	Fourniture Bureau	10.39
877	Internation. City Man.	✓ 25-4	Fourniture Adm.	7.50
878	Séphirin Joly	✓ 19-3	Tracteur Const.	1.40
879	Hôpital Maisonneuve	✓ 15-2	Ass.-Publique	14.00
880	Laurion Equipment	✓ 19-5	Balais	60.62
881	"	✓ 19-5	Balais	85.43
881	"	19-5	Balais	40.99
882	Lemay & Laferrière	✓ 26-3	Divers Plan	75.00
882	Lemay & Laferrière	✓ 27-33	Règ. 255	65.00
883	"	✓ 26-3	Divers Plan	50.00
884	Les Sables des Milles Iles	✓ 15-3-3	Loisirs	4.12
885	Maison Lavoie	✓ 21-2	Aqueduc Mat.	18.57
885	"	✓ 27-36	Règ. 284	24.73
885	"	✓ 20/2	Egout Mat.	1.56
885	"	✓ 15-4-2	Matériel Eclairage	54.91
885	"	✓ 20-8	Egout	4.37
885	"	✓ 22-1	Immeuble	12.72
885	"	✓ 18-7	Terrassement	26.42
885	"	✓ 18-6	Trottoirs	6.24
885	"	✓ 17-4	Police Equip.	5.46
885	"	✓ 18-4	Outil Const.	2.42
885	"	✓ 18-9	Voirie Divers	3.90
886	H. Y. Maranda	✓ 17-3	Police Equip.	78.36
887	Miron Co.	✓ 18-6	Trottoir	72.54
888	Miron Co.	✓ 27-52	Règ. 317	2,576.00
889	"	✓ 18-6	Trottoir	29.18
890	Mc Ewen Uniform Co.	✓ 17-5	Uniforme Police	67.91
890	"	✓ 17-5	Uniforme Police	33.97
890	"	✓ 17-5	Uniforme Police	30.60
891	Owl-Lite Equip.	✓ 18-9	Divers	6.94
892	W. H. Perron	✓ 18-6	Arbres	27.00
893	"	✓ 18-11	Signalisation	16.53
894	Germay Rose	✓ 25-12	Divers	25.60
895	Sivard Inc.	✓ 19-5	Balais	46.00
896	Supertest Petroleum	✓ 19-2	Huile Essence	670.70
897	Supertest Petroleum	✓ 19-2	Huile Machine	115.65
897	"	✓ 19-2	Huile Machine	24.00
898	Terrebonne Quarries	✓ 18-2	Pierres	11.37
899	"	✓ 18-2	Pierres	19.35
900	"	✓ 18-2	Pierres	10.19
901	"	✓ 18-2	Pierres	4.84
902	"	✓ 20-2	Egout Mat.	9.09
903	Terry Machinery Co.	✓ 19-11	Pompe	88.26
904	"	✓ 19-11	Pompe	1.43
905	"	✓ 19-11	Pompe	1.46
906	Norman Thompson	✓ 27-36	Règ. 284	5.46
907	The Todd Co. of Canada	✓ 25-4	Fourniture Bureau	8.28
908	Seith Withna 1	✓ 17-12	Radio Police	15.17
909	Lucien Viau & Ass.	✓ 25-7	Vérification Adm.	2,300.00
910	William Scully	✓ 17-5	Uniformes Police	25.74
911	Wajax Equip. Ltd	✓ 18-3	Asphalte	3.83
912	Procureur Général	✓ 17-13	Cour Municipal	186.29
913	Ville St-Vincent-de-Paul	✓ 16-1	Incendie	10.50
914	"	✓ 16-1	Incendie	3.00
915	"	✓ 16-1	Incendie	3.00
916	Beauchemin Beaton & Lap.	27-32	Règ. 248	69.36
917	"	27-32	Règ. 248	975.40
918	"	27-33 Règ. 255	Règ. 39	361.53
919	"	27-8	Règ. 295	941.42
920	"	27-39	Règ. 298	5,083.50
921	"	27-40	Règ. 318	1,856.54
922	"	27-53		1,764.28
			\$ 40,511.11	

ADOPTÉ



61-358

PROPOSE PAR M. H. GAUTHIER
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le Conseil Municipal siège à huis-clos pour continuer l'étude des plaintes des contribuables en rapport avec le rôle d'évaluation.

ADOpte

61-359

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE l'assemblée soit ajournée à mercredi, le 21e jour de juin 1961, à 8.00 hres p.m.

ADOpte

VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA

ASSEMBLEE REGULIERE DU Conseil Municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul, DEUXIEME AJOURNEMENT de l'assemblée régulière du 12 juin 1961, tenu le 21 juin 1961, à l'Hôtel de Ville de St-Vincent-de-Paul à 8.00 p.m., sous la présidence de Son Honneur le Maire Rodolphe Lavoie et à laquelle sont présents Messieurs les Echevins:

Hector Pichette
Léopold Beausoleil

Hector Gauthier
Lionel Gauthier

Messieurs les Echevins Jean-Paul Brousseau et Léon Pronovost, sont absents de leur siège.

Monsieur Alexandre Prévost, greffier, est aussi présent.

61-360

PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le rapport de l'assemblée des contribuables intéressés à l'approbation ou désapprobation du Règlement d'emprunt No. 345, concernant les travaux d'aqueduc, d'égoûts, de pavage et trottoirs, sur les rues Chénier, Cyr et Vanier soit adopté tel que lu.

ADOpte

61-361

PROPOSE PAR M. H. GAUTHIER
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le Règlement No. 347 intitulé: "Règlement



amendant le Règlement de Circulation No. 337 de la Ville de St-Vincent-de-Paul en rapport avec le paiement de certains billets d'infraction à la Loi" soit adopté tel que lu.

ADOPTÉ

99 61-362 PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à effectuer des travaux pour la rénovation du système d'aqueduc de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉ

61-363 PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le Greffier soit autorisé à commander à "A. Fréchette Station Service", un (1) pneu pour le tracteur "Cockshutt" de marque Firestone All Traction 14-34 plis.

ADOPTÉ

61-364 PROPOSE PAR M. H. GAUTHIER
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE la commande No. 2780 de 16 feuilles de plywood $\frac{1}{2}$ " pour la réparation de la cabane de terrain de jeux, soit acceptée.

ADOPTÉ

61-365 PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE le Greffier soit autorisé à commander à la Firme "Fournisseur Municipal du Québec Inc.", la liste des noms de rues, avenues, signaux d'arrêt, de non stationnement, zone scolaire, limite de vitesse, camion interdit, etc... en quantité requise par l'inspecteur municipal de la Ville et tel que revisé par les Membres du Conseil et d'après la liste de prix par M. André Julien, le 12 mai 1961.

ADOPTÉ

61-366 PROPOSE PAR M. H. GAUTHIER
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE les commandes comprenant les Nos 2751 à 2782 inclusivement dont une copie a été remise aux Membres de ce Conseil soient acceptées.

ADOPTÉ

61-367 PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le Greffier soit autorisé à commander à la Firme "Frost Steel Co." les articles suivants pour terrains de jeux:



2 seul. No. 336	Ensemble Standard de 6 chaises pour bébé	\$248.00	\$496.00
2 seul. No. 216	Ensemble Senior de 6 chaises 12' de haut	323.00	646.00
2 seul. No. 704	Grimpeur "Gym King"	174.00	348.00
2 seul. No. 516	Glissoire Senior de 16' en bois	225.00	225.00
			\$1,940.00

ADOPTÉ

61-368 PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE la somme de CINQUANTE DOLLARS (\$50.00) soit votée en faveur des loisirs de la Paroisse St-Sylvain.

ADOPTÉ

61-369 PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

a) QUE le permis demandé par M. J.P. Charbonneau, demeurant à 878 rue Rose de Lima, St-Vincent-de-Paul, pour la construction d'un "Split-Level" sur l'Avenue Suzanne, intersection de la rue Lise sur le lot 115 subdivisions 25-2, 26-2-1-2, soit accordé.

b) QUE le permis demandé par M. Clément Robitaille demeurant à 906 rue Papineau, S. V. Paul pour la construction d'un "Gaz Bar" sur le Boulevard Lévesque, lot P-323, subdivision 20-1, 20-2 soit accordé.

c) QUE le permis demandé pour remplacer des colonnes de bois par des colonnes de briques pour soutenir une chaîne d'entrée au No. civique 4800 Boul. Lévesque, soit accordé.

d) QUE le permis demandé par M. Germain Gingras demeurant à 935 rue Belleville pour la construction d'un garage, soit accordé.

ADOPTÉ

61-370 PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE les Ingénieurs Beauchemin, Beaton et Lapointe soient autorisés à préparer des plans et devis pour effectuer des travaux d'aqueduc, d'égoûts, de pavage et de trottoirs sur une partie des lots 88 et 89, tel que requis et pour les rues mentionnées seulement, subdivision 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8.

ADOPTÉ

61-371 ATTENDU que Premier Development ont cédé à la Ville de St-Vincent-de-Paul, le lot 100-82, pour l'Avenue Lesage;

ATTENDU qu'en 1960, la Ville a imposé les taxes spéciales sur ledit lot;



ATTENDU que cette cession de rue s'est faite gratuitement, en conséquence,

IL EST:

PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE les taxes spéciales chargées sur le lot 100-82 au montant de \$184.80 soient créditées dans nos livres.

ADOpte

PROPOSE PAR M. L. PICHETTE
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE M. Adrien Tremblay soit autorisé à charger la somme de 0.25 par logement pour le ramonage des cheminées des maisons de Roseview Development.

ADOpte

PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le rôle de valeur locative pour la taxe d'affaires, tel que préparé par Bégin, Charland et Valiquette, au montant de \$223,265.00 soit homologué.

ADOpte

FICHE NO.	NOM	DEPOSE	REVISE
		TERRAIN BATISSE TOTAL	TERRAIN BATISSE TOTAL

61-374

BOULEVARD LEVESQUE

90-65	Sun Oil Lted	6,110.	21,690.	27,800.	6,110.	20,600.	26,710.
90-67	Texaco Canada Lted	5,760.	20,900.	26,660.	5,760.	20,080.	25,840.
90-96	Henri Beaupré	3,320.	2,870.	6,190.	2,370.	2,870.	5,240.
90-114	Parfait Gravel	4,590.	17,230.	21,820.	3,300.	16,350.	19,650.
90-115	Ovila Urbain	4,170.	5,790.	9,960.	2,920.	5,790.	8,710.
90-118	François Roby	3,880.	10,770.	14,650.	2,780.	10,770.	13,550.
90-119	Frédéric Pelletier	3,990.	9,000.	12,990.	2,980.	9,000.	11,980.
90-120	Amable Clermont	4,110.	10,730.	14,840.	2,940.	10,730.	13,670.
90-121	Léopold Beausoleil	4,970.	9,440.	14,410.	3,770.	9,440.	13,210.
90-122	Romius Perreault	2,390.	8,490.	10,880.	1,770.	8,490.	10,260.
90-123	C.&J. Clermont	6,440.	6,000.	12,440.	5,400.	6,000.	11,400.
90-124	Banque C.N.	2,440.	16,030.	18,270.	1,600.	16,030.	17,630.
90-125	Jeanna Haddad	4,780.	7,540.	12,320.	3,770.	7,540.	11,310.
90-126	Antoine Gauthier	2,570.	9,240.	11,810.	1,800.	9,240.	11,040.
90-127	Yves Lévesque	2,700.	5,660.	8,360.	1,890.	5,660.	7,550.
90-128	Alfred Labrecque	4,050.	8,240.	12,290.	2,960.	8,240.	11,200.
90-130	Gérald Fortin	8,090.	11,500.	19,590.	5,840.	11,500.	17,340.
90-199	Louis R. Pesant	2,060.	22,140.	24,200.	1,650.	22,140.	23,790.
90-200	Alfred Jolicoeur	2,610.	1,590.	4,200.	2,090.	1,590.	3,680.
90-202	Alfred Paquette	2,830.	6,420.	9,250.	2,260.	6,420.	8,680.
90-203	A. Paquette	1,980.		1,980.	1,580.		1,580.
90-204	Mme A. Jolicoeur	2,750.	4,460.	7,210.	2,200.	4,460.	6,660.
90-206	Armand Lemay	3,330.	7,480.	10,810.	2,660.	7,480.	10,140.
90-207	Oliver Invest.Corp.	1,430.	21,230.	1,430.	1,140.		1,140.
90-210	Confederation Life	5,200.	21,230.	27,470.	5,200.	21,330.	26,530.
90-215	Gérard Hamel	2,600.	14,580.	17,180.	2,170.	14,580.	16,750.
90-216	Jean Hamel	2,880.	13,970.	16,850.	2,400.	13,970.	16,370.



90-217	Maurice Legault	1,680.	1,600.	3,280.	1,400.	1,600.	3,000.	
90-218	Roger Guérin	8,100.	7,000.	15,100.	6,750.	7,000.	13,750.	
90-220	René Beaulieu	3,900.	7,500.	11,400.	3,250.	7,500.	10,750.	
90-221	Avila Beaulieu	4,750.	15,230.	19,980.	3,410.	15,230.	18,600.	
90-222	Philippe Baril	2,020.	8,550.	10,570.	1,680.	8,550.	10,230.	
90-223	Jacques Loyer	3,520.	10,380.	13,900.	2,930.	10,380.	13,310.	
90-225	Albert Gravel	4,030.	5,890.	9,920.	3,360.	5,890.	9,250.	
90-226	Louis Champagne	5,180.	5,590.	10,770.	4,320.	5,590.	9,910.	
90-227	Pierre Robin	3,360.	10,690.	14,050.	2,800.	10,690.	13,490.	
90-228	Théodore Ouellette	1,680.	10,400.	12,080.	1,400.	10,400.	11,800.	
90-229	Roland Viau	3,360.	12,500.	15,860.	2,800.	12,500.	15,300.	
90-230	Roland Clermont	3,360.	9,630.	12,990.	2,800.	9,630.	12,430.	
90-231	Jean Chartrand	2,400.	18,010.	20,410.	2,000.	18,010.	20,010.	
90-232	Antoine Jolicoeur	6,140.	4,060.	10,200.	5,120.	4,060.	9,180.	
90-234	Lucien Despaties	4,200.	4,200.	8,400.	3,500.	4,200.	7,700.	
90-237	Fernand Fontaine	3,800.	9,000.	12,800.	3,250.	9,000.	12,250.	
90-238	Gilles Champoux	3,200.	10,800.	14,000.	2,700.	10,800.	13,500.	
90-240	A. Desnoyers	8,580.	6,150.	14,730.	7,280.	6,150.	13,430.	
90-241	Bernadette Warren	3,960.	3,850.	7,810.	3,360.	3,850.	7,210.	
90-242	Warren Desnoyers	5,500.	7,610.	13,100.	4,600.	7,610.	12,210.	
90-243	Camille Bastien	3,550.	4,790.	8,340.	2,960.	4,790.	7,750.	
90-244	Henri Guillet	6,300.	11,600.	17,900.	4,500.	11,600.	16,000.	
90-245	Albert Rousseau	3,030.	10,600.	13,630.	2,160.	10,600.	12,760.	
90-246	Jacques Bisson	4,820.	8,960.	13,780.	3,440.	8,960.	12,400.	
90-247	Jacqueline Clermont	5,230.	6,640.	11,870.	3,740.	6,640.	10,380.	
90-249	Donat Perreault	3,130.	24,590.	27,720.	2,230.	24,590.	26,820.	
90-250	Vincent Balit	1,830.	10,000.	11,830.	1,310.	10,000.	11,310.	
90-251	Marguerite Dubé	11,300.	6,140.	17,440.	8,070.	6,140.	14,210.	
90-253	Pierrette Bisson	8,100.	5,290.	13,390.	5,770.	5,290.	11,060.	
90-254	Wilfrid Rochon	6,700.	13,000.	19,700.	4,900.	12,580.	17,480.	
90-256	Roland Théberge	1,570.	11,180.	12,750.	1,120.	11,180.	12,300.	
90-257	Solange Lapointe	1,570.	10,500.	12,070.	1,120.	10,500.	11,620.	
90-259	Wilfrid Desautels	3,290.	5,460.	8,750.	2,350.	5,460.	7,810.	
90-260	René Chartrand	2,860.	12,000.	14,860.	2,040.	12,000.	14,040.	
90-261	Armand Demers	4,920.	11,200.	16,120.	3,510.	11,200.	14,710.	
90-263	L.P. Godin	3,100.	11,000.	14,100.	2,210.	10,300.	12,510.	
90-264	Antoinette Leclerc	2,570.	3,700.	6,270.	1,830.	3,700.	5,530.	
90-265	Roland Paré	2,200.	3,000.	5,200.	1,570.	3,000.	4,570.	
90-266	Daniel Fortin	2,720.	4,720.	7,440.	1,940.	4,720.	6,660.	
90-267	R.R. Entreprises	3,540.	3,540.		2,530.		2,530.	
90-268	Ouimet Chartrand	6,230.	6,000.	12,230.	4,450.	6,000.	10,450.	
90-270	Sarto Dufort	3,430.	7,800.	11,230.	2,450.	7,800.	10,250.	
90-271	J.Alexis Masson	4,290.	15,870.	20,160.	3,060.	15,870.	18,930.	
90-273	Yvon Desautels	3,110.	13,260.	16,370.	2,170.	13,260.	15,430.	
90-274	Succ.Laurier Hogue	3,900.	1,960.	5,860.	2,720.	1,960.	4,680.	
90-275	Aldéric Desautels	3,690.	9,390.	13,080.	2,630.	9,390.	12,020.	
90-276	Aldéric Chartrand	4,310.	6,480.	10,790.	3,070.	6,480.	9,550.	
90-278	Dame Y.Labrecque	2,780.	6,350.	9,130.	1,980.	6,350.	8,330.	
90-279	Albert Gauthier	4,350.	4,180.	8,530.	3,460.	4,180.	7,640.	
90-281	Succ.Dame M.Blanchard		1,560.	16,280.	17,840.	1,110.	16,280.	17,390.
90-282	Adrien Dion	4,610.	43,650.	48,260.	3,290.	43,650.	46,940.	
90-283	Mme Chs.Gauthier	3,490.	4,000.	7,490.	2,490.	4,000.	6,490.	
90-284	Daniel Fortin	6,310.	6,240.	12,550.	4,510.	6,240.	10,750.	
90-288	Raymond Labrecque	2,430.	19,690.	22,120.	1,730.	19,690.	21,420.	
90-289	Emile Coron	1,770.	15,960.	17,730.	1,270.	15,960.	17,230.	

BOULEVARD LEVESQUE (côté nord)

90-1	Mlle Marguerite Langlais	310,370.	1,000.	311,370.	268,330.	1,000.	269,330.
90-4	Miriam Issenman						
90-8	H. Beaudry	246,935.	246,935.			195,100.	195,100.
90-41	Succ.J.A.Papineau	4,970.	9,800.	14,770.	4,070.	9,800.	13,870.
90-43	Hubert Benoit	1,580.	3,000.	4,580.	1,290.	3,000.	4,290.



90-44	Georges Corbeil	1,440.	9,970	11,410.	1,150.	9,970.	11,120.
90-45	Doris Clermont	4,020.	23,800.	27,820.	3,340.	23,800.	27,140.
90-46	Alfred Paquette	1,890.	7,250.	9,140.	1,550.	7,250.	8,800.
90-47	Mme L.O.Gagnon	3,050.	3,200.	6,250.	2,690.	3,200.	5,890.
90-53	Live Well Realty	74,130.		74,130.	74,130.	13,100.	87,230.
90-58	Olivier & all.	116,510.	12,100	219,610	116,510	-	116,610
90-68	Eugène Rivest	8,290.	5,300.	13,590.	7,070.	5,300.	12,370.
90-71	Seberg Inv. Corp.	41,640.	233,700.	275,340.	37,840.	233,700.	271,540.
90-75	Imperial Oil Ltd.	9,650.	22,380.	32,030.	8,250.	21,710.	29,960.
90-76	Mlle Fr.Jolicoeur	8,870.	7,500.	16,370.	7,910.	7,500.	15,410.
90-78	Chartrand Auto.	22,600.	69,750.	92,350.	21,590.	69,750.	91,340.
90-82	Mme J. Chartrand	13,430.	25,300.	38,730.	11,280.	23,250.	34,530.
90-83	Georges Legault	6,150.	13,800.	19,950.	5,330.	13,800.	19,130.
90-84	Champlain Oil	8,240.	20,210.	28,450.	7,280.	18,980.	26,260.
90-85	Jean-G. Harris	3,700.	8,320.	12,020.	3,140.	8,320.	11,460.
90-86	François Auclair	12,260.	13,000.	25,260.	10,950.	11,230.	22,180.
90-87	Léon Charbonneau	8,560.	19,840.	28,400.	7,840.	19,840.	27,680.
90-88	Dr. Emile Coron	3,050.	13,840.	16,380.	2,800.	13,830.	16,630.
90-89	Jacques Desautels	580.	3,230.	3,810.	480.	3,230.	3,710.
90-90	Paul Narc. David	3,190.		3,190.	2,670.		2,670.
90-92	Mme Geo. Labrecque	2,660.	10,420.	13,080.	1,980.	10,420.	12,400.
90-94	Mme Adrien Prévost	2,590.	5,900.	8,490.	1,850.	5,900.	7,750.
90-95	J. B. Desrochers	3,000.	9,220.	12,220.	2,270.	9,220.	11,490.
90-97	C. E. Rondeau	9,320.	5,250.	14,570.	6,690.	5,250.	11,940.
90-100	Arthur Valade Mme	2,580.	2,600.	5,180.	1,840.	2,600.	4,440.
90-101	Jos Brien dit Desrochers		3,000.	3,000.	2,150.	3,000.	5,150.
90-102	Mme Pauline Juteau	2,590.	4,650.	7,240.	1,870.	4,650.	6,520.
90-103	Dame Juliette Lesage		3,240.	2,820.	6,060.	2,310.	2,820.
90-104	Rosario Demers	1,960.	5,000.	6,960.	1,400.	5,000.	6,400.
90-105	Jean Ducharme	1,760.	3,260.	5,020.	1,260.	3,260.	4,520.
90-106	Herménég. Cousineau	4,250.	6,800.	11,050.	3,250.	6,800.	10,050.
90-107	J.-Paul Cousineau	3,520.	37,290.	40,810.	2,640.	37,290.	39,930.
90-108	Mlle Irène Paré	4,320.	5,030.	9,350.	3,020.	5,030.	8,050.
90-109	Mme Edmond Belisle	4,690.	3,500.	8,190.	3,400.	3,500.	6,900.
90-110	Mme Max. Desrochers	3,010.	4,475.	7,485.	2,355.	4,475.	6,830.
90-112	Dames Laramée	7,410.	12,240.	19,650.	5,770.	12,240.	18,010.
90-162	Madeleine Lebeau		10,900.	10,900.		10,000.	10,000.
90-161	Madeleine Lebeau	3,400.	9,500.	12,900.	3,400.	8,950.	12,350.
90-188	Albert Durand	850.	12,810.	13,660.	850.	11,500.	12,350.
90-193	Roméo Jacques	920.	7,180.	8,100.	920.	6,530.	7,450.
90-194	Florian Jacques	830.	3,940.	4,770.	830.	3,550.	4,380.
90-198	Abbé Laflamme		12,130.	12,130.		12,130.	12,130.
90-296	Faymond Labrecque	1,000.		1,000.	6,450.		6,450.
90-198						12,130.	12,130.

JACQUES BRODEUR

12-13	Roland Reeves	1,070.	7,930.	9,000.	760.	7,930.	8,690.
-------	---------------	--------	--------	--------	------	--------	--------

RODRIGUE BOURDAGE et ROSE DE LIMA

14-24	Donat Morais	790.	7,930.	8,720.	790.	7,850.	8,640.
18-6	Maurice Renaud	1,050.	17,600.	18,650.	1,050.	17,100.	18,150.
18-8	Denis Gingras	1,050.	21,800.	22,850.	1,250.	21,800.	23,050.
18-9	Denis Gingras	1,080.		1,080.	880.		880.
18-32	Roland Gauthier	710.	14,270.	14,980.	710.	28,540.	29,250.
18-76	Jacques Clermont	920.	7,000.	7,920.	920.	6,000.	6,920.
18-33	Florent Gauthier	110.	14,270.	14,980.	710.	-	710.



139

PAPINEAU et AIME-BIBEAU et Sgr Lussier

19-10	Marcel Villecourt	1,060.	9,150.	10,210.	1,060.	7,840.	8,900.
22-6	Normand DaSylva	1,920.	9,700.	11,620.	1,920.	9,200.	11,120.
22-11	Maurice Vézina	1,920.	9,890.	11,810.	1,920.	9,250.	11,170.
22-12	Réjean Teastale	1,910.	9,750.	11,660.	1,910.	9,250.	11,160.
22-13	Guy Charrier	1,910.	9,400.	11,310.	1,910.	8,900.	10,810.
25-3	Anthony R. Leitenberger		8,160.		8,160.	2,700.	
27-6	Roseview Dev. Corp.	30,870.	83,870.	114,740.	30,870.	67,100.	97,970.
27-7	Roseview Dev. Corp.		75,170.	75,170.		60,130.	60,130.
27-8	Roseview Dev. Corp.		(1) 60,130.	60,130.	BBP	60,130.	60,130.
27-9	Roseview Dev. Corp.		83,870.	83,870.		67,100.	67,100.
			(1) 75,170.	75,170.	BBP		

PICHETTE
LOUIS-ABEL
MGR BOURGET

28-2	Victor Leblanc	1,440.	8,240.	9,680.	1,440.	8,070.	9,510.
28-13	Jean-Claude Raby	1,440.	11,410.	12,850.	1,440.	11,250.	12,690.
28-37	Gaston Horace Côté	1,480.	8,190.	9,670.	1,480.	7,800.	9,280.
30-8	Jean Guindon	1,770.	9,930.	11,700.	1,770.	9,250.	11,020.
32-2	Rolland Bourget	1,540.	8,200.	9,740.	1,230.	8,200.	9,430.
32-8	Roseview Dev. Corp.	27,480.	81,370.	108,850.	27,480.	66,400.	93,880.
32-9	Roseview Dev. Corp.		75,170.	75,170.		60,140.	60,140.
32-10	Roseview Dev. Corp.		75,170.	75,170.		60,140.	60,140.
32-11	Roseview Dev. Corp.		81,370.	81,370.		65,100.	65,100.
32-14	Dame Luc. Calouette	1,540.	8,300.	9,840.	1,230.	8,300.	9,530.
32-15	Armand Marcoux	1,530.	9,500.	11,030.	1,220.	9,500.	10,720.
32-16	Francis A. Robillard	1,460.	8,830.	10,290.	1,170.	8,830.	10,000.
32-18	Roseview Dev. Corp.	24,360.	77,580.	101,940.	24,360.	62,060.	86,420.
32-19	Roseview Dev. Corp.		84,850.	84,850.		67,880.	67,880.
32-20	Roseview Dev. Corp.		84,850.	84,850.		67,880.	67,880.
32-21	Roseview Dev. Corp.		77,580.	77,580.		62,060.	62,060.

BELLEVILLE

33-24	Charles Gagné	1,460.	8,850.	10,310.	1,460.	8,640.	10,100.
33-34	Léon Shannon	1,870.	8,500.	10,370.	1,870.	8,020.	9,890.
33-35	Louis-Paul Robert	1,870.	12,680.	14,550.	1,870.	12,430.	14,300.
33-47	Charles-A. Chaussé	1,440.	7,720.	9,160.	1,300.	7,720.	9,020.
33-48	Léopold Racine	1,420.	9,890.	11,310.	1,130.	9,890.	11,020.
33-49	Eugène Breault	1,370.	8,940.	10,310.	1,230.	8,940.	10,170.
33-50	M. Qoutier(Adélard)	1,370.	8,080.	9,450.	1,100.	8,080.	9,180.
33-51	Léo Gervais	1,540.	11,860.	13,400.	1,230.	11,860.	13,090.
33-52	Auguste Morin	1,270.	3,000.	4,270.	1ml50.	3,000.	4,150.
33-53	Ivan Rainville	1,400.	10,110.	11,510.	1,250.	10,110.	11,360.
33-59	Roseview Dev. Corp.	9,430.	84,850.	94,280.	9,430.	67,880.	77,310.
33-60	Roseview Dev. Corp.		81,370.	81,370.		65,100.	65,100.
33-77	P.-Emile Germain	1,640.	8,670.	10,310.	1,640.	8,160.	9,800.
33-80	J.-Marc Marceau	2,970.	14,920.	17,890.	2,560.	14,920.	17,480.
33-81	Pierre F. Lemerise	2,060.	9,820.	11,880.	1,770.	9,580.	11,350.
33-82	J.-Paul Trudeau	1,410.	10,410.	11,820.	1,200.	10,410.	11,610.
33-83	Dame Marg. Sauvé	790.	8,510.	9,300.	670.	8,510.	9,180.
33-84	Rosario Dagenais	2,240.	10,320.	12,560.	1,920.	10,320.	12,240.
33-88	P.-Emile Vézina	1,540.	8,230.	9,770.	1,540.	7,820.	9,360.
33-94	Raymond Marcoux	1,540.	8,010.	9,550.	1,390.	8,010.	9,400.
33-95	Roger Labrèche	1,540.	9,500.	11,040.	1,230.	9,500.	10,730.
33-97	Roseview Dev. Corp.	24,950.	77,580.	102,530.	24,950.	62,060.	87,010.
33-98	Roseview Dev. Corp.		84,850.	84,850.		67,880.	67,880.
33-99	Roseview Dev. Corp.		84,850.	84,850.		67,880.	67,880.
33-100	Roseview Dev. Corp.		77,580.	77,580.		62,060.	62,060.



140

CHAMPAGNATNAUDDESNOYERS

34-26	Jean Chartrand	39,040.	39,040.	35,000.	35,000.
34-25	Jean Chartrand	20,470.	39,040. 59,510.	20,470. 35,000.	55,470.
34-44	Can. Leaseback Ltd.	6,280.	20,630. 26,910.	6,280. 19,180.	25,460.
35-1	Claude Thériault	1,990.	9,330. 11,320.	1,420. 9,330.	10,750.
35-2	Raymond Marcotte	1,640.	7,500. 9,140.	1,170. 7,500.	8,670.
35-3	Marcel Boisvert	1,500.	7,460. 8,960.	1,070. 7,460.	8,530.
35-5	Marcel Grignon	2,030.	8,760. 10,790.	1,450. 8,760.	10,210.
35-6	Léopold Desormeaux	1,860.	8,370. 10,230.	1,330. 8,370.	9,700.
35-7	Edgar Trempe	1,520.	7,920. 9,440.	1,080. 7,920.	9,000.
35-8	Hilaire Guérin	1,510.	8,570. 10,080.	1,080. 8,570.	9,650.
35-9	Gérard Sauvageau	1,850.	9,440. 11,290.	1,320. 9,440.	10,760.
35-10	René Bellehumeur	2,010.	8,260. 10,270.	1,430. 8,260.	9,690.
37-6	Beauchemin & Frère		4,750. 4,750.		4,200. 4,200.
37-8	Pauline Juteau		9,650. 9,650.	2,000.	9,400. 11,400.
37-9	Thérèse Juteau	4,000.	8,230. 12,230.	2,000.	7,980. 9,980.
37-13	Laurier Hogue	1,640.	10,350. 11,990.	1,440. 10,350.	11,790.
37-14	Léon Charbonneau	1,230.	10,350. 11,580.	1,430. 10,350.	11,780.

DU COLLEGE STE-JEANNE ST-JULIEN MONTEE ST-FRANCOIS VALLEYFIELD

40-8	Olivain Charbonneau	1,750.	5,340.	7,090.	1,750.	6,650.	8,400.
40-17	Mlle Emilienne Galarneau	1,060.	10,950.	12,010.	1,060.	10,950.	12,010.
40-26	Adelard Poirier F.	5,840.	16,920.	22,760.	5,840.	16,870.	22,710.
41-6	Roméo Bacon	1,910	5,070.	6,980.	1,910.	4,500.	6,410.
43-9	J.-Bte Pinel	1,750.	7,025.	8,775.	1,750.	5,750.	7,500.
43-3	J.-Chs. Fortin	1,790.	5,820.	7,610.	1,790.	5,260.	7,050.
46-5	Can. Pacific Rlws	36,590.	42,950.	7,090.	43,680.	36,590.	7,090.
46-6	Trans-Northern Pipe Line Company			38,300.	38,300.		34,150.
71-1	A. R. Lite Mnfg	16,470.	233,300.	249,770.	9,070.	233,300.	242,370.

BOISSY BEAUSOLEIL ST-JOSEPH ST-GERMAIN DE LA FABRIQUE

72-11	Noel Perigny	1,580.	7,380.	8,960.	1,580.	7,280.	8,860.
74-11	Raymond Gagnon	1,420.	10,050.	11,470.	1,420.	9,780.	11,200.
74-22	Dame Jul. Lésage Vvel.	750.	9,780.	11,530.	1,750.	9,530.	11,280.
75-42	Jean-P. Dazé et Fr.	1,480.	15,580.	17,060.	1,180.	15,000.	16,180.
75-9	Adrien Jacques	1,750.	7,430.	9,180.	1,750.	7,200.	8,950.
75-13	Marcel Despatie	1,590.	15,700.	17,290.	1,590.	15,300.	16,890.
76-14	Joseph Béland	1,710.	5,400.	7,110.	1,710.	4,970.	6,680.
76-24	Roger Laroche	1,850.	10,400.	12,250.	1,850.	10,400.	12,250.
77-6	Armand G. Vinette	1,480.	8,220.	9,700.	1,480.	8,020.	9,500.
78-10	Jules Morency	2,170.	9,260.	11,430.	2,170.	7,830.	10,000.
78-11	Alfred Limoge	2,170.	13,780.	15,950.	2,170.	11,830.	14,000.
78-44	Fernand Beaule	1,430.	11,020.	12,450.	1,430.	10,220.	11,650.
78-72	Hameury Jacques	2,770.	15,400.	18,170.	2,770.	14,400.	17,170.
74-23	Fernand Lepage	1,750.	8,700.	10,450.	1,750.	7,750.	9,500.

LEVERT CHARTRAND ST-JACQUES LAVAL BELLEVUE ST-PHILIPPE

79-4	Yvon Séguin	1,540.	7,430.	8,970.	1,540.	7,300.	8,840.
79-9	Gérard Lavertu	1,540.	7,960.	9,500.	1,540.	7,870.	9,410.
79-14	Roger Cadotte	1,440.	8,910.	10,350.	1,440.	8,560.	10,000.



81-1	Paul Rivard	1,650.	7,720.	9,370.	1,480.	7,720.	9,200.
81-2	Mlles F. & G. Vincent	1,650.	7,850.	9,500.	1,480.	7,850.	9,330.
81-3	Jacques Pouliot	1,650.	8,210.	9,860.	1,480.	8,210.	9,690.
81-7	Lucien Contant	1,440.	10,620.	12,060.	1,440.	9,450.	10,890.
86-7	Dme D. Mélançon	4,050.	4,350.	8,400.	4,050.	4,100.	8,150.
86-8	Mme R. Scofield						
86-10	J.P. Champagne	1,730.	7,510.	9,240.	1,730.	7,270.	9,000.
87-2	Etienne Quintin	1,710.	8,290.	10,000.	1,220.	8,290.	9,510.
87-3	Réal Tardif	1,640.	7,890.	9,530.	1,170.	7,890.	9,040.
87-4	Pierre Girouard	1,500.	8,090.	9,590.	1,070.	8,090.	9,160.
87-5	Léo Morin	1,710.	8,700.	10,410.	1,220.	8,700.	9,920.
87-6	Marcil Willard	1,710.	8,250.	9,960.	1,220.	8,250.	9,470.
87-7	Léo Barrette	1,570.	7,810.	9,380.	1,120.	7,810.	8,930.
87-8	Rolland Guilmette	1,570.	7,890.	9,460.	1,120.	7,890.	9,010.
87-9	Ernest Boucher	1,710.	9,380.	11,090.	1,220.	9,380.	10,600.
88-9	Henri Lavigne	1,740.	4,000.	5,740.	1,740.	2,640.	4,380.
88-23	Léontine Charland	1,080.	17,000.	18,080.	1,080.	14,000.	15,080.
88-27	Georges Théault	1,860.	5,080.	6,940.	1,860.	4,480.	6,340.
88-29	Mlle Flore Chagnon	1,490.	8,000.	9,490.	1,490.	6,240.	7,730.
88-33	Hercule Lavoie	2,480.	7,680.	10,160.	2,480.	7,500.	9,980.
89-7	Paul-Aimé Lapierre	1,470.	8,790.	10,260.	1,120.	8,010.	9,130.
89-8	Léon Dulude	1,500.	6,720.	8,220.	1,680.	6,720.	8,400.
89-15	Rita Forest Lefrançois	1,380.	6,000.	7,380.	1,380.	5,250.	6,630.
89-17	Ernest Hétu	1,400.	2,000.	3,400.	1,400.	780.	2,180.
89-18	Ernest Hétu	1,360.	6,500.	7,860.	1,360.	5,770.	7,130.
86-8	Scofield mme R. 44ff		5350.	5350.		5100.	5100

NON IMPOSABLE

92-1	Sa Majesté La Reine	DEPOSE 195,760.	13,749,905.	13,945,665.
		REVISE 232,690.	13,749,905.	13,982,595.

ROSE DE LIMA

SAINT-LAURENT

18-63	Impala Const.	900.	3,000.	3,900.	680.	3,000.	3,680.
18-62	Impala Const.	900.	3,000.	3,900.	680.	3,000.	3,680.
18-64	Impala Const.	900.	14,270.	15,170.	680.	14,270.	14,950.
18-65	Impala Const.	900.	14,270.	15,170.	680.	14,270.	14,950.
36-15	Emile Limoges	5,130.	28,040.	33,170.	3,120.	28,040.	31,160.
36-16	Emile Limoges	2,500.	21,050.	23,550.	2,010.	21,050.	23,060.

BOULEVARD LEVESQUE

90-69	Yvon Desrochers	8260 6,490.	2500 8,500.	10460 8,990.	6,490.	2,250.	8,740.
90-214	Homère Séguin	2,020.	7,700.	10,720.	3,110.	7,700.	10,810.



61-374

PROPOSE PAR M. H. GAUTHIER
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE, vu l'étude faite par le Conseil des plaintes reçues concernant l'évaluation municipale, que les changements soient effectués au rôle d'évaluation tel que déposé, et ci-haut décrits par les évaluateurs.

ADOPTÉ

61-375

CONSIDERANT que ce Conseil a étudié chacune des plaintes reçues concernant l'évaluation municipale des propriétés de St-Vincent-de-Paul;

IL EST:

PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE l'évaluation des propriétés suivantes demeure telle que portée au rôle d'évaluation, à savoir:

Fiches Numéros: 4-3, 4-15, 10-14, 10-16, 14-26, 18-20, 18-21, 18-25, 23-21, 26-31, 26-52, 28-4, 31-11, 33-19, 33-23, 33-29, 34-18, 34-23, 34-27, 34-28, 34-29, 34-30, 36-12, 37-41, 40-4, 40-9, 43-8, 45-4, 48-1, 49-7, 49-11, 72-10, 73-2, 75-6, 75-14, 77-41, 78-15, 78-16, 78-17, 74-32, 78-50, 78-65, 79-11, 81-8, 86-19, 88-8, 89-22, 70-3, 7-19, 90-184, 90-183, 75-33, 37-22, 37-22, 90-91,

ADOPTÉ

61-376

PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE la proposition No. 90-198 soit transférée de non imposable à imposable. *fiche pour un montant de \$12,130.* ADOPTÉ

61-377

PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE le rôle d'évaluation de la Ville de St-Vincent-de-Paul, préparé par les trois évaluateurs: Paul M. Bégin, Roger Charland, Ing. et Francis-P. Valiquette, Ing., lequel rôle a été déposé à la table du Conseil lors de l'assemblée du 17 avril 1961 et dont les avis publics ont été affichés le 19 avril 1961 pour une somme totale de Vingt Million Huit Cent Cinquante Sept Mil Neuf Cent Dix Dollars (\$20,857,910.) soit homologué.

ADOPTÉ

61-378

PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE la somme de \$50.00 soit votée pour publicité dans l'Album-Souvenir, des RR. FF. Maristes, publié à l'occasion de leur 75ième anniversaire d'arrivée au pays en hommage et reconnaissance de leur travail, de leur dévouement et de tous les services éducatifs, religieux et scientifiques etc...rendus aux enfants de nos familles.

ADOPTÉ



61-379

PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE Monsieur le Maire et son épouse soient autorisés à assister, comme représentant de la Ville de St-Vincent-de-Paul, au dîner offert par "L'Association du Québec" pour les enfants arriérés", le 29 Juin 1961, et que le prix du billet de \$10.00 par personne soit assumé par la Ville.

ADOpte

61-380

PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE l'assemblée soit ajournée à mardi, le 27 juin à 8.00 hres p.m. Cet ajournement est adopté à 9.30 p.m.

ADOpte

A large blue ink signature is written over a blue printed seal. The seal itself is partially visible and contains the text "VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL" and "Sect. trés." (Secretary). The signature is fluid and covers most of the seal's area.

VILLE ST-VINCENT-DE-PAUL
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul, TROISIEME AJOURNEMENT de l'assemblée régulière du 12 juin, tenu le 27 Juin 1961, à 8.00 heures p.m., à l'Hôtel de Ville de St-Vincent-de-Paul sous la présidence de son Honneur le Maire Rodolphe Lavoie et à laquelle sont présents Messieurs les Echevins:

Léopold Beausoleil	Jean-Paul Brousseau
Lionel Gauthier	Léon Pronovost
Hector Gauthier	

Monsieur l'Echevin Hector Pichette est absent de son siège.

Monsieur Alexandre Prévost, greffier, est aussi présent.

61-381x

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE le permis demandé par Pan American, dont l'adresse est 1100 Marlboro, Ville Mont-Royal, pour la



construction de deux duplex pour édifices à bureaux, sur le lot 101 subdivisions 83 et 84, Boulevard de la Concorde, soit accordé à condition que ces édifices soient situés à quinze (15') pieds de la ligne de rue.

ADOpte

61-382 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le permis demandé par Impala Construction Ltée, demeurant à 619 Gentilly, St-Vincent-de-Paul, pour la construction de 6 duplex devant servir à des fins commerciales et domiciliaires sur le lot 101, subdivisions 20, 21, 22, 23, 24 et 120, Boulevard de la Concorde, soit accordé.

ADOpte

61-383 PROPOSE PAR M. L. PRONO VOST
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le permis demandé par Madame Jeanne Brabant, demeurant à 6196 St-Jacques, St-Vincent-de-Paul pour des modifications et finition d'un solarium à la même adresse, soit accordé.

QUE le permis demandé par M. Rodolphe Lavoie, pour réparer une galerie, soit accordé.

ADOpte

61-384 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le Conseil Municipal approuve le plan de subdivision d'une partie du lot No. 101 subdivisions 151 à 182 inclusivement, les numéros de rues étant 101-119, 101-120 du cadastre officiel de la paroisse St-Vincent-de-Paul, division d'enregistrement de Laval, selon un plan préparé par M. J.-André Laferrière, arpenteur-géomètre, en date du 29 Mai 1961. Ces lots sont situés dans la Ville de St-Vincent-de-Paul.

VU que cette approbation est assujetti aux exigences et aux prescriptions du lotissement, des honoraires de Quinze Dollars (\$15.00) plus une somme additionnelle de Un Dollar (\$1.00) par mille pieds de superficie. Egalement une somme d'argent correspondant à la valeur de 5% cinq pourcent pour fins de parc et de terrains de jeux tel que prescrit par le Règlement No. 303 de la Ville de St-Vincent-de-Paul, le Greffier de la Ville doit exiger du propriétaire des lots subdivisés, le paiement intégral de ces montants d'argent avant de donner l'approbation dudit plan. Sur refus du propriétaire de se conformer à ces Lois ou Règlements de la Ville, l'approbation du plan subdivisé devient nulle et inopérante.

ADOpte



61-385 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

CAC
QUE le Trésorier soit autorisé à payer le salaire de Monsieur Ouimet pour la durée de sa convalescence; advenant que les Assurances lui rembourse son salaire au complet ou en partie, que M. Ouimet remette à la Ville les sommes ainsi perçues.

ADOpte

61-386 PROPOSE PAR M. L. PRONO VOST
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE M. Gilles Beaulieu soit autorisé à nous fournir les mutations de propriétés enrégistrées à Ste-Rose, que ces mutations nous soient fournies le ou avant le 21^{ème} lundi de chaque mois pour le mois précédent;

QUE le Trésorier soit autorisé à payer ces mutations au prix de \$0.40 du contrat enrégistré.

RW
QUE le Greffier informe le registrateur, qu'à compter des présentes, il cesse de nous produire les mutations pour St-Vincent-de-Paul.

ADOpte

61-387 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE les Ingénieurs Beauchemin, Beaton et La-pointe soient autorisés à faire effectuer les travaux pour compléter la section de trottoirs de l'Ave Rodrigue-Bourdages.

ADOpte

61-388 PROPOSE PAR M. H. GAUTHIER
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE M. M. David, soit autorisé à faire réparer le camion Chevrolet ½T. au garage Claude Auto Body Enrg. au prix de Soixante Dollars (\$60.00).

ADOpte

61-389 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. PRONO VOST

QUE M. Lionel Mathieu, demeurant à 4899 de la Fabrique, soit engagé comme employé municipal de la Ville au salaire de \$63.00 par semaine.

ADOpte

61-390 ATTENDU que les urbanistes, Soudre & Latte, sont à préparer un plan de zonage pour la Ville de St-Vincent-de-Paul;

ATTENDU que l'étude par ces experts a démontré, qu'il est dans l'intérêt de la Ville de St-Vincent-de-Paul, de revaloriser le Boulevard Lévesque;



ATTENDU que pour revaloriser ledit Boulevard, il sera nécessaire de procéder à une étude détaillée des habitations dudit Boulevard, et des terrains entre le Boulevard Lévesque et la Rivière des Prairies;

ATTENDU qu'une telle étude serait assez dispendieuse, en conséquence;

IL EST:

61-390
(suite)
PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QU'une demande soit faite à la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement de participer financièrement à l'étude dudit secteur, le tout suivant la Loi nationale de l'habitation; ceci, dans une proportion de 75% du coût de ladite étude. Le Conseil Municipal ne s'engageant pas à procéder éventuellement à ce travail sans connaître le coût probable que cette étude nécessitera.

ADOPTÉ

61-391
AVIS DE MOTION

Monsieur l'Echevin Léon Pronovost donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un règlement de zonage concernant les terrains et propriétés adjacents au Boulevard Lévesque ainsi que tout le territoire s'étendant entre ce Boulevard et la Rivière des Prairies.

61-392
PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE Me François Auclair soit autorisé à entreprendre les démarches nécessaires devant la Cour Supérieure afin que la Ville de St-Vincent-de-Paul soit déclarée propriétaire de la Montée de la Traverse ou Montée Sigouin.

ADOPTÉ

61-393
PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE la firme Lemay et Laferrière, arpenteurs-géomètres, soit autorisée à préparer un plan, à donner une description technique des lieux, à installer des bornes permanentes et à fournir tous autres renseignements requis par Me François Auclair en ce qui concerne la Montée de la Traverse ou Montée Sigouin.

ADOPTÉ

61-394
PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE, vu les retards inévitables que subissent les rapports d'enquête concernant les demandes d'Assistance-Publique faite par les citoyens de la Ville de St-Vincent-de-Paul, vu l'opportunité de venir en aide aux personnes nécessiteuses dans le plus bref délai, le Conseil



Municipal adresse une demande à l'Honorable Ministre du Bien-Etre Social afin d'être reconnu et désigné comme organisme de bienfaisance et agent officiel du Bien-Etre Social pour la Ville de St-Vincent-de-Paul.

ADOpte

61-395.

AVIS DE MOTION

Monsieur l'Echevin Jean-Paul Brousseau donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un règlement amendant le Règlement N° 324 aux fins d'imposer des pénalités pour les contraventions en rapport à la Loi dudit règlement.

61-396. PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QU'une offre de Deux Mille Dollars (\$2,000.00) soit faite à Boisclair Holdings Inc., 9925 La Jeunesse, Montréal, pour l'achat, par la Ville de St-Vincent-de-Paul, du lot P-115-17 pour le prolongement de la rue Brisebois.

QUE cette offre soit considérée par le propriétaire, comme proposition finale de la part de ce Conseil.

ADOpte

61-397

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QU'un permis soit accordé à Madame Yvette Mathieu demeurant à 4898 de la Fabrique, Ap.2; St-Vincent-de-Paul, pour exercer le métier de pâtissier et vendre ces produits alimentaires à domicile.

ADOpte

61-398.

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE, en considération des propositions avantageuses faites par la Ville au sujet de l'expropriation du coin nord-est de l'Avenue Champagnat près du Boul. Lévesque, et en considération du rejet de cette offre par M. Jean Chartrand et du refus qu'il a signifié, par son représentant, à l'aviseur légal de la Ville de signer une entente:

IL EST RESOLU:

QUE l'étroite bande de trottoir appartenant à la Ville et située sur le terrain de M. Jean Chartrand, soit démolie. D'autre part, il est aussi résolu que la partie adverse concernée dans ce litige, soit mise en demeure de démolir la longueur de clôture et la partie d'immeuble qui sont érigées sur le terrain appartenant à la Ville.

ADOpte



PROPOSE PAR M. H. GAUTHIER
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE l'assemblée soit levée. Il est 9.35 hres p.m. lorsque cette séance est close.

ADOpte

VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL

Maire

Rodolphe Lavoie

greffier

VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul tenue le 10 Juillet 1961, à 8.00 heures p.m., à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de son Honneur le Maire Rodolphe Lavoie et à laquelle sont présents Messieurs les Echevins:

Hector Pichette
Léopold Beausoleil
Lionel Gauthier

Jean-Paul Brousseau
Léon Pronovost
Hector Gauthier

M. Alexandre Prévost, greffier, étant en vacances, M. Ronald Beaupré, ass.-greffier, remplace le greffier à cette assemblée.

61-399

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 12 juin 1961, et de ses ajournements du 14, 21 et 27 juin 1961, soient adoptés tels que lus.

ADOpte

61-400

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. PRONOVOST

QUE le règlement No. 348 amendant le règlement No. 324, obligeant tout propriétaire qui utilise un terrain pour fins de stationnement public, à entourer ledit terrain d'une clôture, soit adopté tel que lu.

ADOpte



61-401 PROPOSE PAR M. H. GAUTHIER
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le règlement No. 349 amendant certains règlements et appropriant des fonds supplémentaires, soit adopté tel que lu.

ADOPTÉ

61-402 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QU'une assemblée publique des électeurs intéressés au règlement No. 349, soit convoquée à l'Hôtel de Ville de St-Vincent-de-Paul, le 19 juillet 1961, à 7.00 hres p.m.

ADOPTÉ

61-403 PROPOSE PAR M. L. PRONO VOST
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE le règlement No. 350 créant un fonds de roulement, soit adopté.

ADOPTÉ

61-404 PROPOSE PAR M. L. PRONO VOST
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QU'une assemblée publique des contribuables de la Ville de St-Vincent-de-Paul, soit convoquée pour le 19 juillet 1961, à 8.00 hres p.m., à l'Hôtel de Ville, pour l'approbation ou la désapprobation du règlement No. 350.

ADOPTÉ

61-405 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE le règlement No. 351 déterminant le budget pour l'année 1961 et décrétant le taux de la taxe foncière soit adopté.

REVENUS

NO.	ITEMS	30-6-61	BUDGET 1961
13-1	Taxes foncières		\$210,000.00
2	Taxes spéciales		160,000.00
3	Taxes Aqueduc		75,000.00
4	Licences Commerce		18,000.00
5	Taxe d'affaires		1,800.00
6	Licences Bicycles		300.00
7	Licences Chiens		4,000.00
8	Permis Construction		1,000.00
9			17,000.00
10	Billets d'infraction		108,000.00
11	Cour Municipale		3,100.00
12	Octroi fédéral		25,000.00
13	Octroi Prov. Incendie		40,300.00
14	Octroi Travaux d'hiver		2,600.00
15	Octroi Intérêts		300.00
17	Octroi Hydro-Québec		
18	Taxe d'amusement		



19	Intérêts dépôt	400.00
20	Intérêts Certificat	3,000.00
21	Intérêts Taxes	5,000.00
25	Divers	700.00
26		
27	5% Parc	5,000.00
28	Lotissement	1,500.00
29	Taxe de vente	26,000.00
30	Loyer dépotoir	5,000.00
	TOTAL DES REVENUS	\$713,000.00

DEPENSES

NO.	ITEMS	BUDGET 1961
15-SANTÉ & BIEN-ETRE		
1	Souscription	4,000.00
2	Ass.- Public	3,000.00
3	Parc, Terrain de Jeux	- - -
3-1	Salaire	10,000.00
3-2	Electricité	1,000.00
3-3	Matériel	4,000.00
4-1	Eclairage rues Electricité	10,000.00
4-2	Eclairage Matériel	7,000.00
4-3	Eclairage Ins.	5,000.00
4-4	Eclairage Ent.	1,000.00
5	Vidange	<u>20,000.00</u> 65,000.00
16-PROTECTION-INCENDIE		
1	Salaire	17,500.00
2	Essence	100.00
3	Achat Equipement	500.00
4	Camion Entretien	600.00
6	Congrès	50.00
7	Fournitures	50.00
8	Divers	<u>200.00</u> 19,000.00
17-POLICE		
1	Salaire	18,000.00
2	Essence	3,000.00
3	Achat Equipement	500.00
4	Ent. Véhicules	2,000.00
5	Uniformes	1,200.00
6	Congrès	200.00
7	Papeterie	200.00
8	Fournitures	100.00
10	Divers	800.00
12	Radio Entretien	400.00
13	Cour Municipale	6,500.00
14	Signaux Lumineux	100.00
15	Achat Auto-Police	<u>2,000.00</u> 35,000.00
18-VOIRIE		
1	Salaire été	6,000.00
2	Pierres	1,500.00
3	Asphalte	3,500.00
4	Outils Entretien	100.00
5	Achat	200.00
6	Trottoirs	1,500.00



7	Terrassement	1,000.00
8	Déplacement poteaux	2,000.00
9	Divers	2,000.00
10	Ingénieurs	1,000.00
11	Signalisation rues	4,000.00
12	Papeterie	100.00
13	Chauffage	1,000.00
15	Garage entretien	1,000.00
16	Garage Electricité	700.00
17	Vacances Salaires Divers	4,000.00
18-1	Voirie hiver salaires	6,500.00
2	Sable	300.00
3	Sel-Calcium	600.00
4	Location Machinerie	18,000.00
5	Divers	<u>1,000.00</u>
		56,000.00

19-MACHINERIE

2	Huile & Gaz	3,500.00
3	Cockshutt	1,500.00
4	Terratrac	1,500.00
5	Balai	1,500.00
6	Camion st. Chevrolet	800.00
7	Ford ½ T.	500.00
8	Machine dégeler vapeur	50.00
9	Electricité	100.00
10	Nettoyer égoûts	100.00
11	Pompes	300.00
12	Bombardier #2	400.00
13	Bombardier #3	400.00
14	Chasse-neige	1,500.00
15	Compresseur	100.00
16	Chevrolet ½ T.	200.00
17	Tondeuse	<u>50.00</u>
		12,500.00

20-EGOUTS

1	Salaire	2,000.00
2	Matériel	1,000.00
3	Loyer pénitencier	300.00
4	Electricité	1,300.00
5	Location Machinerie	200.00
6	Entretien pompes	1,500.00
7	Outils achat	50.00
9	Divers	200.00
10	Outils Entretien	50.00
11	Ingénieurs	100.00
12	Entretien	<u>100.00</u>
		6,800.00

21-AQUEDUC

1	Salaires	5,000.00
2	Matériel	7,000.00
4	Consommation	80,000.00
6	Dégel	1,000.00
7	Divers	1,000.00
8	Equipement entretien	100.00
9	Ingénieurs	500.00
11	Entretien	1,000.00
12	Papeterie	800.00
14	Lecture des compteurs	<u>1,500.00</u>
		97,900.00

22-IMMEUBLES

1	Entretien	4,800.00
2	Ménage	100.00
3	Eclairage	500.00
4	Chauffage	<u>500.00</u>
		5,900.00



23-ASSURANCES

1	Chômage	700.00
2	Responsabilité-Publique	2,200.00
3	Responsabilité-Patronale	1,600.00
4	Véhicule	2,200.00
5	Vol-Caution	100.00
6	Feu	400.00
7	Groupe	1,500.00
		<u>8,700.00</u>

24-SERVICE DE LA DETTE

1	Capital	115,440.00
2	Intérêts	<u>200,000.00</u> 315,440.00

25-ADMINISTRATION

1	Salaires	27,000.00
2	Papeterie Impression	3,500.00
3	Timbres	800.00
4	Fournitures	1,500.00
5	Ingénieurs	500.00
6	Congrès	3,000.00
7	Vérification	2,300.00
8	Téléphone	3,900.00
9	Frais de banque	8,000.00
10	Corporation Île Jésus	1,500.00
11	Frais Représentation Conseil	6,300.00
12	Divers	500.00
-13	Frais Représentation	1,500.00
14	Evaluateur	12,500.00
15	Aviseur légal	1,200.00
16	Equipement achat	5,000.00
17	Equipement Entretien	<u>500.00</u> 79,500.00

26-DIVERS

2	Licences & Plaques	250.00
3	Plans	6,000.00
4	Divers	2,110.00
8	Mutations	500.00
9	Publicité	800.00
10	Inspection bâtisse	100.00
11	Réception	500.00
12	Recensement	<u>1,000.00</u> 11,260.00

ADOPTÉ

61-406

PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

57-61 QUE le permis de construction demandé par M. Armand Gagnon, 952 Louis-Abel, lot 118A-21 pour un garage privé, soit accordé.

58-61 QUE le permis de construction demandé par M. Lucien Poulin, 907 Rose-de-Lima Lot 106-P-44, pour agrandir sa bâtisse, soit accordé.

59-61 QUE le permis de construction demandé par M. Viateur Gauthier, 5210 St-Joseph, lots P-175 et P-177 pour transformation, soit accordé.

ADOPTÉ



61-407 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE la Ville de St-Vincent-de-Paul accepte les travaux exécutés sous l'empire des règlements 248 et 255 par la Firme Trudeau & Fils Ltée, agissant comme sous traitant pour Lagacé Construction.

QUE le Trésorier soit autorisé à payer à Lagacé Construction, la somme de \$40,673.26, représentant le 10% de retenue et cinq puisards à \$188.00 l'unité.

ADOpte

61-408 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QU'une lettre de félicitations soit adressée à Mlle Lise Boucher, 1081 Champagnat, qui a remporté le deuxième prix au premier concours national de piano.

ADOpte

61-409 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE la Corporation Interurbaine de l'Ile Jésus soit requise de réviser l'évaluation de la Ville de St-Vincent-de-Paul en soustrayant la somme de \$8,000.00, qui a été ajoutée pour les immeubles du Pénitencier vu que ces immeubles sont non imposable.

ADOpte

61-410 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE M. Marcel David soit autorisé à installer un compteur de $\frac{3}{4}$ de pouce chez M. Jacques Bisson, demeurant à 4928 Boul. Lévesque, et que M. Bisson soit chargé pour les frais de ce changement.

ADOpte

61-411 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. PRONO VOST

QUE la réclamation de M. Charles A. Chaussé, 1115 rue Belleville et de M. Jacques Pouliot, 4643 rue Chartrand pour le refoulement des eaux d'égout le 21 juin 1961, dans sa propriété, soit référée à Me François Auclair pour avis légal.

ADOpte

61-412 LA demande de demi-licence de M. Jean Rancourt et de tarif réduit de M. Fernand Laporte est refusée unanimement.

ADOpte

61-413 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE M. Rudenko soit informé que Roseview Dev. Corp. devront se conformer au règlement municipal No. 324 d'ici le 26 juillet 1961, et que instructions soient don-



nées au Département de Police de prendre les procédures nécessaires en Cour Municipale, advenant que Roseview Dev. Corp. ne se conforme pas aux prescriptions dudit règlement.

ADOpte

61-414 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE le Trésorier soit autorisé à créditer \$16.47 à M. G. Locas représentant \$8.58 d'intérêts et \$7.89 de frais-

ADOpte

61-415 PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le Trésorier soit autorisé à payer à M. Charles Rameau la somme de \$334.95, représentant ses frais pour la Cour Municipale pour le mois de juin 1961.

ADOpte

61-416 PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le Trésorier soit autorisé à payer à M. L. Binette la somme de \$54.10 et à M. Sigouin la somme de \$34.50 représentant les frais pour l'exécution des mandats pour le mois de juin 1961.

ADOpte

61-417 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE la réclamation de M. Roch Héroux soit référée à nos assureurs.

ADOpte

61-418 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QU'un crédit de taxe au montant de \$11.84 soit accordé sur la fiche 1797, lot P-157, Roger McKen, la bâtisse ayant passée au feu en mai 1960.

ADOpte

61-419 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE Me François Auclair soit autorisé à prendre des procédures en expropriation contre M. Marc Boicclair pour que la Ville devienne propriétaire du terrain devant servir au prolongement de la rue Brisebois.

ADOpte



61-420

PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE le Trésorier soit autorisé à effectuer
les changements de titres suivants dans les livres de
la Municipalité:

M U T A T I O N S

FICHE NO.	CADASTRE NO.	ANCIEN PROPRIETAIRE	NOUVEAU PROPRIETAIRE
90-231	122-1 122-P-12	Mme Jean Chartrand	Hormidas Hetu A-S M. Jean Chartrand
34-2	126-205-204	J.-Marie Poirier	Misrael Jodoin
20-2	109-7	Willart Const.	Lavery André, 963 Riel
20-23	109-30	" "	Alcide Garceau, 992 Riel
27-17	115-81	Elite Inv. Corp.	Yvon Fortier, 1098 Lussier
52-14	100-74	Bishop Dev. Corp.	Mario Fannetti
34-35	126-192-P-191	Jos Olivier Racicot	Jean Tardif
48-2	323-15-1 15-2	Jean Fontaine	Fontaine & Lévesque
20-1	109-6	Willart Const.	J.-Hector Vanaert, 959 Riel
26-2	P-115 P-117	Yves Mayrand	Centre Médical Laval
20-17	109-40	Willart Const.	Raynald Teasdale, 968 Riel
90-101	162	Jos Brien dit Desrochers	5011 B. Lévesque, Rolland Desrochers.
52-15	101-91	Coral Realty Corp.	Fiat Const. Inc.
52-16	101-92	"	"
52-17	101-93	"	"
52-18	101-94	"	"
52-19	101-95	"	"
52-20	101-96	"	"
52-21	101-97	"	"
52-22	101-98	"	"
52-23	101-99	"	"
58-15	101-108	"	"
58-16	101-107	"	"
58-17	101-106	"	"
58-18	101-105	"	"
58-19	101-104	"	"
58-20	101-103	"	"
58-21	101-102	"	"
58-22	101-101	"	"
58-23	101-100	"	"
20-20	109-27	Willart Const.	Havard Gilles 980 Riel
20-16	109-39	"	Normandin J.-Eug. 964 Riel
20-25	109-32	"	Mme J. Bourgeois David

ADOPTÉ



61-421

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE les commandes portant les numéros 2813 à 2839 inclusivement soient acceptées.

ADOPTÉ

61-422

PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE l'assemblée soit ajournée à mardi, le 18 juillet 1961, à 8.00 hres p.m.

ADOPTÉ

VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL

Rodolphe Lavoie, Maire

J.P. Pronovost, Secrétaire

VILLE ST-VINCENT-DE-PAUL
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul, PREMIER AJOURNEMENT de l'assemblée régulière du 10 juillet, tenu le 18 juillet 1961, à l'Hôtel de Ville, à 8.00 heures p.m., sous la présidence de son Honneur le Maire Rodolphe Lavoie et à laquelle sont présents Messieurs les Echevins:

Hector Pichette	Jean-Paul Brousseau
Léopold Beausoleil	Léon Pronovost
Lionel Gauthier	Hector Gauthier

Monsieur Alexandre Prévost, Greffier, est aussi présent.

61-424

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le Conseil Municipal accepte la soumission présentée par la firme "Les Entreprises Mont-Royal Enrg.", faite en date du 10 juillet 1961, au montant de Quarante Quatre Mille Cinq Cent Cinquante Dollars et Quarante Cents (\$44,550.40) pour des travaux d'aqueduc et d'égoûts, de trottoirs et de pavage, ce dernier comprenant la fondation de la chaussée moins le recouvrement de la couche asphaltique, le tout selon les plans et devis (références 274-39 et 274-40) des Ingénieurs Beauchemin, Beaton et Lapointe datés du 1er Mai 1961.

ADOPTÉ

61-425

PROPOSE PAR M. L. BEAUSOLEIL
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE M. le Maire Rodolphe Lavoie et M. le Gref-



fier, Alexandre Prévost, soient autorisés à signer un contrat avec les représentants de la firme "Les Entreprises Mont-Royal Enrg.", en vue de l'exécution des travaux d'aqueduc et d'égouts, de trottoirs et de pavage, et dont la soumission a été acceptée lors de l'assemblée régulière du 18 juillet 1961.

157-10

ADOpte

61-426 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

Rés. annulée
61-426
QUE le permis de commerce émis en faveur de M. Armand Renaud, demeurant à 6375 Boul. Gouin Est, Montréal-Nord, pour opérer un restaurant ambulant, soit annulé et que cette décision devienne effective à partir de la date du 1er août 1961.

QUE M. A. Renaud soit immédiatement avisé de cette résolution adoptée par ce Conseil et soit en même temps remboursé du dépôt qu'il a payé pour une somme d'argent égale à la période de temps qui reste à courir du 1er août 1961 au 30 avril 1962. Montant crédité \$33.75.

ADOpte

61-427 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE l'avis d'appel de M. Hervé Beaudry et de H. Beaudry Bloc de Ciment Cie Ltée, appellants vs la Ville de St-Vincent-de-Paul, concernant l'évaluation de leurs biens et immeubles imposables situés dans la Ville de St-Vincent-de-Paul, soit remis à Me François Auclair, notre Aviseur légal, pour qu'il représente la Ville de St-Vincent-de-Paul dans cette cause en appel.

QU'une copie de cet Avis d'appel soit remise aux évaluateurs de la Ville qui ont procédé eux-mêmes à la préparation du rôle d'évaluation.

ADOpte

61-428

AVIS DE MOTION

M. l'Echevin Jean-Paul Brousseau donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un règlement de construction sur le territoire et dans les limites de la Ville de St-Vincent-de-Paul.

61-429

AVIS DE MOTION

M. l'Echevin Jean-Paul Brousseau donne un AVIS DE MOTION pour la préparation d'un règlement de zonage du territoire de la Ville de St-Vincent-de-Paul.

61-430

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

#61/61 QUE le permis demandé par les Petits Frères de Marie, 3985 du Boulevard Lévesque, pour la construction d'une piscine, d'un gymnase, des entrepôts, de deux garages ainsi des appartements pour chambres et bureaux, soit accordé.



#60/61 QUE le permis demandé par M. René Soucy pour agrandissement du restaurant au numéro civique 1047 de la rue Desnoyers, soit accordé.

#62/61 QUE le permis demandé par M. Paul-Emile Germain, 1008 rue Belleville, pour refaire le car-port existant, soit accordé.

QUE le permis de coupe pour entrée d'eau et d'égoûts demandé par Impala Construction, sur le Boulevard de la Concorde, soit accordé.

#64/61 QUE le permis demandé par M. André Legris, demeurant à 991 Suzanne pour la construction d'un Duplex sur le lot 127 subdivision 241-1, situé rue Desnoyers, soit accordé.

ADOPTÉ

61-431 PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le Conseil Municipal accepte le plan de subdivision d'une partie du lot 127 subdivision 241-1 et 242-1, du cadastre officiel de la paroisse de St-Vincent-de-Paul, division d'enregistrement de Laval, selon un plan préparé par M. Maurice Desroches, arpenteur-géomètre, en date du 3 juillet 1961. Ces lots sont situés dans la Ville de St-Vincent-de-Paul.

VU que cette approbation est assujettie aux exigences et aux prescriptions du Règlement No. Trois Cent Onze (311) de la Ville de St-Vincent-de-Paul, lequel prescrit, pour fins de lotissement, des honoraires de Quinze Dollars (\$15.00) plus une somme additionnelle de Un Dollar (\$1.00) par mille pieds de superficie. Egalement une somme d'argent correspondant à la valeur de Cinq Pourcent (5%) pour fins de parcs et de terrains de jeux tel que prescrit par le Règlement No. Trois Cent Trois (303) de la Ville de St-Vincent-de-Paul, le Greffier de la Ville doit exiger du propriétaire des lots subdivisés, le paiement intégral de ces montants d'argent avant de donner l'approbation dudit plan. Sur refus du propriétaire de se conformer à ces Lois ou Règlements de la Ville, l'approbation du plan subdivisé devient nulle et inopérante.

ADOPTÉ

61-432 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE les Membres du Conseil Municipal sont heureux du choix de M. Léopold Binette, Directeur de la Police de St-Vincent-de-Paul, comme Major d'Armes de l'Association des Chefs de Police et de Pompiers de la Province de Québec. Ils lui offrent, à cette occasion, leurs plus sincères félicitations, leurs meilleurs voeux avec l'assurance de leur coopération dans l'accomplissement de ses devoirs.

ADOPTÉ

61-433 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE les comptes de la Commission Hydroélectrique de Québec en rapport avec l'installation des poteaux dans la



Ville de St-Vincent-de-Paul, ne soient pas acquittés et demeurent en suspens aussi longtemps que l'Hydro-Québec n'enlèvera pas les vieux poteaux qui sont une nuisance et parfois un danger pour les résidents et citoyens de la Ville.

ADOpte

61-434 PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE la Cie Frost Steel Ltd soit mise en demeure de nous livrer immédiatement les balançoires et articles de jeux commandés le 22 juin 1961; si la livraison de cette marchandise ne s'effectue pas avant la date du 23 juillet 1961, que notre commande soit annulée.

ADOpte

61-435 PROPOSE PAR M. L. GAUTHIER
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE le compte des taxes spéciales payées par Madame J. Picard, demeurant à 1046 du Collège, en rapport avec sa propriété située au coin de l'Avenue St-Jacques et Du Collège, soit réajusté à cause d'une erreur de calcul de base et que Madame J. Picard soit remboursée ou créditrice pour la somme d'argent payée en surplus, ce, à partir de l'erreur première jusqu'à date.

ADOpte

61-436 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le Conseil Municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul adresse ses plus sincères félicitations à l'Honorable Bernard Pinard, Ministre de la Voirie, pour la préparation et la présentation d'une loi aux fins de supprimer les panneaux-réclame le long des grand-routes tombant sous la juridiction provinciale. En adoptant cette mesure le Gouvernement Provincial concourt à l'embellissement des voies de circulation de la Province et offre également aux voyageurs une vue dont le panorama et le paysage sont admirables et des plus grandioses. Nous espérons que ce règlement pourra, dans un avenir rapproché, être adopté et appliqué à d'autres secteurs que ceux mentionnés dans la présente loi.

ADOpte

61-437 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE les règlements de la Ville de St-Vincent-de-Paul qui établissent et déterminent une taxe spéciale demeurent tels que préparés et adoptés et que le mode de taxation qui a été établi dans ces règlements restent actuellement en vigueur.

ADOpte



61-438

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE les comptes Nos 924 à 1088 et les salaires
Nos 22 à 25 dûment vérifiés et trouvés exacts, soient ap-
prouvés et que le Trésorier soit autorisé à les payer ou
à créditer qui de droit.

NO	AU NOM DE	CODE	DETAIL	MONTANT
924	Duvernay Lawn Equipment	✓19-17	Machinerie	7.24
925	Cantin Shell Service	✓19-7	Ford Camion ½ T	1.50
926	Texaco Canada Limited	✓17-2	Essence	9.37
"	" "	✓17-4	Auto Entretien	16.00
927	Shell Oil Company	✓17-2	Essence	27.04
"	" "	✓17-4	Entretien Auto	2.04
928	Loisir St-Sylvain	✓15-1	Souscription	50.00
929	Brigadiers	✓15-1	Souscription	270.00
930	Hector Auclair	✓15-5	Vidanges	1,666.74
"	" "	✓15-5	"	1,666.66
931	Roland Grandchamp	✓13-11	Cour Municipale	5.00
932	Bradma Limited	✓25-17	Entretien Mach.	8.50
933	Guérin, Auclair, Taillefer	✓25-15	Aviseur Légal	2.54
934	Hector Auclair	✓18-3	Pavage	13.50
935	Back River	✓18-3	Asphalte	217.08
936	Back River	✓18-3	"	55.75
937	"	✓18-3	"	143.65
938	"	✓18-3	"	120.47
939	"	✓18-3	"	55.47
940	"	✓18-3	"	368.78
941	"	✓18-3	"	121.34
942	"	✓18-3	"	100.33
943	"	✓18-3	"	55.09
944	Bell Téléphone	✓25-8	Téléphone	7.09
945	" "	✓25-8	"	285.75
946	" "	✓18-8	Déplacement Poteaux	100.00
947	Bernard Construction	✓21-13	Entretien d'eau	31.25
948	" "	✓18-3	Pavage Asphalte	31.00
949	" "	✓18-3	Pavage	42.75
950	" "	✓18-6	Trottoirs	42.75
951	" "	✓18-6	"	22.63
952	Yvon Boulanger Ltée	✓26-12	Administration Divers	56.61
953	Bureau d'Enregistrement	✓26-13	Mutations	11.70
954	Aimé Cantin Station	✓17-4	Entr. Auto Police	104.00
955	J. P. Charbonneau	✓17-4	Auto Police Entr.	25.17
956	" "	✓17-4	Véhicule Entretien	2.25
957	Chartrand Automobile	✓17-4	Entr. Auto Police	4.16
958	Z. Cloutier & Fils	✓15-3-3	Loisirs Parcs	355.00
958	" "	✓27-32	Règlement 248	36.00
959	Cockshutt Farm	✓19-3	Cockshutt	12.47
960	" "	✓19-3	"	47.89
961	La Presse	✓28-1-4	Règ. 345 Rue Vanier	42.90
961	"	✓26-13	Vente Taxes	361.40
962	Courrier de Laval	✓26-9	Publicité	25.00
"	" "	✓28-1-4	Règ. 345 Rue Vanier	30.00
963	Chs Emile Desnoyers	✓20-6	Ent. Pompes	220.85
964	Pharmacie Dezy	✓15-33	Loisirs Parcs	14.43
965	" "	✓16-7	Fourn. Incendie	4.69
966	André Desrochers	✓27-23	Règ. 209	50.85
967	André Desrochers	✓25-15	"	66.90
968	" "	✓27-32	Règ. 248	72.50



NO	AU NOM DE	CODE	DETAIL	MONTANT
969	André Desrochers	27-42	Règ. 309	72.70
970	" "	27-14	Règ. 61	41.30
971	" "	27-52	Règ. 317 Parcs	1,346.40
972	Duvernay Exc. Enr.	21-13	Entrée d'eau	168.00
973	A. S. Filiatreault	22-1	Entretien Immeuble	21.50
974	Fontaine & Lévesque	15-3-3	Loisirs Parcs	89.86
975	" "	15-3-3	Parcs Loisirs	11.08
976	" "	15-3-3	"	11.44
977	" "	15-3-3	Loisirs	5.62
978	Forge St-Vincent	15-3-3	Parcs Loisirs	9.20
979	" "	19-3	Cockshutt	3.00
980	" "	19-3	"	20.00
981	" "	15-3-3	Loisirs Entretien	1.50
982	Gérard Forget	15-4-4	Electricité Entr.	42.12
983	Gérard Forget	15-4-4	Rép. Eclairage	26.63
984	Fournisseur Municipal	15-4-2	Mat. Electricité	148.45
985	Donald Fréchette Service	19-3	Cockshutt	150.80
986	Frost Steel	15-3-3	Parcs Loisirs	229.50
987	" "	15-3-3	Loisirs	1,267.76
988	Service Police	17-13	Cour	334.95
989	" "	17-13	Cour	88.60
990	Gérard Hamel	19-3	Cockshutt	13.00
991	Francis Hankin & Co.	21-2	Aqueduc Mat.	575.41
992	" "	21-3	Achat Equip.	46.80
993	" "	21-2	Mat. Aqueduc	353.68
994	Imprimerie Bouchard	17-7	Papeterie Impression	45.03
995	" "	17-3	Cour	16.17
996	" "	17-7	Papeterie	24.25
997	" "	25-4	Fourniture Bureau	3.69
998	" "	25-11	Equipment	15.40
999	" "	25-4	Fourniture Bureau	4.68
1000	" "	25-16	Achat Equipement	81.12
1001	" "	25-2	Papeterie Impression	166.59
1002	" "	25-2	Papeterie Impression	10.78
1003	Hydro-Québec	20-4	Electricité Egout	5.05
1004	" "	15-4-1	Electricité Rues	683.99
1005	" "	20-4	Electricité Egoûts	70.72
1006	" "	15-4-3	Lumière Installation	167.58
1007	" "	15-4-3	" "	70.13
1008	Lagacé Quarries Ltd	18-3	Asphalte	55.36
1009	R. Laroche	17-1	Police Permis d'Aff.	15.00
1010	Laurion Equipment Ltd	19-5	Balai	86.70
1011	Laval Tire Shop	19-3	Cockshutt	17.68
1012	A. Lefebvre camionneur	20-12	Egoûts Entretien	67.50
1013	L'Elan de Laval	20-1-4	Rue Vanier Règ. 345	15.00
1014	M. S. Mailhot	15-3-3	Loisir	10.15
1015	Mc Ewen Uniform Co.	17-5	Uniformes Polices	11.33
1016	" "	17-5	" "	27.75
1017	" "	17-5	" "	65.67
1018	" "	17-5	" "	70.20
1019	" "	17-5	" "	29.53
1020	" "	17-5	" "	32.59
1021	" "	17-5	" "	158.09
1022	" "	17-5	" "	237.14
1023	" "	17-5	" "	82.11
1024	" "	17-5	" "	6.12
1025	" "	17-5	" "	9.18
1026	" "	17-5	" "	7.93
1027	" "	17-5	" "	86.07
1028	Maison R. Lavoie	13-3-3	Terrain Jeux	133.16
"	"	21-2	Aqueduc Matériaux	17.50
"	"	18-7	Terrassment	56.18
"	"	22-1	Immeuble Entr.	27.66



NO	AU NOM DE	CODE	DETAIL	MONTANT
1028	Maison R. Lavoie	✓21-11	Entrée d'eau	6.24
"	"	✓17-8	Police Fourniture	18.72
"	"	✓15-4-2	Eclairage Mat.	54.92
"	"	✓19-9	Mach. Electricité	1.85
"	"	✓27-36	Compteurs Règ. 284	29.02
"	"	✓20-2	Mat. Egout	1.56
"	"	✓18-11	Signal. Rues	103.93
"	"	✓18-3	Asphalte	12.13
"	"	✓17-8	Police Fourn.	6.24
"	"	✓19-15	Compresseur	19.15
"	"	✓17-8	Police Fourniture	.51
"	"	✓22-2	Immeuble Ménage	16.36
1029	Ministère de la Santé	✓15-2	Ass. Publique	3,644.68
1030	Colonial Inf. Equip.	✓19-3	Mach. Tracteur	104.78
1031	Hydro-Québec	✓18-8	Déplac. Poteaux	835.36
1032	Miron Ltée	✓21-31	Entrée d'eau	61.36
1033	"	✓18-6	Trottoirs	40.20
1034	Mobile Tél. Center Ltd	✓17-12	Radio Entr.	12.55
1035	Montreal Star Co.	✓26-13	Vente Taxes	374.40
1036	Les nouveautés Educatives	✓15-3-3	Loisirs	63.05
1037	Owl Lite Equip. Ltd	✓18-6	Trottoirs	5.96
"	"	✓20-22	Egouts	1.60
"	"	✓21-11	Aqueduc Entr.	1.60
1038	Petite Caisse	✓25-3	Timbres	92.00
"	"	✓25-13	Frais Représ.	28.50
"	"	✓26-13	Vente Taxes	2.00
"	"	✓25-12	Adm. Divers	4.60
"	"	✓25-4	Fourn. Bureau	.52
1039	Pépinière St- V. de Paul	✓18-7	Terrassement	66.50
1040	Pitney Bowes	✓25-3	Timbres	20.13
1041	Normand Schmidt	✓27-36	Compteurs	6.90
1042	" "	✓15-3-3	Loisirs	180.00
1043	William Scully Ltd	✓17-5	Uniformes	4.08
1044	" "	✓17-5	Uniformes	30.61
1045	Shawinigan W. & P. Co.	✓15-4-1	Rues Eclairage	20.83
1046	Sicard Inc.	✓19-5	Balai	25.96
1047	" "	✓19-5	" "	71.58
1048	Supertest Pet. Corp.	✓19-2	Huile & Gaz	45.60
1049	Terrebonne Quarries Ltd	✓18-2	Pierres	170.69
1050	" "	✓18-2	Pierres	17.56
1051	" "	✓18-2	Pierres	131.33
1052	" "	✓21-13	Entrée d'eau	62.78
1053	" "	✓18-3	Pierres	64.09
1054	" "	✓21-13	Entrée d'eau	17.87
1055	" "	✓15-3-3	Parcs Loisirs	303.05
1056	" "	✓27-32	Règlement 248	46.09
1057	" "	✓18-2	Pierres	8.17
1058	" "	✓20/12	Egouts Entr.	44.77
1059	" "	✓20-12	Egouts Entr.	9.41
1060	Pierre Thibault Ltée	✓16-7	Incendie Fourniture	5.10
1061	Todd Co. Can. Ltd	✓21-12	Aqueduc Papeterie	12.34
1062	Quincaillerie St-Vincent	✓15-3-3	Loisirs	266.97
1063	Underwood Ltd	✓25-17	Equipement Entr.	9.06
1064	" "	✓25-17	"	11.40
1065	Vibrapipe Conc. Ltd	✓20-2	Egouts Matériel	19.28
1066	Wajax Equip. Ltd	✓18-3	Asphalte	336.50
1067	Keith Withnall	✓17-12	Radio Pol. Entr.	9.47
1068	Feu 3-7-61	✓16-1	Pompiers	3.00
1069	Feu 1-3-61	✓16-1	"	1.50
1070	Beauchemin Beaton & Lap.	✓27-32	Règlement 248	30.26
1071	Miron Const. Ltée	✓27-37	Règlement 292	533.15
1072	Const. Ltée	✓27-37	Règlement 292	145.40



NO	AU NOM DE	CODE	DETAIL	MONTANT
1073	Lagacé Const. Ltée	27-32	Règlement 248	425.52
1074	Beauchemin Beaton Lap.	27-42	Surveil. Règl. 300	2,543.09
1075	" "	27-42	Plans devis Règl. 300	1,430.49
1076	" "	27-42	5% Retenue Règl. 300	1,986.79
1077	" "	27-42	Estimé #1 Règl. 300	35,762.17
1078	Aimé Cantin	99-16	Chevrolet ½ T	1.50
1079	" "	19-17	Tondeuse	.80
1080	" "	19-6	Chevrolet	1.50
1081	" "	17-4	Police Véh. Entr.	1.10
1082	Laval Tire Shop	19-6	Camion 3T	2.00
1083	Val Royal	20-2	Egoûts Mat.	12.24
1084	Servide Police	17-13	Cour	6.00
1085	" "	17-1	Police Permis	33.00
1086	Lagacé Const.	27-33	Règ. 255 10% Ret. 21,344.88	
1087	" "	27-32	Règ. 248 10% Ret. 28,018.94	
1088	Mme Denise Metthé	17-13	Cour Municipale	5.00
				<u>\$114,478.86</u>

SALAIRE SEMAINE FINISSANT LE
1er JUIN 1961 # 22

SALAIRE SEMAINE FINISSANT LE
8 JUIN 1961 # 23

25-1	Secrétariat	\$482.00	25-1	Secrétariat	\$482.00
22-1	Ent. Imm.	63.00	22-1	Imm. Entr.	63.00
15-3-1	Parcs Terr. Jeux	81.25	15-3-1	Parcs & Terr. J.	82.75
17-1	Police	382.35	17-1	Police	316.88
16-1	Pompiers	382.35	16-1	Pompiers	316.88
27-36	Compteurs	20.20	27-32	Règ. Aqu. 248	92.55
21-1	Aqueduc	61.57	21-1	Aqueduc	29.84
21-13	Entrée d'eau	28.50	27-36	Compteurs	6.80
27-32	Règ. 248	16.95	18-3	Voirie Asphalte	257.19
20-1	Egoût	36.96	18-1	Voirie M.O.	63.00
18-1	Voirie	69.56	18-6	Trottoirs	91.27
18-3	Asphalte	298.82	16-4	Rép. Mach.	10.30
18-4	Outillage Entr.	17.28	19-14	Souffleuse	20.50
19-5	Rép. Mach.	19.46	17-4	Police Rép. Auto	3.40
19-11	Eclairage	6.90	19-3	Cockshutt	6.80
15-4-4	Eclairage	7.76	19-5	Balai	3.40
26-12	Recensement	81.84	15-3-1	Parcs Terr.J.	19.20
18-17	Congés Maladie	45.92	15-4-4	Lumière Entr.	28.69
		<u>\$2,102.67</u>	26-12	Recensement	90.00
			18-17	Congés & Maladie	5.72
					<u>\$1,990.08</u>

SALAIRE SEMAINE FINISSANT LE
15 JUIN 1961 # 24

SALAIRE SEMAINE FINISSANT LE
22 JUIN 1961 # 25

25-1	Secrétariat	\$482.00	25-1	Secrétariat	\$482.00
22-1	Ent. Imm.	63.00	22-1	Ent. Imm.	63.00
15-3-1	Parcs & Terr. J.	83.75	15-3-1	Parcs & Ter. J.	82.25
17-1	Police	387.27	17-1	Police	310.31
16-1	Pompiers	387.27	16-1	Pompiers	310.31
27-36	Compteurs	8.55	27-36	Compteurs	27.52
21-1	Aqueduc	56.09	21-13	Entrée d'eau	37.76
18-3	Voirie Asph.	373.16	21-1	Aqueduc	3.40
18-1	Voirie	81.38	20-1	Egoût s	106.45
18-11		86.89	18-1	Voirie	134.74
17-4	Rép. Mach.	11.90	18-6	Trottoirs	101.66
19-5	Signalisation	14.30	18-11	Signalisation	79.31
15-4-4	Santé & B.E.S.	20.59	18-3	Asphalte	104.07



SALAIRE SEMAINE FINISSANT LE
15 JUIN 1961 # 24

15-3-1	Terrain Jeux	20.13
26-12	Recensement	90.00
18-17	Congés & Maladie	<u>40.80</u>
		<u>2,207.08</u>

SALAIRE SEMAINE FINISSANT LE
22 JUIN 1961 # 25

19-6	Rép. Mach.	6.80
19-4	Terratrac	6.80
15-4-4	Santé & B.E.S.	2.86
15-3-1	Terrain J.	39.02
18-17	Terrain J.	18.58
26-12	Congés & Maladie	139.68
	Recensement	<u>90.00</u>
		<u>2,148.52</u>

SALAIRE SEMAINE FINISSANT LE
29 JUIN 1961 # 26

25-1	Secrétariat	\$662.00
22-1	Ent. Imm.	63.00
15-3-1	Parcs et Terr. Jeux	109.75
17-1	Police	384.81
16-1	Pompiers	384.80
21-1	Aqueduc	6.26
21-13	Entrée d'eau	29.12
20-1	Egouts	5.80
18-1	Voirie	89.89
18-3	Asphalte	83.24
18-11	Signalisation	17.16
18-7	Terrassement	83.16
15-4-4	B.E.S.	2.55
19-3	Rég. Cockshutt	11.44
19-17	Tondeuse	13.00
15-3-1	Parcs Ter. J.	298.64
26-12	Recensement	73.68
18-17	Congés & Maladie	<u>352.92</u>

\$2,671.82

ADOpte

61-439

PROPOSE PAR M. H. GAUTHIER
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE les commandes portant les numéros 2840 à 2855 inclusivement soient approuvées.

ADOpte

61-440

PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE le Greffier soit autorisé à commander une tondeuse à gazon à Duvernay Lawn Equipment, de marque "Rheo" No. 21, année 1960, au prix de \$150.00.

ADOpte

61-441

PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE le Greffier soit autorisé à louer à Sani Service Inc., Six Jiggs Chemical Toilets ou toilettes



hygiéniques pour parcs et terrains de jeux, au prix de \$35.00 chacune, par 30 jours, comprenant usage, entretien et renouvellement des produits sanitaires etc... tel que mentionné sur les feuillets de publicité. Cette location n'est que pour la période des présentes vacances.

ADOpte

61-442 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE deux semaines de vacances payées soient accordées aux employés municipaux après un an de service.

ADOpte

61-443 AVIS DE MOTION

M. l'Echevin Léon Pronovost donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un règlement amendant le règlement No. 289 concernant la nuisance sur le territoire et dans les limites de la Ville de St-Vincent-de-Paul, aux fins d'autoriser les employés de la Ville à nettoyer les terrains mal entretenus et à charger les dépenses encourues aux propriétaires intéressés.

AVIS DE MOTION

61-444 M. l'Echevin J.-Paul Brousseau donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un règlement amendant le règlement No. 307 de la Ville de St-Vincent-de-Paul aux fins de prohiber les restaurants ambulants sur le territoire et dans les limites de la Ville.

61-445 PROPOSE PAR M. H. GAUTHIER
SECONDE PAR M. L. PRONOVOSt

QU'une demande soit faite à la Commission du Transport Provincial pour déplacer l'arrêt d'autobus sur la rue de la Fabrique, près de Desnoyers, pour le situer aux coins de la rue de la Fabrique et de l'Ave Desnoyers afin d'éviter deux arrêts rapprochés.

ADOpte

61-446 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOSt
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le Trésorier soit autorisé à requérir aux services des Evaluateurs et Ingénieurs Bégin, Charland et Valiquette pour fixer la valeur locative des commerces n'ayant pas été établie lors de la présentation du rôle d'évaluation.

ADOpte

61-447 PROPOSE PAR M. H. GAUTHIER
SECONDE PAR M. H. PICHETTE

QUE l'assemblée soit ajournée au jeudi le 27 juillet 1961, à 8.00 hres p.m., à l'Hôtel de Ville.

ADOpte

VILLE DE ST. VINCENT-DE-PAUL

Maire

Sec. Secr.



VILLE ST-VINCENT-DE-PAUL
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul, DEUXIEME AJOURNEMENT DE l'assemblée régulière du 10 juillet, tenu le 27 juillet 1961, à 8.00 heures p.m., à l'Hôtel de Ville, et à laquelle sont présents Son Honneur M. Rodolphe Lavoie, Maire et Messieurs les Echevins:

Léopold Beausoleil et Lionel Gauthier.

MM les Echevins Hector Pichette, Léon Pronovost, Jean-Paul Brousseau, Hector Gauthier étant absents.

M. Ronald Beaupré, Assistant-Greffier, est aussi présent.

61-448

A 8.30 hres p.m., M. l'Echevin Léopold Beausoleil appuyé par M. l'Echevin Lionel Gauthier propose que, faute de quorum, l'assemblée soit ajournée au 31 juillet 1961, aux endroits et heures fixées pour la tenue des séances de ce Conseil.

ADOPTÉ

VILLE DE ST-VINCENT-DE-PAUL

R. Lavoie
A. Prévost

VILLE ST-VINCENT-DE-PAUL
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul, TROISIEME AJOURNEMENT, du ~~30~~ 31 juillet 1961, à 8.00 hres p.m., à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de son Honneur le Maire Rodolphe Lavoie et à laquelle sont présents Messieurs les Echevins:

Hector Pichette
Léopold Beausoleil
Lionel Gauthier

Léon Pronovost
Hector Gauthier

M. l'Echevin Jean-Paul Brousseau est absent de son siège.

M. Alexandre Prévost, Greffier, est aussi présent.

61-449

PROPOSE PAR M. L. PRONO VOST
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE la firme des évaluateurs Bégin, Charland et Valiquette, Ingénieurs, soit autorisée à préparer un



rapport d'expertise établissant la valeur du lot P-115 subdivision 17, propriété de Boisclair Automobile Inc., pour le prolongement de la rue Brisebois, la Ville de St-Vincent-de-Paul n'ayant d'autre alternative pour l'acquisition de ce terrain que la voie d'expropriation.

ADOpte

61-450 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOST
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE les représentants de la Commission Hydroélectrique de Québec soient priés de venir rencontrer les Membres du Conseil Municipal de la Ville afin de discuter de l'installation de lignes de distribution et conduits souterrains sur partie des lots 103, 104 et 105 à St-Vincent-de-Paul. La date et le lieu de cette rencontre étant fixés au 14 août 1961, à 7.30 hres p.m. à l'Hôtel de Ville.

ADOpte

61-451 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOST
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE la Cie de Téléphone Bell du Canada soit autorisée à procéder au plan de relocalisation de la ligne téléphonique sur l'Avenue Bellevue, la Ville de St-Vincent-de-Paul acceptant de payer le coût approximatif de Cinq Cents Dollars (\$500.00), selon un montant établi par M. D. C. Murray, Ing.-Sur. dans une lettre en date du 20 juillet 1961.

ADOpte

61-452 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOST
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le rapport de l'assemblée des contribuables intéressés au règlement No. 349 dans lequel on préleve le surplus de certains règlements d'emprunt pour l'appliquer à d'autres règlements d'emprunts soit adopté tel que lu.

ADOpte

61-453 PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE le rapport de l'assemblée des contribuables intéressés au règlement No. 350 par lequel on établit un fonds de roulement pour l'administration de la Ville soit adopté tel que lu.

ADOpte

61-454 PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

63/61 QUE le permis demandé par la firme J. R. Robillard Limitée, pour effectuer les travaux de finition de



la bâtie érigée au département de la Justice, à St-Vincent-de-Paul, pour y enseigner des métiers, soit accordé.

QUE le permis de coupe et de raccordement d'aqueduc et d'égoûts demandé par M. N. Thompson, sur la rue Suzanne, celui demandé par Impala Construction sur le Boulevard de la Concorde et celui demandé par M. Maurice Archambault, 3800 Boul. Lévesque (raccordement d'égoûts), soient accordés.

ADOPTÉ

61-455

PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE le Trésorier soit autorisé à créditer les comptes à recevoir suivants:

M. Pouliot, 5164 de la Fabrique, erreur d'audition:	\$20.00
M. L. Trépanier, 1494 Bellevue, asphalte pas brisée mais chargée:	\$20.00
M. Beausoleil, 5273 B. Lévesque:	\$ 3.00

QUE le Trésorier soit autorisé à créditer les licences de commerce ci-après:

Service Plourde Enrg., 3840 Concorde, Lic. 1960:	\$30.00
Laval Oil Burner, 2795 Victor Hugo, Lic. 1960:	\$ 5.00
Raymond Desrosiers, 10177 St-Laurent, Lic. 1961: Chargé double:	\$45.00
Roland Paré, 5134 B. Lévesque, Lic. 1960, à l'heure:	\$40.00
Noel Ethier, 820 Roland Forget, Lic. 1961, à l'heure:	\$45.00
Réal Guénette, 968 Bleau, Lic. 1961, résident:	\$15.00
Armand St-Amour, 913 Belleville, Lic. 1961, n'opère plus:	\$30.00
Rock Wall, 1179 B. Décarie, Lic. 1961, chargé double:	\$45.00
Léo Pimparé, 5205 St-Joseph:	\$30.00
Sauvé Construction, 1080 B. Labelle, Ste-Thérèse:	\$45.00

QUE le Trésorier soit autorisé à créditer les taxes d'eau suivantes:

M. Villecourt, 901 Papineau, chargé à 893 Papineau, pour 901 pas habité:	\$15.00
Hydro-Québec, 1000 Rose de Lima, verse octroi:	\$15.00
Ballerina Fleuriste, 1205 Sgr Lussier, Ap.10, mars et avril 1961:	\$ 5.00
Commission Scolaire et Premier Dev. Corp., Taxes Spéciales - Ecole Paul Sauvé:	\$203.57
Denis Leblanc:	\$10.00
J. Morache, 5222 de la Fabrique, A.P. au 30/4/61	\$167.50
Rodolphe Tassé, 920 St-Laurent, A.P. au 30/4/61	\$158.18
Roméo Potvin, 3442 A. B. Lévesque A.P. au 30/4/61	\$127.50

Comptes à recevoir: à débiter, les montants ayant été déposés, les charges faites et les remboursements à faire:

Henri Bonneau, 1027 Rose de Lima:	\$58.36
René Brisebois, rue Hervé Beaudry:	\$54.30
Aimé Cantin, 4519 Gisèle;	\$19.25
Centre Médical Laval:	\$11.20
Jacques Clermont, 1010 Rose de Lima:	\$52.44
Benoit Desaulnier:	\$14.75



A. Desmarais & Fils:	\$33.60
Lucien Godard, 76-58ième Ave St-Eustache:	\$41.73
Alexandre Petit, 1023 Rose de Lima:	\$52.98
André Legris, 991 Suzanne:	\$40.50
Jean-Paul Hudon, 1062 Desnoyers:	\$24.00
André Dulude, 877 Rose de Lima:	\$16.34
Aldéric Dagenais, 1029 du Collège;	\$17.16

Comptes à recevoir, à créditer, remboursements ayant déjà été effectués:

René Bastien, 4905 St-Henri:	\$59.60
Lucien Poulin, 902 Papineau:	\$57.80
Marcel Villecourt, 893 Papineau:	\$68.63
Herman Bureau, 956 Papineau:	\$95.47
Fernand Fontaine, 4816 B. Lévesque:	\$59.67

ADOpte

61-456 PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

"INTERETS PAYES SUR EMPRUNTS MUNICIPAUX PAR LES MUNICIPALITES DE CITES ET VILLES"

CONSIDERANT que le taux d'intérêts payé par les Municipalités de cités et villes sur leurs emprunts municipaux grève d'une façon excessive leur budget annuel;

CONSIDERANT que les Municipalités rurales reçoivent du Gouvernement Provincial une ristourne d'environ 2% pour être appliquée au paiement des intérêts de leurs emprunts;

CONSIDERANT qu'il y aurait lieu que le Gouvernement accorde la même ristourne aux Municipalités de cités et villes;

QUE l'Union des Municipalités de la Province de Québec, lors de son prochain Congrès, adopte une résolution insistant auprès du Gouvernement Provincial d'accorder aux Municipalités de cités et villes la même ristourne qui est accordée aux Municipalités rurales pour être appliquée au paiement des intérêts pour emprunts municipaux.

QUE demande soit également adressée à l'Union des Municipalités s'il ne serait pas possible de former une section séparée, soit au sein même de l'Union, soit en dehors des cadres de celle-ci, groupant les Municipalités de cités et villes afin qu'elles soient en mesure d'exposer d'une manière plus adéquate les problèmes qui leur sont propres et qui diffèrent totalement, dans la majorité des cas, de ceux des Municipalités rurales.

QUE copie de la présente résolution soit adressée au Secrétariat de l'Union des Municipalités de la Province de Québec.

ADOpte

61-457

AVIS DE MOTION

M. l'Echevin Léon Pronovost donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un règlement amendant le règle-



ment No. 344 de la taxe d'affaires en rapport avec le taux de la taxe concernant les machines distributrices.

61-458.

AVIS DE MOTION

M. l'Echevin Léon Pronovost donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un règlement amendant le règlement No. 346 concernant les heures de fermeture des salles de pool et de billard et interdisant l'admission des enfants âgés de moins de seize (16) ans.

61-459.

AVIS DE MOTION

M. l'Echevin Hector Pichette donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un règlement établissant que la Ville de St-Vincent-de-Paul a le pouvoir de procéder, lorsqu'il y a lieu, par elle-même ou ses représentants, à la désinfection de tous lieux et établissements situés dans les limites de la Ville.

61-460.

PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. H. PICHERTE

QUE Me François Auclair ou, en cas d'absence, de celui-ci, Me Jacques Guérin, soit autorisé à préparer le règlement dont il est fait mention dans l'AVIS DE MOTION précédent donné par M. l'Echevin Hector Pichette.

ADOPTÉ

61-461

PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE la lettre du Café Montmartre en date du 18 juillet 1961, signée par M. Joseph Beaudry, soit remise à Me François Auclair, notre Aviseur Légal.

ADOPTÉ

61-462.

PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. H. PICHERTE

QUE la résolution No. 61-426 annulant le permis déjà accordé à M. Armand Renaud, pour opérer un restaurant ambulant dans la Ville de St-Vincent-de-Paul, soit rescindée.

ADOPTÉ

61-463

PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE les commandes soumises aux Membres du Conseil Municipal incluant les numéros 2856 à 2896, soient approuvées.

ADOPTÉ

61-464

PROPOSE PAR M. H. PICHERTE
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE l'assemblée soit levée. La présente séance est close à 10.00 heures p.m.

VILLE D'ADOPTÉ ST-VINCENT-DE-PAUL

Moins

Sac... 1961



VILLE ST-VINCENT-DE-PAUL
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul tenue le 14 Août 1961, à 8.00 heures p.m., à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de son Honneur le Maire Rodolphe Lavoie et à laquelle sont présents Messieurs les Echevins:

Hector Pichette
Léopold Beausoleil
Lionel Gauthier

Jean-Paul Brousseau
Léon Pronovost
Hector Gauthier

Monsieur Alexandre Prévost, Greffier, est aussi présent.

61-465 PROPOSE PAR M. H. PICHERTE
SECONDE PAR M. L. PRONOVOOST

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 10 juillet et des ajournements de ladite assemblée, tenue les 18, 27 et 31 juillet 1961, soient adoptés tels que lus.

ADOPTÉ

61-466 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOOST
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

#65/61 QUE le permis demandé par M. Jean-Paul Cousineau, pour la construction d'une salle de billard et deux salles de toilette dans le sous-sol de sa propriété No. 5115 Boul. Lévesque, soit accordé.

QUE le permis de coupe pour raccordement d'aqueduc et d'égoûts demandé par M. Jean-Paul Cousineau au No. Civique 5115 Boul. Lévesque, soit accordé à condition d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du département de la Voie Provinciale.

QUE le permis de bris et réfection de trottoirs pour entrée de garage aux numéros civiques 938, 940, 944 et 946 Avenue Rose de Lima, ainsi que celui demandé par M. Ernest Poulin au No. 900 Ave Rose de Lima, soit accordé.

ADOPTÉ

61-467 PROPOSE PAR M. H. PICHERTE
SECONDE PAR M. J. P. BROUSSEAU

QUE le permis demandé par M. Jean-Marie Marcotte résidant à 875 Ave Rose de Lima, St-Vincent-de-Paul, pour la construction d'un bungalow sur le lot No. 106, subdivision No. 1 de la resubdivision No. 4, soit accordé.

ADOPTÉ



61-468 PROPOSE PAR M. J. P. BROUSSEAU
SECONDE PAR M. H. GAUTHIER

QUE le Règlement No. 352 intitulé: "Règlement amendant le Règlement No. 344 de la Ville de St-Vincent-de-Paul, en rapport avec l'imposition d'une taxe d'affaires sur les machines distributrices automatiques" soit adopté tel que lu.

ADOpte

61-469 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOSt
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le Règlement No. 353 intitulé: "Règlement amendant le Règlement No. 346 de la Ville de St-Vincent-de-Paul, concernant l'heure de fermeture des salles de billard et de pool et défendant l'admission des enfants" soit adopté tel que lu.

ADOpte

61-470 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOSt
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE le Règlement No. 354 intitulé: "Règlement amendant le Règlement No. 289 de la Ville de St-Vincent-de-Paul en rapport avec l'entretien des lots vacants" soit adopté tel que lu.

ADOpte

61-471

AVIS DE MOTION

M. l'Echevin Jean-Paul Brousseau donne un AVIS DE MOTION pour la présentation d'un règlement amendant le Règlement No. 329, paragraphe "F", en rapport avec la construction domiciliaire sur partie du lot No. 323.

61-472 PROPOSE PAR M. H. PICHETTE
SECONDE PAR M. L. GAUTHIER

QUE les commandes dont la liste a été soumise aux Membres de ce Conseil, comprenant les Nos 2896 à 2955 inclusivement, soient approuvées.

ADOpte

61-473 PROPOSE PAR M. L. PRONOVOSt
SECONDE PAR M. L. BEAUSOLEIL

QUE le Conseil Municipal demande aux officiers de Police et aux constables de la Ville, de faire une inspection des rues de la Municipalité, le dimanche, entre 8.00 heures a. m. et 6.00 heures p.m., aux fins de vérifier s'il y a des vidanges ou des poubelles en bordure du chemin ou face à la rue, et de traduire en cour municipale, toute personne qui contreviendra aux prescriptions et exigences du Règlement No. 288 de la Ville de St-Vincent-de-Paul.

ADOpte